

**PROCES VERBAL ANALYTIQUE**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 25 JUIN 2021 À 09 H 30**  
(Convocation du 18 juin 2021)

Aujourd'hui vendredi vingt-cinq juin deux mil vingt et un à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de M. Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL  
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF  
M. Nordine GUENDEZ à M. Alexandre RUBIO  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-François EGRON  
M. Dominique ALCALA à M. Michel LABARDIN  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX  
M. Nicolas FLORIAN à M. Jean-Marie TROUCHE  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE  
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET  
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Jérôme PESCINA à M. Patrick BOBET  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Patrick PAPADATO à Mme Camille CHOPLIN jusqu'à 10h25  
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY jusqu'à 12h15  
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h15  
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES à partir de 14h15  
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 14h15  
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h15  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40  
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 12h35  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI de 12h40 à 14h50  
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h35  
Mme Fabienne DUMAS à M. Fabien ROBERT à partir de 14h15  
M. Christophe DUPRAT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h15  
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG de 12h40 à 14h50  
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15  
M. Guillaume MARI à M. Radouane-Cyrille JABER jusqu'à 14h15  
M. Franck RAYNAL à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h55  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR jusqu'à 10h35 et à partir de 14h15  
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Eva MILLIER à partir de 14h15  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 11h  
M. Thierry TRIJOULET à M. M. le Président Alain ANZIANI jusqu'à 10h30 et à partir de 14h50

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Thomas CAZENAVE à partir de 14h50 ; Mme Anne FAHMY à partir de 14h50 ; Mme Fabienne HELBIG à partir de 14h50 ; M. Gwénaël LAMARQUE à partir de 15h20 ; M. Stéphane MARI à partir de 14h50 ; M. Michel POIGNONEC à partir de 13h ; M. Patrick PUJOL à partir de 13h ; M. Kévin SUBRENAT à partir de 14h15

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.**

*LA SÉANCE EST OUVERTE – 9 HEURES 39*

**M. le Président Alain ANZIANI** : Nous allons commencer cette séance. Je vous remercie d'être présents.

#### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT**

Mme Brigitte TERRAZA sera secrétaire de séance et Claudine BICHET secrétaire adjointe.

#### **ADOPTION DU PROCES-VERBAL**

Sur le PV de la séance du 21 mai dernier, est-ce qu'il y a des observations ? Je n'en vois pas. Le PV est adopté.

Avant de commencer proprement dit cette séance et donner la parole à Brigitte TERRAZA, je voudrais peut-être quand même que l'on fasse un point sur un sujet d'actualité et ce sujet d'actualité, c'est ce qui se passe à Bordeaux avec l'effondrement des immeubles. Je pense que c'est Stéphane PFEIFFER qui va nous faire le point. Pierre HURMIC, le Maire de Bordeaux d'abord et Stéphane ensuite. C'est hors sujet, mais je pense que c'est un point d'actualité qui mérite que l'on obtienne des précisions. Pierre HURMIC.

**M. Pierre HURMIC** : Merci bonjour à toutes, bonjour à tous. Je pense que compte tenu de l'actualité, un point rapide s'impose en ce début de conseil après les événements survenus ces derniers jours rue Planterose, rue Labirat et rue de la Rousselle. On se rend compte que l'habitat dégradé à Bordeaux est malheureusement sous le feu de l'actualité.

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer et de rappeler toute ma solidarité avec les Bordelaises et les Bordelais qui n'ont plus de domicile en ce moment. Les élus comme les agents de la Ville et de Bordeaux Métropole, sachez-le, mettent tout en œuvre pour les accompagner face aux difficultés qu'ils rencontrent et pour que le plus rapidement possible, ils retrouvent un logement décent. J'en profite pour remercier aussi toutes celles et tous ceux qui sont venus à leur secours et qui sont encore à leurs côtés pour les aider, je parle des pompiers, des policiers nationaux, policiers municipaux, des voisins et des agents de l'eau, du gaz, de l'électricité, des agents municipaux et métropolitains. C'est toute une chaîne, soyez-en persuadés, qui se mobilise aujourd'hui aux côtés des sinistrés.

L'habitat dégradé est un sujet trop sensible et trop complexe pour qu'il fasse l'objet de postures idéologiques ou de polémiques politiciennes naturellement, trop sensible, car il touche à la vie de femmes, d'hommes et d'enfants qui sont parfois pour certains d'entre eux victimes des marchands de sommeil ou pour d'autres de propriétaires négligents qui peuvent être aussi, eux-mêmes, des propriétaires qui n'ont pas les moyens de payer à la fois leur emprunt et les travaux nécessaires à l'entretien de leur propre logement. Trop complexe disais-je aussi, car il repose sur la primauté du droit à la propriété avec des procédures, il faut bien le dire, très longues et très complexes, très lourdes.

Je tiens aussi à rappeler que c'est le propriétaire, ne l'oublions pas, qui est responsable unique devant la loi et que la collectivité ne se substitue à lui que s'il est défaillant. Et sur les trois situations auxquelles nous sommes aujourd'hui confrontés à Bordeaux, nous pouvons voir que la ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole agissent sur trois points.

Sur la rue Planterose, sachez que l'immeuble avait été racheté par InCité et qu'il avait été évacué avant qu'il ne s'effondre, c'est la première situation. La deuxième, la rue Labirat, c'est la vigilance d'un des architectes de Bordeaux Métropole qui a permis d'engager les procédures de péril sans aucun signalement antérieur et bien avant, il une issue dramatique. Enfin, la troisième situation, la rue de la Rousselle, les élus, les agents accompagnent les sinistrés, les personnes évacuées et mettent tout en œuvre pour que les travaux de sécurisation soient engagés le plus rapidement possible.

Cependant, devant la gravité de la situation, nous agirons et nous prendrons toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les habitants. Au-delà des trois adresses qui nous mobilisent particulièrement, la Ville et la Métropole ont pris la décision d'inspecter un certain nombre d'immeubles se situant dans des quartiers à forte proportion de logements insalubres et peu réhabilités. C'est la première initiative.

Deuxièmement, si nécessaire, de nouveaux arrêtés prescrivant des travaux seront pris et adressés aux propriétaires. Nous allons aussi mobiliser les syndics et les agences immobilières pour qu'ils s'assurent du bon entretien des immeubles dont ils ont la gestion, qu'ils nous signalent ceux qui présentent des fragilités et qu'ils nous communiquent leurs numéros d'astreinte.

Ensuite, nous avons aussi sollicité très récemment l'appui de la Ministre du logement et ce d'autant plus que les programmes nationaux de rénovation des quartiers anciens dégradés que vous connaissez, les PNRQAD, arrivent au niveau national à terme et que, comme grand nombre de grandes villes, nous avons encore besoin de nous mobiliser pour l'habitat indigne, l'habitat indécent et donc l'aide de l'État pour répondre à ces questions-là.

Ensuite, vous le savez, nous avons mis en place le permis de louer et de diviser. Nous avons délibéré sur ce point au mois de mars dernier et ce permis de louer nous permettra de mieux identifier les logements indignes et de limiter la mise en location de biens en mauvais état.

Enfin, nous allons engager un audit sur les immeubles anciens pour connaître très finement l'état de l'habitat dégradé et insalubre à Bordeaux.

Voilà les quelques points que je voulais évoquer avec vous et vous faire part des initiatives que nous avons été amenés à prendre et je remercie encore une nouvelle fois tous ceux qui se sont mobilisés, élus, techniciens et autres, voisins, qui se sont mobilisés dans cette situation extrêmement délicate. Je remercie également bien sûr l'Adjoint en charge du logement à la Ville de Bordeaux, Stéphane PFEIFFER, également Conseiller métropolitain délégué, qui a en charge de cette problématique et qui complétera mes propos.

**M. le Président Alain ANZIANI :** Merci, je crois que tous les élus de la Métropole apportent leur solidarité et leur soutien, à la fois aux élus de la ville de Bordeaux et évidemment aux habitants de Bordeaux. Qui souhaite intervenir ? Oui, Monsieur Fabien ROBERT.

**M. Fabien ROBERT** : Monsieur le Président, Monsieur le Maire de Bordeaux. Merci tout d'abord pour cette information. Je serai bref. C'est, effectivement, un sujet qui ne souffre d'aucune polémique. Je voudrais remercier à notre tour l'équipe municipale, l'intégralité des agents, toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés face à ces événements qui évidemment nous ont, toutes et tous, émus, troublés. Remercier également le grand élan de solidarité des Bordelaises et des Bordelais, cela a été souligné par Monsieur le Maire de Bordeaux qui, dans cette période, ont été très nombreux à agir, réagir et d'une certaine manière dans un monde très individualiste, cela redonne aussi de l'espoir.

Le travail entrepris pour lutter contre l'habitat insalubre est ancien à Bordeaux et le travail d'InCité est un travail compliqué. InCité, mais aussi toutes celles et ceux, les autres bailleurs, ils sont peut-être moins interventionnistes sur ce secteur d'amélioration de l'habitat, sur le secteur de la convention d'aménagement d'InCité, mais d'autres interviennent également et ils font face à un travail extrêmement difficile sur le plan technique, mais aussi sur le plan humain parce que derrière ces pierres, il y a des situations humaines, parfois de propriétaires en difficulté, parfois de propriétaires mal intentionnés, parfois de locataires en difficulté. Je voudrais dire ici à quel point le travail qui est fait a été extrêmement important. Il suffit de se balader dans Bordeaux pour voir les efforts qui ont été faits pour la restauration de l'hyper centre historique avec la création de beaucoup de logements sociaux, d'équipements, de commerces. Ce travail ne doit néanmoins pas nous amener à la satisfaction ou à baisser les bras. Il y a encore beaucoup à faire. Je voulais dire ici que nous serons bien évidemment au côté de la municipalité sur ce travail qui mérite d'être amplifié. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci, est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Oui, Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Rapidement, je ne comprends pas l'idée, le fait de dire que ce n'est pas sujet à polémique, comme si c'était une fatalité, qu'il n'y avait rien à discuter à part constater les dégâts. Peut-être que c'est révélateur d'une politique qui a été menée, pendant des années, et qui n'est pas à la hauteur. C'est cela qu'il faudrait voir parce que cela ne s'effondre pas comme cela. Vous avez vu à Marseille aussi, c'était il y a deux ans, on avait très rapidement conclu à une gabegie de la part de la Mairie qui avait laissé se dégrader des tas de logements et comme par hasard souvent, c'est dans les quartiers populaires. Là, cela tombe dans les quartiers populaires. Là, il ne s'agit pas de polémiquer comme cela, mais peut-être de se poser la question de pourquoi cela s'écroule ? Pourquoi cela ne s'est pas vu avant ? Qu'est-ce qui fait que cela se dégrade ? Qu'est-ce qui fait que cela tombe sur des gens ? Est-ce que cela ne pose pas le problème d'un plan d'action de rénovation, d'entretien d'urgence, et de réorienter certains budgets, puis de voir tout cela.

Peut-être derrière aussi, c'est la question de tout l'immobilier sur Bordeaux, la question d'un service public du logement. Peut-être que c'est l'occasion justement de remettre cela sur la table et de réorienter les politiques, de faire le constat que les politiques passées ne répondent pas aux besoins. La preuve même, il y a des choses graves qui se passent par la suite.

Là, on n'est pas sur une histoire de polémique politique, mais quand même, quand il y a des choses graves qui se passent, autant faire le point, analyser et se dire que des choses n'ont pas été faites. Cela ne tombe pas tout seul comme ça. Je pense que c'est révélateur et qu'on a intérêt à poser le problème sérieusement d'une autre politique sur le bâti, sur le logement. Il faut des plans d'urgence qui permettent de rénover, d'entretenir et de loger en même temps des tas de gens qui sont ou mal logés ou sans logement.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur PUYOBRAU.

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** : Oui Monsieur le Président, merci. Je comprends l'émoi que cela peut susciter de la part de Monsieur POUTOU et je partage bien entendu l'émotion qui est la nôtre ici au regard des événements qui se sont produits.

Je ne reviendrai pas sur les propos de Monsieur le Maire de Bordeaux, bien entendu que je partage. Je voudrais tout d'abord remercier Stéphane PFEIFFER, l'élu bordelais, Monsieur le Maire de Bordeaux, l'élu de quartier, les pompiers, l'ensemble des services de la Ville de Bordeaux et l'ensemble des services de la Métropole qui se sont mobilisés. Je voudrais avoir une pensée bien entendu pour les victimes, notamment les trois victimes qui ont été blessées qui aujourd'hui vont mieux et nous en sommes satisfaits.

Je voudrais quand même rappeler à Monsieur POUTOU de façon la plus nuancée possible que cette préoccupation de l'habitat indigne, nous l'avons prise en charge au niveau de la Métropole dès 2014 dans le cadre de la concession que nous avons déléguée à InCité. Cette concession a justement pour objectif de lutter contre l'habitat indigne. C'est la raison d'être d'InCité.

Dès 2014, nous avons eu conscience qu'il y avait là un problème auquel il nous fallait porter des réponses. C'est pour cela aussi que, dès cette mandature, nous avons mis en place des outils susceptibles de lutter contre l'habitat indigne au niveau de la Métropole. Je pense notamment, et cela a été dit aussi par Monsieur le Maire de Bordeaux, au permis de louer et de diviser, qui vont contribuer dès lors qu'ils arriveront à vitesse de croisière à lutter contre l'habitat indigne dans le cadre de la défense de l'intérêt de celles et ceux qui sont obligés quelquefois parce que tout se loue, d'accepter des conditions d'habitat que nous pourrions qualifier d'indignes.

Ces événements vont nous permettre aussi de responsabiliser les propriétaires qui sont là pour encaisser des loyers, c'est normal, ils ont réalisé un investissement, mais qui ne sont pas toujours à la hauteur des investissements réalisés pour assurer une qualité digne de logement à leurs locataires.

Je voudrais terminer mon propos en faisant un petit focus sur l'activité d'InCité au 31 décembre 2019. Au 31 décembre 2019, InCité gère sur le périmètre de Bordeaux ancien 1 950 logements au total contre 1 916 en 2018, soit un solde positif de 34 logements qui sont répartis de la manière suivante : 1 711 sur Bordeaux et à peu près 200 sur la commune de Lormont.

Je ne voudrais pas oublier aussi un dispositif important qui participe à lutter contre l'habitat indigne et qui contribue aussi à accompagner les propriétaires occupants dans la réhabilitation de leurs logements. C'est le PIG, le Programme d'Intérêt Général, qui consiste bien entendu à améliorer et à réhabiliter des résidences anciennes. Il permet de soutenir des propriétaires dont les revenus sont faibles dans le cadre de l'amélioration aussi de l'habitat, de fait, luttant ainsi contre l'habitat indigne. Il y a aussi d'autres dispositifs, je ne vais pas tous les citer. Je pense, mes chers collègues, que vous les connaissez.

Ce que je voudrais dire pour conclure mon propos, c'est que la Métropole a pris, il y a déjà bien des années, en charge et à bras le corps ce problème de l'habitat indigne. C'est quelque chose qui est long parce que cela nécessite aussi des instructions de permis de construire, etc., il ne suffit pas pour InCité d'acheter, il faut aussi pouvoir déposer des permis de construire. Ce sont des temps administratifs qui sont nécessaires, mais quelquefois longs, voire trop longs. Voilà, ce que je voulais vous dire mes chers collègues, c'est que cette problématique, nous la partageons et nous l'avons prise en charge de la façon la plus énergique possible.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Thomas CAZENAVE.

**M. Thomas CAZENAVE** : Merci, Monsieur le Président, merci à Pierre HURMIC pour ces informations.

J'avais une question et pas un commentaire, c'est comment concrètement... parce que l'on a eu quand même beaucoup de chance, vous le rappeliez, on a eu la chance d'éviter des drames considérables qui auraient pu se produire à quelques jours près d'ailleurs. Quelle est la démarche concrète que vous allez pouvoir engager, assurer un audit le plus précis possible et s'assurer qu'il n'y a pas ça et là... on a pu recevoir les uns et les autres, et on vous a fait suite d'ailleurs, des messages d'alerte à ce propos, des voisins qui sont inquiets des immeubles... donc quelle est la démarche concrète, avec quels moyens et comment on s'assure qu'après cette période, on a bien isolé les immeubles les plus fragiles pour éviter qu'un drame puisse se produire ? Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci, Monsieur PFEIFFER.

**M. Stéphane PFEIFFER** : Merci Monsieur le Président. Je vais commencer par m'associer aux mots de Pierre HURMIC pour remercier l'ensemble des agents du service public, Ville et Métropole, mais aussi policiers, pompiers, etc. qui sont intervenus, notamment dans la nuit de dimanche à lundi, parfois au risque de leur vie pour aller sortir 5 victimes qui sont restées plus de 5 heures sous les décombres du 19 rue de la Rousselle. C'est quand même un exploit que nous n'ayons pas eu de victimes très graves. La personne qui était en urgence relative va mieux. C'est une excellente nouvelle.

Monsieur CAZENAVE, on a bien reçu vos sollicitations, on les a fait suivre aux services, on vous répondra en bonne et due forme un peu plus tard, le temps de s'occuper aussi des choses « urgentes », mais on a fait suivre bien sûr les sollicitations.

Ce que je voulais dire, c'est que l'on n'a pas attendu ces effondrements pour travailler notre plan d'action sur la question de la lutte contre l'habitat indigne, contre l'habitat dégradé puisque l'on a eu l'occasion, notamment au Conseil municipal à Bordeaux, mais aussi dans les échanges ici dans cette enceinte, de dévoiler un certain nombre de mesures. Elles ont été citées, je ne reviens pas dessus, c'est le permis de louer, c'est la concession d'aménagement. On a commencé depuis longtemps à agir sur ces sujets-là.

Maintenant, nous avons besoin d'une réponse plus spécifique suite aux événements de ces dernières semaines. Monsieur le Maire de Bordeaux a identifié un certain nombre de pistes sur lesquelles nous travaillons. À très court terme, c'est un audit autour des trois îlots qui sont aujourd'hui considérés comme fragiles : Rousselle, Planterose et Labirat Lalande, dans le quartier Victoire, pour d'une part s'assurer que d'autres situations dans ces rues-là ne sont pas à risques, mais aussi parce que nous avons reçu beaucoup de sollicitations de riverains locataires ou propriétaires qui nous ont fait part d'un certain nombre de difficultés dont ils n'avaient pas osé parler avant. Cela a aussi permis de délier les langues et de nous faire remonter un certain nombre de signalements dans ces quartiers.

On fera ensuite un audit plus large sur le centre historique de Bordeaux où on va croiser un certain nombre de données. Cela peut être à la fois des immeubles qui sont aujourd'hui en DUP (Déclaration d'utilité publique) sans pour autant faire l'objet d'un arrêté de péril imminent ou non imminent. On va croiser aussi également les logements anciens, qui n'ont pas été rénovés depuis longtemps et avec des personnes à revenus modestes à l'intérieur parce que l'on se

rend compte que c'est d'abord ces immeubles-là qui sont dégradés. On va croiser aussi avec la liste de logements et d'immeubles vacants que nous avons sur la ville de Bordeaux. On a reçu cette liste de la part des services de l'État il y a peut-être trois semaines ou un mois suite à notre réponse l'AMI logements vacants (Appel à manifestation d'intérêt) et au fait que la Métropole ait été retenue. On va aussi croiser les fichiers d'InCité sur les zones en difficulté qu'ils ont pu rencontrer dans le centre historique de Bordeaux, cela va nous permettre d'avoir une analyse un peu fine, adresse par adresse, pour aller auditer les bâtiments et vérifier leur sécurité. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que l'on va aussi rappeler aux propriétaires leurs responsabilités. Il y a un certain nombre de points communs en tout cas dans ce que l'on a pu constater aujourd'hui, c'est une défaillance de l'entretien des immeubles par les propriétaires. Je ne dis pas que tous les propriétaires bien sûr n'entretiennent pas leurs immeubles. En tout cas rue de la Rousselle et rue de Labirat, on retrouve ce point commun. On adresse dès aujourd'hui aux agences immobilières, aux syndics de copropriété et à l'UNPI (Union nationale des propriétaires immobiliers) un courrier pour rappeler les obligations des propriétaires en leur demandant de nous signaler toutes ces situations difficiles pour que l'on puisse anticiper ce qui s'est passé rue de la Rousselle et que l'on évite des victimes humaines et de nouveaux effondrements.

Troisième point, c'est le plus important, c'est la question de l'accès au droit et de l'information des propriétaires et surtout des locataires. C'est cela le meilleur moyen pour nous d'arriver à identifier les situations de difficultés, c'est que l'on nous remonte un maximum de situations difficiles. Je peux vous dire que depuis lundi, les mairies de quartier sont assaillies de coups de téléphone et de mails parce qu'il y a des fissures. Les gens s'en sont rendu compte, ils sont rentrés chez eux, ils ont regardé, ils ont vu les fissures, ils ont vu des dégâts des eaux, des infiltrations, etc. On a tout un tas d'informations qui sont remontées et c'est une très bonne chose parce que nous, nos services, ils voient les immeubles de l'extérieur, mais on n'a pas la possibilité de rentrer pour aller vérifier ce qui se passe. C'est là où on a besoin des locataires et des propriétaires pour nous informer de ce qui se passe à l'intérieur de ces immeubles et c'est extrêmement important.

On va travailler dessus, il y aura à moyen terme la Maison du logement. En attendant, on va communiquer aux mairies de quartier la plateforme Mal-logement qui permet d'identifier, de recenser et de tracer toutes ces situations difficiles et ensuite, c'est notre service SSE (Situations Sanitaires Exceptionnelles), qui prend le relais pour aller faire ces expertises et on envisage de renforcer ce service à très court terme pour répondre à ces sollicitations qui sont extrêmement nombreuses. L'enjeu, c'est vraiment celui-ci. Il faut surtout que les locataires et les propriétaires, quand ils ont des doutes, sollicitent leurs mairies de quartier, leurs services, leurs élus, etc. pour que l'on puisse répondre le plus rapidement.

On reviendra vers vous dans les prochaines semaines avec des détails plus précis sur tout ce que l'on vient de vous dire avec des éléments budgétaires, des éléments calendaires, etc. Vous comprenez bien que pour l'instant, on est en train d'organiser tout cela et que cela va se mettre en place très rapidement. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci, je pense que l'on peut débuter maintenant cette séance. Brigitte TERRAZA.

**Mme Brigitte TERRAZA** : Oui Monsieur le Président, je dois pour commencer par énumérer les affaires qui sont regroupées.

## Affaires regroupées :

- ✓ Délégation de Madame Véronique FERREIRA : affaires n°3, 5, 16 et 17
- ✓ Délégation de Monsieur M. le Président Alain ANZIANI : affaire n°6
- ✓ Délégation de Madame Christine BOST : affaire n°8,
- ✓ Délégation de Clément ROSSIGNOL-PUECH : affaire n°9,
- ✓ Délégation de Monsieur Stéphane DELPEYRAT : affaires n°11 et 12,
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick LABESSE : affaires n°13 et 14,
- ✓ Délégation de Monsieur Alain GARNIER : affaire n°19,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-François EGRON : affaire n°20,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU : affaire n°23,
- ✓ Délégation de Madame Brigitte BLOCH : affaires n°25, 30.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je soumets au vote ces affaires regroupées. Est-ce qu'il y a des indications de vote particulières ? Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : J'ai fait la liste de celles pour lesquelles on ne vote pas pour. Abstention : 3, 5, 8, 9, 11, 14, 16, 17, 19, 20.

**M. le Président Alain ANZIANI** : C'est bien noté. Monsieur ESCOTS.

**M. Olivier ESCOTS** : Oui Monsieur le Président, il y aura un vote contre du Groupe communiste sur la délibération n°17 sur les VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement), merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Sous les réserves qui viennent d'être faites, ces délibérations sont adoptées.

**Mme FERREIRA**

(n°3) **Compte de gestion du Comptable public pour l'exercice 2020 - Avis**

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

(n°5) **Affectation des résultats de l'exercice 2020 au budget 2021 - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. ANZIANI**

(n°6) **Liste des arrêtés pris par le Président de Bordeaux Métropole - Communication**

**Communication effectuée**

**Mme BOST**

(n°8) Bordeaux - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot (BAF) - Groupe scolaire "BAF 2" - Avenant à la convention conclue avec la ville de Bordeaux - Approbation - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

(n°9) Convention constitutive de groupement de commandes entre la Région nouvelle aquitaine, le Département de la Gironde et Bordeaux Métropole relative à la réalisation d'une enquête mobilité certifiée CEREMA (Emc<sup>2</sup>)-Avenant n°1 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**M. DELPEYRAT**

(n°11) Association pour l'éducation et la formation permanente à Tivoli - AFEPT - Ecole de la 2ème chance - Fonctionnement 2021 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**M. DELPEYRAT**

(n°12) Soutien à l'Université de Bordeaux - locaux de la bibliothèque inter universitaire de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. LABESSE**

(n°13) Promotion du compostage - Évolution de la convention avec les communes - Adhésion aux associations Compostplus et Réseau Compost Citoyen Nouvelle Aquitaine (RCCNA) - Autorisation - Décision

Unanimité

**M. LABESSE**

(n°14) Appel à projet métropolitain auprès des associations pour mobiliser les habitants vers la réduction de leurs déchets sur une durée de 3 ans de 2022 à 2024 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme FERREIRA**

(n°16) Versement mobilité - Association - Autorisation du Président pour demander à l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et allocations familiales (URSSAF) Aquitaine de ne pas opérer de redressement - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme FERREIRA**

(n°17) EYSINES - SA d'HLM IMMOBILIÈRE ATLANTIC AMENAGEMENT - Acquisition en VEFA de 5 logements individuels en location-accession, avenue de Saint-Médard - Emprunt de 17 500 euros, de type PHB 2.0 Chantiers - Accession sociale, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur POUTOU

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS

**M. GARNIER**

(n°19) ESS (Economie sociale et solidaire) - Association Espace textile rive droite - Aide de Bordeaux Métropole à l'investissement immobilier en 2021 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

**M. EGRON**

(n°20) Règlement intérieur - Parcs cimetières rive droite et rive gauche - Mise à jour - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

**M. PUYOBRAU**

(n°23) Projet de chantier éducatif sur le Domaine de Saint Leu à Artigues-près-Bordeaux, porté par l'Association jeunesse sur les Hauts de Garonne (AJHAG) - Subvention au titre du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme BLOCH**

(n°25) Subventions 2021 - manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme Brigitte TERRAZA** : Affaire de Madame Brigitte BLOCH n°30 : Football Club des Girondins de Bordeaux (FCGB) – Modalités de paiement de la dette exigible au terme de la saison 2020-2021 et des redevances forfaitaires annuelles relatives au stade Matmut Atlantique pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Oui, mais j'interviens d'abord. Je vais d'abord intervenir sur ce sujet qu'évidemment j'ai suivi avec beaucoup d'attention et saluer aussi tout le travail qui a été effectué par Brigitte BLOCH qui pourra tout à l'heure intervenir et compléter.

D'abord où en étaient les Girondins ? On avait un club des Girondins auquel nous tenons tous, qui était au bord du précipice. Cela aurait été une catastrophe sportive évidemment majeure. Le club serait descendu, en cas de redressement judiciaire, en ligue 2 au mieux, peut-être plus bas et il pouvait même perdre le statut professionnel. Ce club qui fait partie du patrimoine sportif de toute une région, en aurait été durement affecté et sans doute longuement affecté.

Il était en très mauvaise situation parce qu'il était fortement endetté, sans doute que les dépenses aussi ont été excessives, peut-être que la gestion n'avait pas été tout à fait suffisamment rigoureuse. Je mets cela au conditionnel parce que je ne suis pas évidemment la tête dans les comptes des Girondins. Je n'ai pas eu accès à la *Data Room* qui aurait livré beaucoup de secrets.

En tout cas, la situation du club a conduit le Président des Girondins à demander une sauvegarde judiciaire qui a été obtenue. Monsieur ABITBOL qui a été désigné, a fait son travail en compagnie d'une banque, qui est la banque Rothschild et d'un cabinet d'avocats parisien pour à la fois essayer de voir comment on pouvait diminuer la dette et deuxièmement, pour examiner les projets de reprise. Le club appartenant, je le rappelle, vous le savez tous, à un fonds d'investissements qui s'appelle King Street.

Les projets de reprise ont été assez nombreux, sans doute une dizaine. Un premier tri a été effectué. À la suite de ce premier tri, deux projets ont retenu l'attention à ce moment-là des différents participants. C'était le projet d'un côté de Monsieur QUILLOT, de l'autre côté de Monsieur LOPEZ avec différentes aventures dans chacun des deux projets.

Monsieur QUILLOT n'a pas fait une offre suffisante d'après ce qui a été considéré par King Street. C'est le projet de Monsieur LOPEZ qui a été retenu.

Avant même que l'on désigne le repreneur, la Métropole a discuté avec les uns et les autres et notamment évidemment avec ceux qui prennent la décision, et dans cette décision, il y a eu plusieurs allers-retours, on nous a demandé un peu de tout. On nous a demandé, à un moment donné, de réduire d'une façon très importante le loyer qui est aujourd'hui de 4 830 000, un peu plus de cette somme. L'un des repreneurs par exemple avait demandé à ce que ce loyer passe à 1,2 million.

Bien sûr, j'étais sûr d'avoir votre accord là-dessus, j'ai refusé. On nous a même proposé d'ailleurs d'entrer au capital du club. Là aussi, j'ai trouvé que ce n'était pas forcément la meilleure solution pour une collectivité comme la nôtre et d'ailleurs d'une façon générale pour les collectivités publiques en France.

Ensuite après, on a travaillé quand même pour permettre la reprise et passer les différentes épreuves qui vont avoir lieu. L'épreuve essentielle va être celle de la DNCG, la Direction Nationale de Contrôle de Gestion, qui aura lieu au mois de juillet. Là, il faut présenter une situation convenable et qui n'annonce pas un déficit ou en tout cas un crash dans les semaines qui suivront ou dans l'année qui suivra. On a travaillé avec cette idée rapidement émise que l'on ne réduirait pas le montant du loyer, pour une raison, ce n'est pas simplement vision dogmatique ou une vision idéologique ou une idée farfelue qui nous passerait par la tête, mais tout simplement, parce que c'est l'économie générale du stade Matmut qui serait mise en cause. Le stade Matmut quand il a été construit, ensuite après lorsqu'il a été aménagé, l'a été sur le fondement d'un Partenariat Public-Privé avec des apports des collectivités, avec également des dettes. Et parmi ces dettes, il y a une dette qui est entre les mains d'une banque japonaise qui s'appelle Sumitomo, qui est d'une centaine de millions d'euros. La Métropole qui a repris le stade, parce que le stade au début appartenait à la Ville de Bordeaux, a été ensuite cédé à la Métropole, doit faire face à cette dette qui lui coûte aux alentours de 4 millions par an.

C'est évident que si on renonce à notre loyer, on n'a plus de quoi payer la dette. En tout cas, il faut aller puiser, ensuite après dans les contributions publiques et sur la fiscalité. C'est le contribuable qui, en dernier lieu, paierait et je ne l'ai pas souhaité.

Pour autant, il fallait faire un geste. Le geste a consisté finalement à faire un aménagement du paiement de la dette et des loyers. La dette aujourd'hui est de 5 millions d'euros, plus exactement au 30 juin prochain. Là, nous avons proposé que cette dette soit payée sur plusieurs échéances jusqu'au plus tard en juin 2025, mais avec chaque année, chaque échéance, à chaque annuité, un paiement de 10 % du montant du loyer.

Deuxièmement, sur l'échéance à venir cette fois-ci, là aussi le même mécanisme a été adopté, avec un échéancier, cette fois-ci avec 30% de paiement du montant du loyer à chaque annuité, et puis évidemment au plus tard en 2025 avec le remboursement total à la fois du montant de la dette et à la fois du montant des loyers échus.

C'est une proposition qui a fait l'objet de quelques débats, mais finalement pas nombreux. J'ai revu Monsieur LOPEZ mercredi, que j'avais déjà vu auparavant, avec qui j'avais déjà évoqué cette question. Je connaissais à peu près sa position, il n'a pas changé de position, je lui en sais gré d'ailleurs et il a acté qu'il n'y aurait pas de baisse des loyers et il a acté ce plan de financement à la fois de la dette et des loyers. C'est le premier point.

Le deuxième, c'est la question des garanties. Vous savez qu'en 2018, il y avait trois garanties, une de King Street, une de GACP, une autre de Dynamic SA. Ces garanties existent toujours tant qu'elles n'auront pas été levées et c'est le Conseil de la Métropole qui devra les lever. King Street aujourd'hui, je ne sais pas, je n'ai pas eu de réponse de King Street, à qui j'ai rappelé ses obligations. Pour l'instant, je n'ai pas d'éléments d'information pour savoir si King Street demande la main levée de sa garantie ou pas. On peut quand même supposer que King Street et les autres demanderont la main levée. Dans ce cas, j'ai précisé à Monsieur Gérard LOPEZ qu'il faudrait qu'il nous fournisse une garantie de même nature ou en tout cas une garantie de paiement. Sur le principe, il est également d'accord.

Voilà pour notre Métropole. Si on veut aller un peu plus loin, le raisonnement, c'est que le modèle économique sans doute de l'exploitation d'un stade et d'un club aujourd'hui est difficile. Il faudra que les Girondins trouvent d'autres recettes. Notamment je pense qu'une des pistes sera que les Girondins puissent avoir l'exclusivité de la gestion du stade qui est aujourd'hui confiée à une société qui s'appelle SBA, c'est-à-dire à Vinci et à Fayat. Évidemment s'ils ont l'exclusivité puisque je vous rappelle qu'il n'y a pas que des événements sportifs dans ce stade, il y a aussi d'autres types d'événements, ce sera une source de recettes supplémentaires. C'est une question qui se posera lorsqu'elle devra se poser, de même que la question de la cession du stade. Vous savez que j'y suis ouvert, encore faut-il, pour céder le stade, avoir un acheteur, et c'est peut-être une possibilité. C'est un contrat extrêmement complexe. Céder le stade, c'est en réalité aussi casser un certain nombre de contrats qui sont tout autour du stade. Ce n'est pas la question d'aujourd'hui, ce sera peut-être la question d'après-demain, la question de demain sera celle de l'exploitation du stade.

Voilà aujourd'hui, je le dis aussi tel que nous le pensons tous, si on n'avait pas fait cet effort, la catastrophe financière aurait été pour nous. Peut-être pas la catastrophe financière, en tout cas les difficultés financières, en tout cas la charge financière. Si on ne permet pas aux Girondins d'éviter le redressement judiciaire, il se passe tout de suite deux conséquences : la première, c'est que la dette de 5 millions est effacée, vous ne la voyez plus. On perd *ipso facto* 5 millions.

La deuxième, c'est que si les Girondins jouent en Ligue 2 ou en division d'honneur, évidemment, ils ne pourront pas payer le loyer de 4,8-4,9 millions. On aura également perdu de l'argent. C'est aussi à la fois un geste en faveur du sport, du redressement sportif et des Girondins auxquels nous sommes tant attachés, mais en même temps aussi, c'est une mesure de bonne gestion que d'avoir permis cet étalement.

Après on pourrait avoir beaucoup d'interrogations sur la suite, on a aujourd'hui un repreneur, il est plein de dynamisme, on connaît ses qualités, on connaît aussi son parcours, on connaît le modèle économique duquel d'ailleurs il ne se cache pas du tout. Je le dis simplement, nous n'avions pas d'autres solutions que celle-ci et donc il faut aujourd'hui donner la chance aux Girondins de pouvoir survivre.

**Mme BLOCH**

**(n°30) Football Club des Girondins de Bordeaux (FCGB) - Modalités de paiement de la dette exigible au terme de la saison 2020-2021 et des redevances forfaitaires annuelles relatives au stade Matmut Atlantique pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023 - Décision - Autorisation**

**Mme Brigitte BLOCH** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI : Pierre HURMIC.**

**M. Pierre HURMIC : Merci Monsieur le Président.** Je viens compléter les propos que vous avez pu tenir, il y a quelques instants, pour dire que tant vous-même que moi-même, nous avons été, ces dernières semaines, extrêmement sollicités, extrêmement préoccupés par la situation des Girondins. Nous avons d'abord, vous le savez, reçu l'ensemble des candidats repreneurs. Nous avons eu des contacts avec le mandataire *ad hoc* désigné par le Tribunal de commerce de Bordeaux, Monsieur ABITBOL, malgré le caractère, vous le savez, tout à fait confidentiel de ce type de procédure, mais avec un souci constant qui nous a animés, tant Alain ANZIANI que moi-même, c'était d'éviter, je vais dire à tout prix, même si le terme est excessif, en tout cas d'éviter le redressement judiciaire du football club des Girondins. Pourquoi fallait-il l'éviter à tout prix ? D'abord les risques sportifs évidents, une relégation en deuxième division qui n'est plus automatique, vous le savez, mais qui dans cette hypothèse-là, la DNCG l'avait laissé entendre, était tout à fait envisagée, mais aussi et surtout pour des raisons qui concernent les finances de notre établissement, à savoir que vous savez pendant une procédure de redressement judiciaire, toutes les dettes sont gelées et ensuite, une fois le redressement judiciaire terminé, lorsque le plan de cession est validé, le Tribunal de commerce redistribue l'argent, à supposer qu'il y en ait, en fonction d'un certain nombre de créanciers plus ou moins privilégiés, à savoir d'abord l'État, l'URSSAF, ensuite les salaires, et la Métropole interviendrait en fin de course donc une probabilité certaine que nous ne toucherions pas 1 centime à l'occasion de cette situation de redressement judiciaire. J'ajoute que bien évidemment, le repreneur dans ces cas-là ne reprend que les actifs et ne reprend aucune des dettes. Situation très préoccupante et très pénalisante pour la Métropole, il faut que nous en ayons tous conscience, si le redressement judiciaire avait été acté et si aucun repreneur n'avait été jugé suffisamment probant pour acheter le club des Girondins.

Alain ANZIANI dit avoir reçu le futur responsable, futur repreneur des Girondins de Bordeaux, c'est-à-dire Monsieur Gérard LOPEZ. Je l'ai moi-même reçu mercredi dernier. Il est venu m'expliquer les conditions de constitution et d'acceptation de son offre par les actuels propriétaires du club. Il a exprimé son souhait d'entretenir de bonnes relations avec les pouvoirs publics, à savoir avec la Métropole et en l'occurrence la Ville de Bordeaux. Il nous a fourni quelques explications sur son projet économique et sportif pour le club. Je tiens à vous dire que j'ai très nettement insisté auprès de lui sur le fait que l'argent public, en l'occurrence l'argent public, en ma qualité de Maire, ne saurait abonder à l'avenir les finances du football club, rappelant notre hostilité résolue à toute remise de loyer.

Je lui ai également exprimé le vœu que certains trouveront peut-être utopique, mais auquel je tiens énormément, je lui ai rappelé le vœu que nous souhaitons à Bordeaux que notre ville devienne une terre de réinvention d'un modèle du foot d'élite qui est aujourd'hui en proie au pire des dérives, du foot-business. J'ai clairement indiqué à Monsieur LOPEZ que je pense que l'on arrive à la fin d'une époque, à la fin d'un système que j'ai suffisamment combattu sur ces bancs à de multiples occasions et il est hors de question que les pouvoirs publics puissent accompagner ces dérives, ces délires de plus en plus coûteux d'un modèle économique à mon sens totalement dépassé. « Colosse au pied d'argile », je pense que c'est une expression qui caractérise assez bien ce qu'est le modèle économique du football dans ce pays et même ailleurs dans d'autres pays d'Europe. On n'est pas les seuls à y réfléchir, loin de là. Actuellement, il y a une toute réflexion notamment de nature éthique qui se fait sur la redéfinition des relations entre les collectivités et les clubs et sur la façon même dont les clubs doivent être gérés.

Je vais terminer mon intervention en disant que nous sommes soulagés, je l'ai dit, nous avons évité le pire, mais soyons conscients du fait que nous ne sommes pas complètement sortis d'affaires avec cette perspective de reprise. Le repreneur doit passer, Alain AZIANI l'a dit, devant ce qu'on appelle le « Gendarme du football », la DNCG, au début du mois de juillet prochain. La tâche s'annonce compliquée. Les Girondins demeurent, il faut le dire, un club qui est structurellement déficitaire depuis des années, que ce soit sous-M6 qui a vendu un club déficitaire, que ce soit sous GACP ou sous King Street.

Actuellement, le déficit est d'environ 60 millions d'euros. C'est un club aussi qui est fortement endetté. Il y a notamment cette fameuse dette vis-à-vis du preneur, vis-à-vis de Fortress, une dette de 38 millions d'euros. C'est un club qui est chroniquement déficitaire et endetté.

La DNCG exige maintenant que l'argent existe bien quand on présente un plan de financement de club et que ce ne soit pas uniquement une promesse de financement. Il faut vraiment prouver que l'argent existe bien. D'après les estimations qu'on a pu faire, Gérard LOPEZ a environ besoin de 50 millions d'euros pour convaincre le gendarme financier. Un peu moins de 30 millions pour les pertes escomptées en 2021 et 2022 et un peu plus de 20 millions correspondant aux ventes de joueurs prévues dans les comptes. Or, on sait qu'il ne dispose au mieux que de 40 millions en incluant les 10 millions du fonds de solidarité de l'État pour l'aide aux coûts fixes.

Donc le passage devant la DNCG n'est pas encore acquis. Monsieur LOPEZ est un homme d'affaires tout à fait avisé, donc je lui souhaite bonne chance, mais je considère que nous ne sommes pas encore totalement sortis d'affaires. Je pense et j'en reviens et je termine sur la délibération qui nous est aujourd'hui soumise, je pense que c'est notre façon à nous, collectivité locale, de faire en sorte que nous n'accompagnions pas la procédure de redressement judiciaire qui aurait pu avoir lieu si les collectivités locales avaient été sourdes à toute politique d'accompagnement du nouveau repreneur des Girondins. C'est donc un moratoire. Je le redis, il n'y a aucune remise de loyer qui n'est faite au repreneur, c'est simplement le lissage de la dette pendant quelques courtes années. C'est la raison pour laquelle, en ce qui nous concerne, nous voterons cette délibération. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur BOBET.

**M. Patrick BOBET** : Oui merci Monsieur le Président. Trois remarques très brèves, je serai court. Tout d'abord, nous réjouir vraiment du dénouement tout à fait positif de cette situation très compliquée, nous réjouir de l'arrivée de Gérard LOPEZ que l'on connaît quand même assez bien, depuis pas mal de temps. C'est la première remarque.

La seconde, bien sûr, on va vous donner accord sur cette proposition d'étalement des loyers. On est tous d'accord là-dessus. Il n'y a pas de remise de dette, il n'y a pas de remise du tout, c'est un étalement des loyers et de la dette actuelle déjà. Les choses sont claires dans ce domaine et nous participons à votre proposition bien évidemment.

En revanche et ma dernière remarque très simple, vigilance tout de même extrêmement naturelle de notre part, mais accrue, compte tenu des événements que l'on a connus en cascade, pour être très précis. Une vraie vigilance avec une demande tout de même de notre part d'un point financier le plus transparent possible. Je sais que c'est difficile quand on accumule des dettes, des joueurs achetés, des joueurs vendus, des rentrées d'argent qui n'arrivent pas. C'est compliqué, je le sais, mais tout de même demander aux Girondins de Bordeaux de faire une présentation annuelle ici même en Conseil de Métropole, enfin par un intermédiaire, peu importe, mais de manière très transparente parce que nous avons quand même déjà donné 22 millions lors du PPP, 7 de la Ville de Bordeaux, 15 de la Métropole. Donc ça va, nous avons donné, maintenant nous devons fonctionner, il faut aussi le rappeler.

Vous avez notre accord bien sûr Monsieur le Président, accord vigilant et tout de même une vigilance accrue par rapport au passé, bien évidemment. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Vigilance partagée, je pense. Monsieur CAZENAVE.

**M. Thomas CAZENAVE** : Merci. Nous souhaitons, je pense, comme vous tous, la réussite de ce projet de reprise et c'est de notre responsabilité à notre place, vous l'avez dit, Monsieur le Président, de participer au rebond du club, de faire un geste et cet étalement de loyer y participe.

En revanche, nous considérons qu'il est quand même un peu prématuré de se réjouir de cette reprise parce qu'au fond, notre groupe a peu d'informations sur les conditions de cette reprise, comme beaucoup d'élus à part ce que l'on peut lire dans la presse. Il y a de notre point de vue un certain nombre d'interrogations qu'il faudra lever dans les prochains jours.

Il y a des éléments acquis, clairement établis en revanche. Il s'agit de Gérard LOPEZ, un entrepreneur luxembourgeois, ancien propriétaire de Lille. C'est un montage financier qui va reposer sur beaucoup de dettes et des fonds d'investissement. C'est un modèle du foot-business Monsieur le Maire de Bordeaux, ce qu'il y a de plus classique. Je crois même que King Street va financer la reprise de Gérard LOPEZ du club possédé par King Street. C'est quasiment un scénario à la Visconti qui se dessine. Il faut que tout change pour que rien ne change. J'ai bien entendu Monsieur le Maire de Bordeaux dire : « L'argent public n'ira pas au foot-business ». Je ne sais pas ce que cela veut dire comme engagement. Je crois que la réinvention du modèle du foot est pour demain et en tout cas pas dans le cadre de ce projet de reprise. Ça, c'est pour les éléments acquis.

En revanche, il y a un certain nombre de questions qui demeurent. La question du projet sportif. La question de la solidité financière et en particulier du montage qui permet au club de se projeter sur plusieurs années et pas uniquement à court terme parce que c'est de cette capacité à se projeter dans le temps que reviendra le fait que club puisse se relever. Puis le stade aussi, j'ai cru comprendre que finalement, c'était plus compliqué que prévu de céder le stade, mais

peut-être que les informations dont on a eu communication dans la presse ne sont pas bonnes. Des éclaircissements là-dessus seront précieux. Je pense qu'au regard de toutes ces questions à ce stade, la prudence s'impose et notre vigilance aussi. Je dois dire – et je ne sais pas si c'est d'actualité - que l'audition de Monsieur LOPEZ par le Conseil de Métropole dans la forme que vous choisirez, Monsieur le Président, nous paraît tout à fait bienvenue. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Vous savez que je l'ai proposée, cette audition. J'ai l'accord de principe de Monsieur LOPEZ de venir sans doute devant une commission réunie pour exposer son projet et répondre à nos questions.

Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur ESCOTS.

**M. Olivier ESCOTS** : Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous avons suivi, ces dernières semaines, de manière attentive la fin de la saison sportive parce qu'il y avait aussi ce risque de relégation sur le terrain, mais c'est dans un autre cadre que l'avenir des Girondins s'est joué ces derniers jours. La solution qui se dégage semble pouvoir *a priori* assurer la pérennité du club au moins sur le court et le moyen terme. On évite donc là aussi *a priori* un écroulement du château de cartes, vous l'avez évoqué, sur le plan sportif certes, mais aussi et surtout en matière d'emploi, nous évitons aussi *a priori* les impacts sur l'exploitation du Grand stade que nous aurions pu avoir à supporter.

Sur le projet proposé par Gérard LOPEZ, nous aurons l'occasion d'échanger avec lui *a priori* en commission réunie et à nous prononcer prochainement, comme cela avait été le cas en 2018, lorsque l'entrée du loup dans la bergerie et l'arrivée de fonds d'investissement avaient été validées ici même.

Aujourd'hui, sur la délibération qui est proposée, Monsieur le Président, nous avions déjà donné notre accord de principe sur ce sujet, se pose la question du report partiel des loyers des Girondins. Tant qu'il s'agit d'un report permettant de consolider l'assise du club, nous ne serons pas opposés, à la condition que nous ayons les garanties que les Girondins payent leurs dettes. La crise sanitaire a d'ailleurs permis d'utiliser ce système de report pour d'autres entreprises, on ne voit pas pourquoi les Girondins en seraient exclus.

En revanche, si les sujets d'une nouvelle ristourne devaient de nouveau se poser, nous aurons là la même position que celle qui était la nôtre, il y a quelques mois, lorsque près de 1,5 million d'euros est parti dans la nature, nous serons de nouveau opposés à cette éventualité de ristourne.

Quelques mots également sur le cadre général. Cela a été évoqué par le Maire de Bordeaux, devons-être spectateurs des dérives du foot-business ou, au contraire, en faisons-nous un objet politique ? Pour nous, c'est évidemment la deuxième solution qui doit être posée, les dérives du foot étant une illustration supplémentaire des dérives du capitalisme. On a quelques exemples avec le fiasco des droits TV avec le scandale Médiapro ou encore ce projet de super ligue certes avorté qui était venu, il y a quelques mois, dans plusieurs pays européens.

Donc, il y a besoin de régulation forte de ces dérives et notamment on doit se poser la question de la masse salariale de ces clubs professionnels.

Concernant le club des Girondins, il y a un petit Comité de vigilance que vous avez mis en place, Monsieur le Maire de Bordeaux, Monsieur le Président, il y a quelques semaines. Nous, nous pensons que les représentants des salariés, les représentants des supporters doivent avoir toute leur place dans ce Comité de vigilance pour peser sur les choix et les orientations de ce qui est aussi leur club de football.

Un dernier mot, n'oublions pas aussi que nous vivons une situation complexe qui est la conséquence de choix du passé, qui ont été validés ici, pas avec les voix de notre groupe, mais qui ont été validés ici sur deux sujets : le Partenariat Public Privé sur le Grand stade et l'entrée des fonds d'investissement au sein du club sur laquelle Max GUICHARD ici même avait alerté sur les conséquences que nous connaissons depuis plusieurs mois. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Nous, on va un peu polémiquer, si cela ne vous dérange pas. Nous allons voter contre. On trouve même que tout le discours autour du sauvetage du club est abusé. Les mots utilisés, la dramatisation de la situation, le mot « catastrophe » alors que le mot est plus adapté à la question du logement, enfin des bâtiments qui s'écroulent, ou à des squats qui sont expulsés, mais là, c'est le club des Girondins la catastrophe, ce grand patrimoine. Enfin, tous ces grands mots, tous ces grands discours, cela en fait trop. Oui, c'est abusé surtout qu'en plus, il n'y a plus aucune critique. C'est la crise du Covid qui rend difficile la situation, King Street n'y est pas pour grand-chose, on oublie tout le reste. On oublie tout ce qui est scandaleux dans cette histoire, y compris à propos du stade, cela permet de ne pas régler les comptes avec la mandature précédente. Tout ce qui a été fait n'importe comment, on passe dessus. Et puis grande unanimité, il faut sauver le club. Après, ce sont des grands mots sur - comme dit Monsieur HURMIC - la nouvelle gouvernance, un nouveau sport ! tout cela, c'est du pipeau parce qu'en réalité, le repreneur, c'est exactement le même modèle. D'ailleurs je crois, et c'est ce que je comprenais de ce que disait Thomas CAZENAVE, on ne change pas de modèle en réalité. D'ailleurs, je peux vous citer un article d'un média lillois qui date de 2-3 jours sur ce qui se passe à Lille, l'ancien club de ce propriétaire où il y a plein de problèmes.

Je lis un extrait de l'article : « D'après le journal L'Équipe, les commissaires aux comptes travaillant pour le LOSC, l'ancien club propriétaire de Gérard LOPEZ, ont effectué un signalement auprès du Parquet de Lille pour certains dossiers gérés sous l'ère LOPEZ. Un signalement qui est obligatoire en cas de doute sur quelque analyse de comptes. Parmi ces dossiers, le quotidien sportif indique qu'il est question de fortes sommes d'argent - 67 millions d'euros sur 4 ans dont 12 millions d'euros de salaire et 33 millions d'euros d'intérêts d'emprunt - qui auraient transité régulièrement entre le LOSC et les différentes sociétés de Gérard LOPEZ, mais aussi certaines transactions dont celle qui concerne le transfert d'un joueur. Ce transfert aurait rapporté moins de 10 millions d'euros au LOSC ».

Enfin pour vous dire quand même qu'il y a des histoires et que ce n'est pas fini. La solution de reprise des Girondins de Bordeaux ne va rien solutionner du tout. On est quand même opposé à tout cela.

Ce que l'on voudrait dire... là, je lis aussi des notes que l'on m'a apportées depuis hier soir, c'est pour rappeler quand même que King Street, c'est le principal responsable, que la gestion des Girondins sous leur mandat s'est déroulée dans des conditions scandaleuses : des histoires d'harcèlement moral d'employés, de népotisme, de ventes d'actifs. Tout cela, on n'en parle plus, mais il va bien falloir quand même demander des comptes à cette société.

Leur politique est principalement constituée de la vente de quantité de jeunes issus du centre de formation afin de récupérer la vente de ces derniers sans jamais les impliquer dans un projet sportif à long terme. Ils se sont coupés de tout dialogue avec les supporters et du respect dû à l'histoire de ce club. Les grands discours sur le respect du club, il va peut-être falloir aussi fouiller un peu plus tout ce passé.

L'objectif était clair, ils ont sacrifié le potentiel attractif et sportif du club sur l'autel du profit à court terme, ce qui n'a rien d'étonnant ni d'unique en la matière venant d'un fonds de pension, mais on atteint-là un sommet. Ils ont d'ailleurs fini par vider le stade de ses supporters, mais cela, ils s'en contrefichent.

Le repreneur Gérard LOPEZ, c'est ce que je disais tout à l'heure, c'est sur le même modèle, il a laissé Lille dans un état inquiétant. Bien que champion de France, ce club se voit contraint, chaque année, de devoir vendre des joueurs pour à peu près 100 millions d'euros. Malgré cela, le club est très endetté et cela montre à quel point ce pari est risqué. Par conséquent, quel que soit le sérieux du projet du repreneur, le risque encouru de repousser un éventuel redressement judiciaire ne se voit qu'au mieux repoussé avec un tel homme aux manettes.

L'avenir, une fois que l'on a dit cela, c'est quoi ? Par rapport à ce que vous dites sur le fait que ce serait dramatique si le club des Girondins était relégué, il faut aussi relativiser. C'est sûr que c'est mieux quand ils jouent dans l'élite, mais il y a combien de villes en France dont le club n'est pas en première division et qui ne s'en porte pas plus mal ? Combien de clubs sont descendus ou quasiment disparus ? Et alors ? Cela fait partie de la vie. Il y a des usines qui ferment et on ne fait pas de scandale, vous vous rappelez, il y a des usines qui ont fermé. À Bordeaux, il n'y a plus Ford par exemple, on s'en remet visiblement, enfin vous vous en remettez, eh bien les Girondins de Bordeaux en quatrième division, je pense que l'on va s'en remettre.

Justement, la discussion que l'on peut avoir, c'est que cette relégation-là n'est pas un drame, on peut l'accepter. Par contre là, cela peut être l'occasion de discuter d'une nouvelle gouvernance ou de discuter même de la reconstruction d'un club sur des bases sociales saines. On pourrait vouloir mettre en place une discussion avec les groupes de supporters sur la création de la structure d'un club de « sociaux », un genre d'actionnariat populaire, en lien avec l'économie locale. C'est tout cela qui peut être rediscuté. Plutôt que de rêver toujours un modèle de puissants actionnaires et de fonds de pension, c'est aussi l'occasion de remettre tout cela en cause. Cela peut être l'occasion de discuter aussi d'un plafonnement salarial et de voir aussi des règles d'égalité de salaire entre chaque joueur, y compris même avec le football féminin.

C'est plein de choses que l'on peut remettre à plat, que l'on peut rediscuter. C'est aussi la question de la gestion de ce stade qui doit être pleinement assumée ou par la municipalité ou par les collectivités locales, et remettre en cause ces systèmes de PPP qui permettent à du privé de s'enrichir et de pomper l'argent public. Après, on peut aller très loin aussi sur la question du stade, comment on redonne envie aux gens d'y aller. C'est aussi la question de la gratuité pour les mineurs et les précaires. Il y a des tas de choses à discuter. On peut discuter d'un sport y compris de haut niveau pour qu'il soit social, attrayant et qu'il soit à l'opposé justement de la rapacité du privé, du monde de l'argent, de tout ce que l'on peut voir aujourd'hui.

C'est pour cela que nous, on vote contre et même assez énervés par ces discours hypocrites sur la situation parce que c'est complètement décalé. Il y a quand même des tas de sujets différents qui sont beaucoup plus graves à notre avis sur la Métropole, mais en tout cas là aujourd'hui, on peut pointer du doigt quand même pas mal de mensonges, d'hypocrisies, d'escroqueries. Je crois qu'il faut dénoncer tout cela, tout reconstruire et en tout cas pas sur les bases telles que c'est présenté par Monsieur ANZIANI ou Monsieur HURMIC.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur POUTOU, vos propos sont inadmissibles. Vous ne pouvez pas injurier, diffamer. Là on n'est plus du tout dans le cadre de la démocratie de la République. Vous vous faites plaisir, vous voulez faire plaisir aux vôtres, mais ayez un peu de courtoisie parce que nous aussi, on pourrait vous opposer quelques arguments qui ne vous plairaient pas. Dans cette maison, la courtoisie doit être la règle. Après à l'extérieur, vous pouvez aller faire le beau devant vos amis, c'est autre chose, mais ici c'est la courtoisie Monsieur POUTOU. Monsieur le Maire de Bordeaux.

**M. Pierre HURMIC** : Oui, Monsieur le Président, je suis d'accord avec vous. Permettez-moi de vous dire Monsieur POUTOU que quand vous ne diffamez pas les autres, vous enfoncez des portes ouvertes, excusez-moi de vous le dire. La fin de vos propos : « Il y a des choses beaucoup plus graves sur la Métropole », si cela, ce n'est pas enfoncer des portes ouvertes Monsieur POUTOU, je pense que c'est une caricature. On a précisément parlé en début de Conseil des effondrements d'immeubles, je pense que les sujets importants, graves, ne nous reprochez pas de ne pas les aborder et ne nous dites pas, au moment où on parle des Girondins, qu'il y a des sujets plus graves. C'est cela que j'appelle « enfoncer des portes ouvertes ».

Ce que je voulais vous dire aussi en vous regardant Monsieur POUTOU, l'arrivée de Monsieur POUTOU au Conseil de Bordeaux Métropole ne marque pas l'an 0 de la méfiance vis-à-vis du foot-business. Je pense que l'on est un certain nombre d'élus responsables dans cette Assemblée à avoir voté contre la construction du Grand stade. Vous n'étiez pas élu, mais je n'ai pas souvenir vous avoir entendu à cette époque-là. Nous sommes un certain nombre à avoir voté contre l'arrivée de King Street pour acheter à M6, le club des Girondins. Sachez qu'il y a quand même dans cette Assemblée des gens qui sont extrêmement critiques et extrêmement méfiants sur les dérives du foot-business et qu'il ne suffit pas d'être dans l'incantation, il faut se battre.

Quand j'ai vu Monsieur LOPEZ, je le redis ici, quand je l'ai eu en face de moi, j'ai dit : « Écoutez Monsieur LOPEZ, pas d'argent municipal pour vous accompagner et par contre une volonté très forte de la ville de Bordeaux de vouloir redéfinir le modèle économique et sportif de la gestion des clubs de foot ».

Je vous promets que le job, Monsieur POUTOU, nous le faisons. Ensuite, n'essayez pas de vous abriter derrière les supporters, je peux vous dire que l'on a eu une pression terrible des supporters, ces dernières semaines, pour nous dire : « Écoutez, vous, pouvoirs publics, intervenez ». Pratiquement tous les jours, moi, j'ai été interpellé, on me disait : « Intervenez pour éviter à tout prix le redressement judiciaire, intervenez à ce niveau-là » et c'est ce que nous avons fait aussi pour permettre aux supporters, pour permettre aux Ultras de pouvoir bénéficier d'une grande équipe de football à Bordeaux. Ce n'est pas forcément un souhait partagé par tout le monde dans cette Assemblée et heureusement, tout le monde n'est pas footeux. Respectons aussi notre biodiversité vis-à-vis du sport, mais je crois que l'on est obligé d'entendre aussi nos habitants qui souhaitent que Bordeaux soit dotée d'un grand club de football. Là, je pense que le risque que nous avons réussi à surmonter était quand même quelque chose tout à fait appréciable. J'aurais bien aimé que vous l'appréciiez avec nous, Monsieur POUTOU. Je regrette que vous vous contentiez d'un certain nombre d'incantations et de ce que j'appelais « des portes ouvertes ». Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci, oui, je rappelle que l'on est tous des élus du peuple et que vous n'êtes pas plus élu du peuple que les autres, Monsieur POUTOU. Vous voulez répondre pour ajouter une petite bordée d'injures supplémentaires, c'est cela ?

**M. Philippe POUTOU** : Merci. Vous la jouez très vexé, mais bon n'empêche que c'est aussi une discussion politique. Oui je vais répondre parce que vous pouvez toujours dire que je fais

des grands trucs, je ne dis pas que l'on est des super élus, on n'en a rien à cirer de cela, on donne un point de vue. On n'est pas du tout d'accord avec ce que vous faites. Répondez au problème du parquet de Lille et de ce qui se passe là-bas. Vous n'en parlez pas de cela. Vous parlez d'un nouveau modèle, vous êtes en train de jouer avec des gens qui vont faire pareil. Pourquoi on ne parle pas de King Street ? Parce que là, on parle de vous, vous vous êtes vexés, mais parlez de King Street. Qu'est-ce qu'ils ont fait ? Tous ces scandales-là, pourquoi vous n'en parlez pas et pourquoi la délibération que l'on vote n'a aucune contrepartie ? Pourquoi il n'y a rien qui est dit... qui permet de protéger ? Vous parlez juste du loyer à rééchelonner et puis d'un autre côté, vous ne profitez même pas d'un rééchelonnement des dettes, du loyer, pour dire : « À conditions que derrière, il y ait ceci et cela » et que cela permette d'offrir des garanties. Vous ne le faites pas, même y compris sur des garanties... Vous discutez des clubs de supporters, mais pourquoi, ce n'est pas là-dedans ? Pourquoi vous n'en profitez pas pour mettre du pouvoir pour le club des supporters ? En fait, rien ne change, c'est cela que l'on est en train de dire.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur POUTOU, nous savons ici quelles sont nos compétences. Vous, apparemment, vous ne le savez pas. Vous pourrez écrire 3 pages, 10 pages sur ceci, le football, King Street, etc., ce sont des vœux, c'est de l'agitation. Nous, la question qui nous est posée aujourd'hui, c'est que nous sommes propriétaires d'un lieu, est-ce que l'on paie le loyer à tel prix, est-ce que l'on garantit le paiement du loyer ? Voilà les questions qui nous sont posées.

Après, une autre question de fond qui est quand même majeure, est-ce que oui ou non, nous voulons signer l'arrêt de mort immédiat du club ou pas ? Apparemment, ici, la très grande majorité, sauf vous, nous voulons donner une chance aux Girondins. Toutes les autres questions, nous pouvons les examiner, mais cela ne relève pas de la discussion d'aujourd'hui.

**M. Philippe POUTOU** : Je n'ai pas fini...

**M. le Président Alain ANZIANI** : Non, non, c'est fini, Monsieur POUTOU. Je mets au vote, si j'ai bien compris, unanimité moins le vote de Monsieur POUTOU. Je vous en remercie.

**Majorité  
Contre : Monsieur POUTOU**

**Mme Brigitte TERRAZA** : Nous reprenons l'ordre des affaires, Monsieur le Président. Affaire n°1 : Code de déontologie de l'élu métropolitain.

**M. ANZIANI**

(n°1) **Code de déontologie de l'élu métropolitain - Décision – Autorisation**

**M. Alain ANZIANI** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Madame MELLIER.

**Mme Claude MELLIER** : Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord souligner que le désintérêt des électeurs vis-à-vis de leurs représentants est assez grave pour notre démocratie. Nous en avons encore eu l'illustration dimanche dernier par la faible

participation aux élections régionale et départementale. En effet, trop souvent, des élus ont abusé de leur fonction pour leurs seuls intérêts, salissant l'engagement de toutes celles et de tous ceux, y compris au niveau local, qui donnent de leur temps avec sincérité.

Le défi que nous devons relever est immense d'où la nécessité de respecter, comme cela vient d'être dit, des règles de fonctionnement. Pas question d'accepter des cadeaux, mais aussi réaliser les déclarations annuelles pour une véritable transparence et donc assurer une certaine exemplarité pour mettre bien en évidence la sincérité des élus. Au-delà des questions de déontologie, les élus locaux ne regagneront la confiance des citoyens qu'en menant à bien les projets pour lesquels ils ont été élus.

Enfin, une vraie protection face à une certaine dérive pourrait être réalisée par le biais d'un statut de l'élu local indispensable pour s'assurer qu'ils agissent dans de bonnes conditions. Le Code de déontologie doit être accompagné pour son efficacité d'un statut de l'élu, chose longtemps promise et qui n'a jamais vu le jour.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Fabien ROBERT.

**M. Fabien ROBERT** : Monsieur le Président, mes chers collègues. Au nom du groupe Métropole commune, remercier les élus, les services qui ont contribué à la rédaction de ce Code de déontologie de l'élu métropolitain qui nous paraît évidemment nécessaire. Il reprend ou il complète plutôt la charte de l'élu local issue de la loi de 2015. Il nous concerne tous, il rappelle nos obligations, nos risques et d'une certaine manière, ce document est extrêmement important pour l'ensemble du mandat et pour l'ensemble d'entre nous. Nous pensons que ce travail a été bien mené, nous allons évidemment voter pour cette délibération. Nous sommes assez attachés à l'idée que ce document puisse évoluer dans le temps parce qu'il paraît évident que la loi d'abord, mais aussi les enjeux, le contexte peut lui-même évoluer et donc que nous soyons là non pas sur un document figé, mais un document évolutif.

Il nous paraît également important parce qu'il peut contribuer à redorer l'image d'une vie démocratique qui s'est encore illustrée dimanche dernier et qui risque malheureusement de s'illustrer dimanche prochain par une participation catastrophique aux élections locale et régionale. C'est donc évidemment dans ce contexte que s'inscrit le vote de ce document. Il doit nous aider à reconquérir la confiance et le vote de nos concitoyens, mais il ne suffit pas.

Les quelques remarques que je voudrais faire, à l'occasion du vote de ce document, eh bien tout d'abord aucun texte ne règle les consciences humaines. Ce sont par nos gestes, nos actes quotidiens et beaucoup de choses ne sont pas sur la place publique, que nous sommes les représentants de cette exemplarité, de cette honnêteté. Malgré tous les textes, nous sommes individuellement responsables et c'est d'abord de nous que viendront les changements et les évolutions.

La notion de transparence que vous avez abordée, Monsieur le Président est importante, mais en même temps, elle ne doit pas conduire à une obsession, à une forme de voyeurisme parfois, j'ose le mot, qui conduit à l'élu *bashing*. Je crois et je rejoins ce qu'a dit Claude MELLIER, il faut arrêter avec l'élu *bashing*. Oui certains élus ont en nombre été coupables de corruption, mais 99,9 % des élus, notamment les élus locaux sont engagés avec sincérité, avec ferveur, sans aucun enrichissement personnel, c'est même plutôt l'inverse, parfois ils mettent entre parenthèses des carrières professionnelles pour leurs territoires, pour leurs concitoyens. Il est important, oui, un jour, d'avoir un statut de l'élu, j'allais également en parler. Ce n'est pas l'objet de cette délibération, mais au travers de ce texte, envoyons un signal à la population, mais rappelons que l'engagement qui est celui des élus locaux dans notre pays, dans les

37 000 communes de France notamment, pour la plupart bénévolement, est un système extrêmement vertueux.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Laure CURVALE.

**Mme Laure CURVALE** : Monsieur le Président, mes chers collègues, la transparence est une préoccupation croissante des citoyens, mais aussi un outil au service de la vie publique et cette délibération vient compléter, à juste titre, la charte de l'élu local que nous avons tous signée en ce début de mandat. En effet, redonner du sens à la vie démocratique et politique semble d'autant plus indispensable au regard des événements récents. Il y a quelque temps, les Gilets jaunes, tout récemment l'abstention record au premier tour de ces élections régionale et départementale, montrent malheureusement la défiance ou le désintérêt des citoyens envers la politique.

Nous tenons, nous aussi, à saluer les travaux du groupe de travail qui rassemblait l'ensemble des groupes politiques et notamment leurs travaux pour prévenir les conflits d'intérêts. Nous voudrions évoquer quelques points d'évolution pour la suite. Quelques pistes notamment autour de l'article 2.3 qui concerne, dans sa majorité, la question des cadeaux, qui est une question que vous avez vous-mêmes évoquée. Il est écrit dans cet article que pour les cadeaux d'une valeur inférieure à 150 euros, hormis les cadeaux d'usage, ces cadeaux devront être déclarés annuellement auprès du référent déontologue. Ce passage appelle des questions et peut-être des évolutions que proposera le groupe de travail ultérieurement. Les cadeaux d'usage ne sont pas pour le moment définis. Et pour les cadeaux qui sont inférieurs à 150 euros, qui ne relèvent pas de cette catégorie, il est pour le moment préconisé de les déclarer annuellement.

La règle du Parlement européen, c'est de les déclarer avant la fin du mois d'après, donc beaucoup plus rapidement. Mais je vous rejoins, je pense que la meilleure règle sera sans doute tout simplement de n'accepter absolument aucun cadeau. Je crois que le groupe a pas mal débattu autour de cette notion-là.

Bien sûr, d'autre part, le groupe de travail pourra se saisir par la suite de la question de la modulation des indemnités en fonction de l'assiduité des élus en Commission ou en Conseil. En attendant que le groupe lui-même nous fasse d'autres propositions d'évolution, notre groupe d'élus Écologie et solidarité se félicite de la décision d'aujourd'hui qui est d'adopter ce Code de déontologie. C'est une décision qui rejoint les valeurs que nous portons, que nous défendons, de transparence de la vie publique, d'exemplarité et d'engagement pour l'intérêt général et la démocratie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Madame FAHMY.

**Mme Anne FAHMY** : Merci, Monsieur le Président, je vais éviter certaines redites bien sûr, je crois que nous sommes tous d'accord, ce Code de déontologie est fondamental pour renforcer la confiance et la transparence de nos actions d'élus. Je voudrais souligner qu'il a également un rôle en matière de prévention et qu'il ne faut pas le voir là comme un mode de sanction, mais comme un mode d'information, permettant de protéger au mieux les élus et les services en les informant et en les guidant.

Je voudrais remercier également notre déontologue, Luce GALLIEN et son équipe qui a œuvré rapidement efficacement à nos côtés ainsi que la présidente de notre groupe de travail et je voudrais souligner la qualité d'écoute et d'échange que nous avons eu ensemble.

Moi, j'ai quelques regrets, je vous entendez parler des cadeaux, si vous voulez, arrêtons-nous un instant, ce Conseil est moins long que d'habitude et préparons un amendement ensemble. Je n'y vois aucun inconvénient, nous sommes tous d'accord manifestement sur les cadeaux. Donc allons-y, faisons une pause et rédigeons rapidement un amendement. Je suis un peu étonnée parce que ce sujet n'a pas été abordé dans les échanges de notre groupe de travail. Il a été abordé là maintenant tardivement, c'est dommage, on aurait pu en parler ensemble au moment de l'élaboration du code.

Moi, j'ai d'autres regrets. Je voulais des précisions sur le conflit d'intérêts. Chacun sait que c'est un sujet vraiment critique, Monsieur le Président, vous l'avez rappelé. L'apparence suffit seule à créer une situation litigieuse et je crois que dans une nouvelle version, puisqu'il est prévu que ce code soit évolutif, nous devrons nous attacher à écrire un texte que chacun peut lire et comprendre seul sur cette notion de conflit entre un intérêt public et un autre intérêt public qui est la situation la plus délicate à appréhender.

J'ai également d'autres regrets sur les engagements, je pense que nous aurions pu, nous aurions dû aller plus loin. Nous avons toujours défendu avec Renouveau Bordeaux Métropole l'objectif de renouvellement des pratiques politiques et des conditions d'exercice du mandat d'élu. Il y a d'autres engagements qui étaient préconisés par *Transparency International* et que nous avons proposés tout au long de la mission de ce groupe de travail d'intégrer dans ce code. Je vous en citerai deux : une obligation de publier des agendas ouverts pour tous les élus décideurs surtout dans l'attente d'un répertoire local des représentants d'intérêt dits lobbyistes et également une communication du montant cumulé des indemnités des élus. Ces engagements de *Transparency International*, certains les ont repris pendant la campagne l'année dernière et je regrette vraiment qu'ils soient restés lettre morte cette année. Nous ne devons renoncer à aucune avancée qui nous permettra d'améliorer la transparence et donc la confiance dans nos actions d'élus et je reproposerai ces engagements lors de la revoyure de ce code. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI :** Merci. Marie RECALDE que je voudrais de nouveau remercier pour tout le travail qu'elle a accompli.

**Mme Marie RECALDE :** Monsieur le Président, mes chers collègues, d'abord je voudrais vous remercier, vous, Monsieur le Président, d'avoir mis en place ce groupe de travail. Nous avons travaillé ensemble au Parlement sur ces questions-là et je connais votre attachement et notre attachement respectif. Remercier mes collègues du groupe de travail qui ont toujours été très constructifs également, comme viennent de le faire Anne FAHMY, Luce GALLIEN et son équipe. Cela a été de nombreuses réunions très constructives où nous nous sommes beaucoup interrogés. Je crois que nous avons trouvé un équilibre.

Je tiens à dire que ce n'est qu'un début puisque nous avons prévu des clauses de revoyure dans ce Code de déontologie. C'est plus qu'une charte, c'est volontairement un code qui vient également avec l'engagement que vous avez pris de signature avec *Transparency International*. Ce n'est donc qu'un début, c'est un point de départ, c'est un code pour éviter les sorties de route et pour protéger les élus. Il faudra que nous y retravaillions, nous l'avons prévu. Nous avons prévu une évaluation, si vous en êtes d'accord, pour régler l'ensemble de ces questions. On a parlé du conflit d'intérêts, des relations avec les lobbyistes aussi, tous ces sujets qui évoluent au fil du temps et sur lesquels il nous faut être très attentifs.

Je tiens à préciser qu'il s'agit bien sûr d'un code, que comme tout texte, il fixe des seuils qui ont été discutés. Rien n'interdit à chacun d'être plus strict que le code que nous nous fixons. Je crois que c'est la volonté commune partagée ici d'après ce que je viens d'entendre des propos des uns et des autres.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Si plus personne ne veut la parole, **Monsieur POUTOU**.

**M. Philippe POUTOU** : Je ne sais pas sur quoi on est d'accord, si on est vraiment tous d'accord. Si c'est l'idée qu'il faut que l'on soit tous honnêtes, transparents, corrects, que l'on ne triche pas, oui on est d'accord, mais est-ce que cela suffit un Code de déontologie ? Est-ce qu'il suffit de ce texte-là où on s'engage... Moi, j'ai travaillé dans des entreprises, je crois que toutes les entreprises ont des codes de déontologie, toutes les entreprises ont des chartes sociales, de respect de lutte contre la discrimination. Il y a des tas de choses qui se font. La réalité est toute autre. À quoi bon ce genre de Code de déontologie ? Après le problème qui est posé, c'est : « Qui contrôle ? » OK pour affirmer des choses, OK pour dire : « Nous, on veut cela », mais qui derrière va contrôler ce qui va se passer, et quels moyens on se donne pour que ce soit transparent, pour que ce soit sous contrôle, public ? Il y en a qui parlent d'élu *bashing* ou je ne sais pas quoi, mais enfin *a priori* on est plutôt pour que la population puisse avoir un regard sur ce que l'on est, sur notre activité. À partir du moment où il y a des indemnités, à partir du moment où on a des places, c'est quand même normal qu'il y ait des moyens de contrôle de la part de la population. Ce que l'on pourrait vouloir mettre en place, c'est qu'en fait... un élu, il est élu là, il a des mandats, quel mandat il a ? Est-ce que ce mandat-là est rémunéré ou pas ? Quelle vie professionnelle il a ? Parce que c'est tout cela qu'il faudrait que l'on mette à plat et de manière à ce que la population ait une visibilité. Peut-être que c'est à partir de là qu'il peut y avoir des liens de confiance qui se remettent en place. Tout le monde est d'accord pour dire : « L'abstention est terrible, c'est un mauvais signal ». Oui évidemment, mais cela fait quand même très longtemps qu'il y a une déconnexion qui se renforce entre la population et les élus parce que d'abord, il y a de la triche, on sait que les affaires politiques sont quand même constituées de pas mal de scandales, d'affaires judiciaires entre le clientélisme, le détournement de fonds publics et puis, même, c'est toujours d'actualité. Cela nourrit évidemment une grosse méfiance, mais au-delà de l'attitude de l'élu, il y a la question des règles électORALES, de comment la population est représentée ? Tout cela contribue à éloigner les gens du vote puisque c'est toujours les mêmes qui sont élus parce que les règles électORALES aident les mêmes à être élus et toute une partie de la population n'est pas représentée. Ce n'est pas juste un problème de Code de déontologie, c'est aussi tout un fonctionnement démocratique qui apparaît de plus en plus anti-démocratique pour en tout cas une bonne partie de la population.

C'est pour cela que ces textes qui disent : « Nous, on va être propre, on va être cool, on va faire cela », cela ne suffit pas. Nous, on pense qu'il faut vraiment mettre en place des structures de contrôle public et les informations doivent être accessibles à la population. Cela paraît normal, cela paraît sain que l'on puisse, nous, ne pas être gênés à ce que quand on gagne 925 euros à la Métropole, cela puisse se savoir. Et si on a d'autres mandats qui rapportent d'autres indemnités, il faut que cela se sache. C'est important tout cela. On pense que cette délibération-là est largement insuffisante, elle contribue juste à faire semblant finalement d'une certaine manière. On vote contre cette délibération.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur CAZABONNE.

**M. Alain CAZABONNE** : Merci. Je pense qu'il faut être pour cette délibération. Je voudrais juste attirer l'attention sur un phénomène, c'est que le mieux est parfois l'ennemi du bien et je m'explique. On vient d'avoir au Sénat récemment, et je crois qu'à l'Assemblée nationale aussi, un rapport sur l'application qui entre en vigueur de la nouvelle loi Sapin 2. Nous nous sommes rendu compte qu'il y avait des dispositions qui sont catastrophiques. Je ne vais en prendre qu'une. Dans cette loi par exemple, un Maire ou un Président d'exécutif qui est aussi Président d'une agence n'aurait pas le droit d'assister aux réunions de préparation de cette agence. Il y a une dizaine de dispositions comme cela. Il semblerait qu'il y ait un accord national entre une assemblée, y compris Gouvernement et le Sénat, pour dire : « Il y a quand même des choses qui ont été votées dans l'entraînement de « Je lave plus blanc que le Président » qui soit aujourd'hui inapplicable, qui empêche les élus de faire leur travail ». Il va certainement y avoir des modifications législatives par rapport à ces excès qui sont des handicaps à la mission même des élus. Sur la transparence financière bien sûr, il suffit d'aller sur les impôts et vous voyez ce que chacun peut gagner. On doit être transparent, il n'y a pas de problème. Mais sur le travail, il faut aussi que les élus puissent faire leur travail. Je pense que là, il va y avoir des modifications importantes pour redonner un peu de responsabilités.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci, j'ajouterai juste deux mots. Sur les indemnités, on adopte un barème qui est public, on ne cache rien. En début de mandature, on adopte un barème. Sur le contrôle, il y a un triple contrôle. Il y a un contrôle administratif, ici, on regarde et puis maintenant avec notre référent déontologue, évidemment on aura encore plus de précisions. Il y a un contrôle judiciaire, c'est-à-dire que si vous franchissez la ligne jaune, vous vous trouvez devant le Tribunal correctionnel et on le voit, cela arrive assez fréquemment que des élus aujourd'hui se retrouvent condamnés par le Tribunal correctionnel. Et puis vous avez un contrôle sur la transparence avec la Haute Autorité puisque la Haute Autorité surveille de près, elle peut même mandater les services fiscaux pour aller regarder quelle est la véritable valeur de votre maison par rapport à ce que vous avez déclaré. Là aussi, si vous n'avez pas déclaré la bonne somme, vous avez des ennuis judiciaires qui peuvent suivre. Tout cela va quand même jouer un grand progrès dans notre démocratie.

J'ai noté qu'il y avait un vote contre et sinon, unanimité, merci.

**Majorité**  
**Contre : Monsieur POUTOU**

**Mme Brigitte TERRAZA** : Affaire n°2, Monsieur le Président : Compte-rendu annuel de l'exécution du projet de mandature 2020-2026.

**M. ANZIANI**

(n°2) **Compte rendu annuel de l'exécution du projet de mandature 2020-2026 - Décision - Autorisation**

**M. Alain ANZIANI** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Pierre HURMIC.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Monsieur le Président. Je crois que ce compte-rendu annuel de l'exécution du projet de mandature reflète le début du chemin déjà parcouru depuis quelques

mois, chemin parcouru, j'ai envie de dire, semé d'embûches et d'imprévus, mais il permet également d'entrevoir l'ampleur des défis qui nous attendent pour le chemin à emprunter dans les années qui viennent. Je crois que rien n'est plus injuste et plus inaudible aussi j'ajouterais, que de dire à ce jour que durant cette première année, nous n'avons rien fait. C'est faux. On peut dire que l'on a mal fait, selon les bancs où on se situe, mais de dire que l'on n'a rien fait, je pense que cela est parfaitement non seulement, injuste, mais également inaudible.

Je pense qu'il faut que l'on soit tous humbles. La question que je me pose - je ne veux pas dire quotidiennement, mais très souvent – c'est : « Sommes-nous à la hauteur de... », j'emprunterai, vous m'excuserez, l'ampleur du défi qui nous attend à ce que dit un climatologue britannique qui s'appelle Kevin Anderson, qui dit à propos du péril climatique : « Il ne s'agit pas d'aller moins vite sur la mauvaise route, mais il s'agit de prendre la bonne route ». Est-ce que nous allons moins vite sur la mauvaise route ? Je ne le crois pas. Est-ce que nous avons emprunté la bonne route ? Je le crois. En tout cas sur la bonne route, il faut y rester, celle de la transition écologique et solidaire que nous avons promise à nos électeurs et que nous avons promise également à cette Métropole, je pense qu'il faut que nous nous y tenions et c'est tout le challenge que l'on doit affronter. Je le dis avec humilité, en tout cas avec détermination et je voudrais partager avec vous la détermination qui est la nôtre, qui est celle de l'exécutif.

J'ajouterais pour illustrer un peu certains propos, la violence des inondations que l'on a connues, ces derniers temps, ici et surtout j'ai envie de dire ailleurs, et ses conséquences. Elle doit nous interroger. Elle doit nous interroger naturellement sur le péril climatique, mais aussi sur la façon dont on a aménagé nos villes. On se rend compte dans une ville comme Bordeaux de l'imperméabilisation totale de nos rues avec des ruissellements qui ne vont pas forcément là où il faudrait qu'ils aillent, notamment sur un certain nombre d'immeubles et contribuant ainsi à fragiliser leurs fondations.

Si vous voulez, quand on a décrété le fait qu'il fallait à tout prix limiter l'artificialisation des sols, tendre vers le 0 artificialisation des sols, je pense que l'on est sur le bon chemin. Je pense que l'on est sur la réponse à apporter à ce type de défis qui commencent à menacer, qui sont de moins en moins hypothétiques ou futuristes. Je pense que c'est là-dessus que nous devons sérieusement travailler.

La prochaine crise qui va nous secouer ne sera pas forcément virale. Elle peut être liée et elle sera vraisemblablement liée à une catastrophe climatique. Elle sera liée peut-être à la pollution de l'air, elle sera peut-être liée à l'épuisement des ressources. Je ne sais pas si comme moi, vous avez vu hier les premiers extraits de ce qu'est le brouillon du sixième rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). On nous dit que ce n'est que le brouillon, mais déjà, le brouillon est extrêmement alarmiste puisque ce brouillon illustre parfaitement, révèle en tout cas le formidable décalage entre les prévisions scientifiques qui hurlent depuis longtemps, il faut le reconnaître à l'urgence à agir et le rythme timide des réformes envisagées par les pays riches pour progresser vers la neutralité carbone en 2050. C'est ce que nous dit ce pré-rapport du GIEC. Je pense qu'il faut de plus en plus que nous l'entendions.

J'ajouterais également que, dans une logique de changement positif, il faut que nous soyons capables de nous saisir de la dernière crise que nous venons d'affronter, la crise sanitaire Covid, pour y voir un signe, celui de la nécessaire accélération de la transition écologique et sociale qui est le moteur de notre projet métropolitain. Cette transition doit couvrir l'ensemble de nos politiques métropolitaines en transversalité pour leur donner force et cohérence en plaçant les habitants, les acteurs publics et privés, parties prenantes du territoire, au cœur de notre projet.

Sachez que nous travaillons à la mise en place d'une méthodologie agile de pilotage et d'évaluation du projet de transition qui alimentera nos objectifs de mandature via la mise en place d'outils de suivi et d'arbitrage tels que le budget climat et un tableau de bord de suivi d'indicateurs précis.

Nous travaillons à la fois au déploiement d'actions opérationnelles tout en engageant une vision prospective du territoire. Pour montrer que ce ne sont pas des incantations, je vais citer deux exemples précis, très précis, pour ne pas être long : la politique des déchets qui est fortement investie par Patrick LABESSE. Nous savons que la consommation annuelle des Ordures Ménagères Résiduelles, des OMR, par habitant s'élève chez nous à 243 kg/habitant en 2019, mais notre volonté clairement affichée est de prévenir et réduire ces déchets à la source. Pour cela, au début de l'automne, nous expérimenterons deux points d'apport volontaire innovants : un quartier Terre Sud Bel Air à Bègles et l'autre, Bordeaux Bastide Benauge. Nous avons un objectif que je qualifie de très ambitieux de réduction de 30 à 50% sur la base de l'indicateur Ordures Ménagères Résiduelles. On va faire en sorte d'y arriver surtout de voir si on y arrive. Il faut que nous nous dotions de moyens pour mesurer les effets d'une telle expérimentation, décider en toute connaissance de cause et collectivement de son déploiement sur le territoire métropolitain et sur demande des communes volontaires.

Deuxième exemple que je prendrai, c'est la question des emplois verts. La question des emplois verts liés à la transition énergétique et écologique, nous l'évoquons souvent, mais est-ce que l'on en connaît seulement de près la réalité ? Je ne suis pas persuadé. Au-delà de l'argumentaire politique, avons-nous une idée construite du déploiement de ces emplois qui sont les potentiels nouveaux métiers à l'échelle du territoire en tenant compte de nos spécificités territoriales. Pour cette raison, le Président ANZIANI a validé le déploiement d'une étude dédiée en lien avec la délégation de Claudine BICHET et de Stéphane DELPEYRAT. Parallèlement à cette étude, nous pourrons mesurer le nombre d'emplois créés dans le secteur de la transition écologique et énergétique et voir son évolution. Il ne suffit pas de décrire que nous voulons devenir un territoire post-carbone, il faut régulièrement évaluer les outils que nous nous donnons pour voir si nous sommes sur cette trajectoire de territoire bas carbone.

Au-delà de nos ambitions pour le territoire métropolitain, c'est une véritable méthodologie que nous devons porter. Celle-ci doit avoir trois caractéristiques, elle les aura :

- La première, c'est une méthodologie fédératrice co-construite avec et pour les acteurs en associant étroitement les communes.
- Deux, elle doit être opérationnelle et expérimentale pour sensibiliser et accélérer les transitions.
- Trois, enfin, elle doit être prospective pour aller au-delà d'une vision court-termiste et électoraliste et inscrit résolument le projet transition de Bordeaux Métropole dans la durée. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Monsieur le Président, mes chers collègues, après ces explications, moi, je ne reviendrai pas sur le fait de savoir si cela a été bien fait, mal fait ? Est-ce que cela a été fait ? L'année a été suffisamment compliquée pour tout le monde pour ne pas forcément juger au bout de la première année. Quand je dis « première année », elle ne fait même pas 12 mois puisque c'était au mois de juillet.

Je m'attarderai sur le point 6, Monsieur le Président, qui est celui de la gouvernance parce que là, on a vu. Autant un projet peut mettre des années à être pertinent, à être évalué notamment

dans les transports, mais sur la gouvernance, on a vu. On a une année de mandature globalement et vous me permettrez de faire quelques constats et une proposition.

Quelques constats. Notre EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) s'est départementalisé, on y parle de fait majoritaire, il y a une cellule d'appui aux Vice-présidents, la seule chose que l'on n'a pas copiée sur le Département, et je vous demande de le prendre avec dérision, ils ont un salon rouge, nous avons des salades vegan.

Vous avez élaboré trois types de rendez-vous, les COPIL (Comité de pilotage), 19 ont été créés en un an, le Bureau, la Conférence des maires et le Conseil. Au Conseil, rien n'a changé si ce n'est l'emplacement. On rêve tous de revenir dans notre emplacement habituel, mais le Conseil n'a pas changé, nous sommes toujours réunis à 104 avec des Vice-présidents et un Conseil.

Le Bureau, qu'est-ce qu'il est devenu ce Bureau ? C'était le lieu des grandes stratégies. C'était le lieu de discussions. C'était le lieu d'amendements. Il est devenu un groupe majoritaire qui sert finalement à réguler votre majorité. On a maintenant quelques relevés de décisions.

Le Conseil des maires, j'y fondais sans doute, comme vous Monsieur le Président, plein d'espoirs et c'est vrai, reconnaissions que sur l'ambiance et les discussions qui règnent, elles sont agréables, sympathiques même j'irais dire. On nous écoute. Nous faisons des propositions. Je peux vous dire que pour passer du temps à préparer ces Conseils de maires, nous faisons des propositions, mais que constatons-nous ? La délibération proposée en Conseil des maires, la délibération proposée en Commission et la délibération proposée en Conseil sont les mêmes. A la virgule près, au point près.

Au dernier Conseil des maires, on vous a fait quelques propositions sur la tarification solidaire. La délibération qui nous sera proposée est la même. Nos propositions n'ont pas été retenues. Vous allez me dire : « C'est normal. Il y a une majorité, il y a une opposition » et si vous me permettez, Monsieur le Président, vous nous faites rajeunir de 20 ans.

En 2001, vous étiez tout jeune Adjoint au Maire à Mérignac, élu sur la liste Michel SAINTE-MARIE, j'étais Conseiller municipal d'opposition. Nous siégeons ensemble dans la même commission Politique de la ville. Je faisais des propositions, pareil, et vous me disiez : « C'est bien », et puis vous faisiez ce que vous vouliez. Je l'acceptais, Michel SAINTE-MARIE et vous-même aviez gagné les élections. Je les avais perdues. Tout cela était normal. Aujourd'hui, 20 ans plus tard, tout a changé. Vous avez gagné les élections, j'ai gagné les élections. Nous ne sommes pas du tout dans la même configuration. Nous sommes, vous et moi, et les 26 autres collègues au même niveau, nous avons tous gagné les élections. Ce n'est pas parce qu'à un moment donné, on pense quelque chose ou on pense autre chose...

Ce Bureau ne fonctionne pas bien pour nous, ce Conseil des maires à part le côté sympathique, le bilan n'est pas forcément idéal. Allons jusqu'au bout et départementalisons-nous jusqu'au terme. J'ai une proposition à vous faire, et vous allez voir, elle réglerait beaucoup de nos problèmes, c'est la commission permanente. La commission permanente aurait de multiples avantages. D'abord, elle ressemblerait à la proportionnelle tous les groupes. Deux, elle nous permettrait comme le font le Conseil départemental, le Conseil régional, de traiter, n'y voyez pas dans ma bouche quelque chose de péjoratif, mais les petits dossiers qui seraient examinés par cette commission permanente, laissant au Conseil les grands dossiers stratégiques qui nous permettraient d'être débattus. Nous pourrions ainsi satisfaire à votre demande de faire un Conseil tous les deux mois puisque cette commission permanente aurait, en se réunissant tous les mois, la faculté de pouvoir décider de ce qui serait éventuellement plus urgent ou pas. Mais surtout elle aurait un avantage pour les 5 années qui restent parce que l'on n'a passé qu'un an, il en reste 5.

Pour les 5 années qui restent, elle aurait certainement, cette commission permanente, l'avantage de pacifier nos relations. Alors bien évidemment, on va me répondre : « Est-ce que la Commission permanente peut se faire dans un Établissement public de coopération intercommunale ? ». Nous avons été ici avec la loi de 1966 précurseurs. Bordeaux a fait partie des 10 premières villes de France à penser intercommunalité alors même que certains en étaient encore aux syndicats à vocation unique ou vocations multiples de gestion des routes. Nous étions en avance. Continuons à garder cette avance et regardons avec Madame la Préfète si une possibilité pourrait se faire ou s'il faut l'appeler peut-être différemment.

J'ai envie de vous dire, Monsieur le Président, ce n'est pas une présentation comme cela pour faire bien. Je pense très sincèrement et vous savez combien je suis attaché à cet établissement depuis de très nombreuses années, je pense que ce serait de nature à régler ce problème de gouvernance. Nous pourrions ainsi passer beaucoup plus de temps les uns et les autres sur le fond, c'est-à-dire les 5 autres projets que vous avez cités. Ce serait beaucoup plus efficace. Ce sixième point, on en parlerait nettement moins.

Voilà ce que je souhaitais apporter au débat. Simplement, je mesure combien c'est compliqué dans la période que nous venons de passer. On fera le bilan en juin ou juillet 2022 où on aura eu plus de temps, j'en forme le vœu, mais réfléchissons à ma proposition avant de la balayer d'un revers de main. Elle peut être un facteur d'équilibre et de « dépassion » au sein de notre établissement. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur BOBET.

**M. Patrick BOBET** : Merci Monsieur le Président. Je voudrais d'abord m'étonner de la forme que prend cette délibération, car à l'occasion du débat sur le Pacte de gouvernance, vous nous aviez assuré qu'un débat sur le projet de mandature lui-même serait prévu au Conseil de juin. Qu'on le veuille ou non, d'une part la délibération n'est pas passée en commission et a complètement été dénaturée puisque c'est un simple compte-rendu de mandature qui se déroule. J'en déduis donc que le débat sur la mandature, elle-même, sur le projet n'aura pas lieu. Je vous rappelle à tous que nous sommes un EPCI, Établissement public de coopération intercommunale, ce qui sous-entend quand même un minimum de co-gouvernance, et Christophe DUPRAT vient de vous le redire.

Vous venez de répondre, Monsieur le Président, tout récemment, et de manière négative à notre demande de compte-rendu des bureaux, permettez-moi deux remarques. La première, c'est que je ne partage pas toujours pas votre avis, car le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) modifié en 2015 impose clairement que le Bureau rende compte à l'organe délibérant de ses décisions. L'organe délibérant c'est nous, c'est le Conseil de Métropole, tous les élus, y compris bien évidemment les élus d'opposition. « Compte-rendu » implique la production d'un compte-rendu et non pas d'un simple relevé de décisions, sans le moindre commentaire ni contexte.

Je ne partage pas doublement votre avis et je pense, et je suis même convaincu que c'est une erreur. En effet, je ne doute pas un seul instant que c'est bien l'intérêt de la Métropole qui vous motive globalement. Expliquez-moi vraiment pourquoi et comment vous pouvez penser que ce soit l'intérêt de la Métropole de nous écarter de la connaissance des relevés de décisions et surtout des échanges et des débats qui se déroulent en Bureau.

Avoir connaissance des décisions et des relevés, c'est une chose, mais avoir connaissance des arguments qui ont conduit à ces décisions en est une autre bien plus utile. Nous pourrions dans

cette hypothèse vous proposer d'autres arguments, d'autres pistes pour enrichir votre propre réflexion et peut-être pour assurer, pour asseoir vos décisions. Nous l'avons fait collectivement par le passé. Très largement à maintes reprises, en Bureau, lors de la crise sanitaire, vous l'avez évoqué, mais aussi lors de grandes décisions sur l'ARENA, sur le Stade nautique où, Bureau après Bureau, l'intelligence collégiale a joué son rôle et les dossiers ont évolué.

Je vous le redis, Monsieur le Président, c'est une erreur de gouvernance de ne pas revenir à un vrai compte-rendu qui soit un minimum argumenté. Ceci serait de nature à réduire les questions, alléger les interventions aussi en conseil et gagner en qualité d'échange. Christophe DUPRAT vous l'a dit, je n'y reviens pas.

Et enfin, ce serait faire preuve de clairvoyance et d'anticipation pour les temps prochains où vous aurez immanquablement besoin de notre soutien lors de décisions très politiques pour lesquelles votre majorité d'aujourd'hui ne sera pas au rendez-vous. Attention à ce que dans ce contexte de mise à l'écart systématique, nous ne soyons pas nous non plus au rendez-vous. Merci pour votre écoute.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Thomas CAZENAVE.

**M. Thomas CAZENAVE** : Merci. Monsieur le Président, avec cette présentation d'exécution du projet de mandature, nous ne pouvons que regretter avec notre groupe que finalement, la Métropole demeure ce trou noir démocratique. Contrairement à vos engagements, vous n'avez pas présenté devant cette assemblée un projet pour le soumettre à la délibération et au vote. Je dis bien « contrairement aux derniers engagements que vous avez pris ». Il a donc été écrit à quelques-uns, jamais débattu, jamais présenté devant les Conseils municipaux, jamais présenté devant cette assemblée. Nous nous sommes roulés par terre, Monsieur le Président, pour finalement l'obtenir en décembre et je défie quiconque de retrouver sur le site internet de la Métropole le projet détaillé de cette mandature. Alors que l'abstention progresse partout dramatiquement et on l'a vu le week-end dernier à chacune des échéances, il est de notre responsabilité de retisser le lien entre nos collectivités et les citoyens. En ne permettant pas à l'ensemble des élus, des représentants, ici comme dans les Conseils municipaux de se réapproprier la Métropole, vous contribuez à la confusion qui règne aujourd'hui dans l'état d'esprit et dans l'esprit de nos électeurs et nos citoyens.

Si nous n'ouvrons pas rapidement le chantier de l'organisation territoriale, de la multiplication des compétences, de la dilution des responsabilités entre les uns et les autres, nous n'arriverons pas à juguler ce naufrage démocratique que nous sommes en train de vivre sous nos yeux. Nous y participons ici en entretenant cette idée finalement de vacuité démocratique, comme je le disais tout à l'heure, de véritable trou noir démocratique. Vous avez eu une opportunité d'ailleurs pour le faire, la fin de la cogestion, pour bâtir une nouvelle gouvernance autour d'un projet, d'un grand projet de territoire dépassant les frontières géographiques de chacune des communes. Il n'en a rien été. Votre gouvernance repose à l'identique sur un système de cogestion, mais finalement entre formations politiques y compris une gouvernance la plus paradoxale qu'il soit. Vous avez réussi à associer dans votre exécutif votre premier groupe d'opposition dans cet hémicycle qui est le Groupe communiste, qui quand on regarde, délibération après délibération, est celui qui détient le vote négatif le plus important de tout cet hémicycle. Vous refusez souvent la main tendue des groupes qui vous accompagnent sur des délibérations des fois les plus difficiles comme sur l'aéronautique récemment. C'est à n'y rien comprendre, cette gouvernance, en effet. C'est à n'y rien comprendre pour nous. Imaginez les citoyens, ceux qui nous regardent, ceux qui essaient de comprendre qui et comment on utilise les ressources désormais aussi importantes qui sont confiées à la Métropole. Conséquence de cette gouvernance bancale, parce qu'il faut bien la décrire, et c'est comme cela que nous la

ressentons, force est de constater que peu de décisions structurantes ont été prises au bout d'un an de mandature et pourtant il y a urgence à agir.

Vous l'avez dit, Monsieur le Président, la question des mobilités. On va de diagnostic en diagnostic, on sait que l'on a des sujets fondamentaux. La Rocade. On n'a pas avancé d'un mètre sur la question de la Rocade alors que l'on sait que c'est par là qu'il faut commencer. Le RER Métropolitain, à chaque délibération, chaque conseil, je comprends qu'il y a des études et on repousse les échéances. Il faudra attendre septembre pour connaître la feuille de route sur la mobilité alors qu'on a vu avec le déconfinement à quel point la situation se dégrade de mois en mois.

Deuxième dimension, le nouvel élan économique à notre territoire. On est encore en train de travailler une feuille de route.

En revanche, nous saluons votre décision, Monsieur le Président de continuer à défendre contre une partie de votre majorité, le soutien à la filière aéronautique et nous partageons votre point de vue qu'il nous faut conjuguer transition écologique et économique.

Et puis enfin, troisième point sur lequel nous considérons que cela n'avance pas assez vite, c'est la question du logement dont on a vu toutes les difficultés y compris ici même pour arriver à garantir que nos concitoyens puissent se loger sur la Métropole en atteignant notamment nos objectifs en matière de logements sociaux, ce qui n'est pas le cas sur la Métropole. Au nom du groupe Renouveau Bordeaux Métropole, Monsieur le Président, nous souhaiterions désormais que vous agissiez rapidement, concrètement, car il n'y a plus de temps à perdre. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci, Monsieur ESCOTS.

**M. Olivier ESCOTS** : Monsieur le Président, mes chers collègues, juste pour rebondir sur l'intervention de Thomas CAZENAVE, notre groupe au moins a une cohérence dans ses idées politiques et les porte depuis de longues années, et j'y reviendrai tout à l'heure, sur le sujet de la régie municipale et de la régie métropolitaine de l'eau alors que d'autres, il y a un an, s'alliaient avec la Droite bordelaise et aujourd'hui nous disent : « Mais on peut avoir notre place dans la majorité de gauche à la Métropole ». On a parlé d'un Code de déontologie tout à l'heure, peut-être qu'il faudrait, pour certains élus, avoir un Code de cohérence politique.

Je vais intervenir sur deux points de la trentaine de points, de la trentaine d'entrées qu'il y a dans ce document, dans ce compte-rendu de la première année de mandature. Deux points : la régie de l'eau et le fleuve.

Sur la régie d'eau, ce n'est qu'un paragraphe ou deux dans ce document, mais c'est quand même une décision historique qui a été prise en décembre dernier quand on la compare au regard des choix réalisés au sein de cet établissement dans les 30 dernières années. Comparons les choix politiques de ces dernières années voire des dernières décennies et ce qui a été mis en œuvre sur ce sujet en quelques mois seulement. Je vais d'ailleurs reprendre les termes de l'intervention de mon camarade et voisin de conseil, Jean Claude FEUGAS qui, lors du vote en décembre dernier sur le passage en régie, rappelait qu'en 1992 fut signé le contrat du siècle, tant il était favorable au délégataire. Depuis les élus communistes - et là j'en reviens à la cohérence politique, Monsieur CAZENAVE – ont inlassablement démontré la nocivité d'une telle DSP (Délégation de service public) pour les usagers. Des espoirs sur cette régie avaient pu naître il y a quelques années, une présidence de droite - on est encore là sur les orientations politiques - fut ensuite celle du renoncement à la création de cette régie. Nous y sommes désormais depuis décembre, le processus est validé et lancé. Je crois qu'on peut

retenir vraiment cette date du 18 décembre, il s'agit bien d'une décision majeure pour la gestion d'un service public et nous espérons d'ailleurs qu'elle sera inspirante désormais dans cette assemblée. Il s'agit vraiment, je le répète, d'un élément majeur de ce mandat.

Deuxième point, le fleuve ou plutôt un nouveau cap pour le fleuve. Le compte-rendu fait état de quelques éléments avec trois points structurants :

- la création d'une mission fleuve qui doit contribuer à développer une stratégie globale et coordonnée sur les autres délégations,
- un conseil de gouvernance du fleuve qui réunira les principaux utilisateurs et acteurs du fleuve,
- la finalisation à venir d'un nouveau schéma directeur des équipements fluviaux, travaillé fortement ces derniers mois par les services et quelques élus mobilisés sur ce sujet.

Jamais les enjeux du fleuve n'ont autant été abordés et seront donc, eux aussi, un marqueur fort de ce mandat avec les premières bases qui sont posées lors de cette première année. Avec cette mission fleuve qui doit assurer la transversalité nécessaire à ce dossier structurant. Le futur schéma directeur des équipements fluviaux qui doit être selon nous, selon notre groupe, la clé de voûte d'une nouvelle approche des mobilités, mais aussi du fret fluvial. La venue du Tourmente, cette péniche qui a amené des produits du Lot-et-Garonne, il y a quelques semaines, jusqu'à Bordeaux est une illustration de la mobilisation de l'ensemble des acteurs institutionnels économiques, associatifs, politiques pour développer le fret fluvial. Je crois que l'on passe un nouveau cap. On n'en est plus au temps des études sans lendemain comme cela a pu être le cas lors du dernier mandat. Il y a vraiment l'enjeu, et il est posé, de porter une nouvelle activité pour ce fleuve avec aussi l'importance, et vous l'avez évoquée Monsieur le Président, des enjeux de gouvernance qui, sur ce sujet, devront impliquer l'ensemble des territoires voisins, comme vous le disiez, en amont de notre Métropole et en allant jusqu'aux terres du Lot-et-Garonne qui sont, elles aussi, concernées par ce sujet. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur Fabien ROBERT.

**M. Fabien ROBERT** : Monsieur le Président, notre Rocade est congestionnée, c'était l'une des actualités de la semaine avec un calvaire vécu par beaucoup de nos concitoyens. À l'occasion de ce bilan de mandat, vous vous projetez, toute une série de mesures sont évoquées et proposées dans ce document qui regarde aussi vers l'avenir. Cela a été évoqué par un certain nombre de mes collègues, la réflexion que vous avez menée depuis un an, la nécessité d'éditer des feuilles de route structurelles nous donnent parfois le sentiment d'un manque d'action et de réponse à des problématiques immédiates. Il doit bien y avoir deux niveaux d'action : évidemment la réflexion structurante qui opérera sans doute à moyen terme et en même temps immédiatement des propositions, des solutions concrètes face à toute une série de difficultés.

Je veux pointer aujourd'hui du doigt la situation de la Rocade. On a vécu une semaine noire. Nous n'avons pas été aidés par toute une série d'accidents, mais ce n'est évidemment pas la seule raison. Et quand vous dites, Monsieur le Président, que nous sommes collectivement responsables des questions de circulation et de mobilité, vous avez parfaitement raison. Nous sommes collectivement responsables, mais vous êtes dorénavant aux responsabilités. Il n'y a plus de cogestion. Notre seule possibilité ici, c'est de faire des constats et de vous faire des propositions. C'est ce que nous allons faire aujourd'hui en vous proposant un amendement en vertu de l'article 15 de notre règlement intérieur concernant précisément la Rocade.

La situation se dégrade. Elle se dégrade pour deux raisons. D'abord parce que nous avons sans doute trop rapidement pensé que la circulation n'allait pas revenir à l'identique après la

crise sanitaire, et ensuite parce que toute une série de mesures ont été prises, y compris par nous, qui réduisent encore l'espace disponible pour la voiture : les coronapistes par exemple. Les coronapistes qui doivent être évaluées. Certaines fonctionnent, d'autres ont des désagréments qu'il suffit de vivre ou il suffit d'écouter nos concitoyens pour comprendre qu'ils sont tout à fait significatifs. Beaucoup de travaux également, c'est évidemment éternel, et puis des trajets notamment vers la gare de plus en plus nombreux qui viennent encore renforcer les difficultés. Je crois, nous croyons qu'on ne peut pas rester les bras ballants en parlant de solutions de moyen terme et pas de solutions immédiates.

Contrairement à vous, Monsieur le Président, je ne crois pas que l'arrivée de la ligne A du tramway soit immédiatement sensible sur la Rocade. Je ne crois pas non plus que répondre par le RER métropolitain ou par plus d'alternatives à la voiture, une baisse de 10% de la circulation, soit suffisant. Nos concitoyens vivent aujourd'hui des difficultés quotidiennes extrêmement difficiles et ce temps passé sur la Rocade est évidemment aussi un coût économique.

L'achèvement de la mise à deux fois trois voies doit être l'occasion de rechercher et d'expérimenter et c'est le sens de l'amendement que nous vous proposons et que je vous lis : « Nous devons lancer une expérimentation qui est celle de découper l'emprise existante en quatre voies, une voie pour les poids lourds, une voie dévolue au covoiturage et aux transports en commun et deux autres voies restent à la circulation tout en abaissant la vitesse à 70 km/h ».

Cette idée, vous la connaissez, nous la connaissons. Elle est légale et elle est techniquement possible, la DDIRA (Direction interdépartementale des routes Atlantique) nous l'a confirmé. Elle est équilibrée parce que si on rajoute une voie, néanmoins, on en réserve une aux modes de transport collaboratifs et en commun et on abaisse la vitesse de circulation.

Enfin, elle est réaliste, rapide, réversible et peu coûteuse. Peu coûteuse parce qu'il s'agit pour l'essentiel de signalétique. Rapide parce que si nous commençons à y réfléchir maintenant avec la fin de la mise à deux fois trois voies de la Rocade en 2022, nous devrions pouvoir, à ce moment-là, la faire entrer en vigueur et si elle ne fonctionne pas, elle est réversible. On est vraiment sur ce que vous appelez parfois, Monsieur le Maire de Bordeaux, « l'urbanisme tactique ». En tout cas, on est sur quelque chose qui nous paraît pouvoir être étudié et pouvoir être une solution plutôt que dire à nos concitoyens : « Le RER métropolitain, etc. », tout cela ne résoudra pas les problèmes de la Rocade. Je le répète, on a cru un peu trop rapidement que la circulation n'allait pas revenir à la normale. Je crains que ce que nous avons vécu cette semaine soit ce que nous allons vivre en septembre. Vous le dites vous-même, Monsieur le Président, et je suis d'accord avec vous, la voiture conservera une grande place à l'avenir et elle sera évidemment de plus en plus propre et collaborative.

Voilà le sens de l'amendement que nous vous proposons sur ce document et nous serions très heureux d'avoir l'avis ici des différents présidents de groupe sur cette mesure qui pourrait, je crois, être étudiée et mise en œuvre. Merci de votre attention.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Oui, Monsieur ROBERT, votre amendement ne peut pas être recevable. Vous n'avez pas demandé un compte-rendu d'exécution. On n'amende pas le passé. Vous pouvez faire une proposition et on l'étudiera dans le cadre du schéma des mobilités, mais amender le compte-rendu de ce qui a été fait n'a pas de sens.

**M. Fabien ROBERT** : Monsieur le Président, quand même, il y a énormément de propositions dans ce document. Nous allons faire, nous allons imaginer, nous allons proposer et c'est tant

mieux, je ne critique pas la forme de ce document. Nous vous proposons d'inclure parce que nos concitoyens attendent des réponses quand même rapides, ces propositions ou *a minima* de ne pas évacuer cela par une réponse technique et de nous dire si oui ou non, cela vous paraît être intéressant. Excusez-moi d'y revenir, mais il y a beaucoup de propositions dans ce document.

**M. le Président Alain ANZIANI :** Je vous rappelle que la Rocade également est de la compétence de l'État, c'est ce qu'a dit Monsieur CAZENAVE. Vous nous parlez de la Rocade, mais n'oubliez jamais, la Rocade ne dépend pas de la Métropole, mais de l'État.

Je répondrai à tout cela. En tout cas, votre amendement ne peut pas être recevable. Présentez-le quand on aura le schéma des mobilités. Là, oui, bien sûr, il peut être étudié à ce moment-là et puis, en plus, cela permettra de le faire passer dans les commissions, et vous savez mon souhait d'associer les commissions. Alors, Clément ROSSIGNOL-PUECH.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH :** Monsieur le Président, mes chers collègues, écoutez, au nom du Groupe écologiste, je peux vous dire que je suis fier de ce bilan. Je suis fier de ce bilan des un an puisque l'on a fait avancer concrètement un grand nombre de dossiers bloqués depuis longtemps, j'y reviendrai, et nous avons affirmé des valeurs, des valeurs de solidarité, de justice sociale et de transition écologique. En effet, en ce début du XXI<sup>ème</sup> siècle, nous avons trois défis qui sont devant nous :

- le défi évidemment environnemental : bouleversement climatique, artificialisation des sols, chute de la biodiversité ;
- le défi social : les classes populaires s'appauvrisse, la classe moyenne a peur du déclassement et les ultra-riches s'enrichissent alors que nous sommes la cinquième puissance mondiale ; il y a une vraie difficulté de répartition des richesses ici en France.
- et puis le défi démocratique, nous l'avons vu à l'œuvre encore plus fortement dimanche dernier puisque nous avons battu le record d'abstention en France. La démocratie telle que nous la vivons actuellement est en panne. Il y a un véritable désenchantement démocratique.

Ces mesures que nous avons prises dans le cadre des compétences de la Métropole vont en ce sens-là fortement. Quelques exemples :

L'encadrement des loyers. On en parle depuis longtemps, nous l'avons réalisé, cela permet une meilleure répartition des richesses et cela permet de protéger celles et ceux qui n'ont pas de logements sociaux, qui sont dans le privé, qui ont des revenus modestes pour pouvoir se loger décemment.

Évidemment, je pense aussi à l'inclusion numérique. Dans ces temps de plus en plus de numérisation où les démarches administratives doivent se faire par l'informatique, nous devrons accompagner celles et ceux qui sont éloignés du numérique, nous avons lancé un plan d'inclusion numérique.

Bien sûr, cela a été dit, la régie de l'eau, on le portait depuis longtemps, ce n'était pas possible lors des mandatures précédentes, nous l'avons réalisée en un an. C'est un véritable record et je tiens à remercier Sylvie CASSOU-SCHOTTE. Nous tenons compte, nous protégeons les biens communs. L'eau, mais aussi la qualité de l'air, les boulevards par exemple. Le fait d'avoir mis de manière expérimentale une voie, un couloir bus, le long des boulevards sur pratiquement tout le linéaire, a permis d'augmenter la régularité des bus, d'augmenter le nombre de passagers et d'augmenter très fortement le nombre de cyclistes, mais également de diminuer les nuisances sonores et d'augmenter la qualité de l'air pour 150 000 personnes, les personnes

qui vivent et qui travaillent le long des boulevards. C'est un acte fort, un acte concret, un acte rapide.

Également, on nous parle de la Rocade et du RER métropolitain. C'est la compétence de la Région, compétence de la SNCF (Société nationale des chemins de fer français) et de l'État, mais nous allons y travailler. Nous allons y travailler fortement dans le cadre de la stratégie des mobilités. Concernant la proposition de passer de trois voies à quatre voies en réduisant la largeur des voies et en prenant en partie la bande d'arrêt d'urgence, c'est une proposition qui a été étudiée par l'A'Urba il y a à peu près 5 ans, qui a été d'ailleurs débattue également en fin de mandature passée. C'est une proposition qui, à mon avis, est intéressante, qu'il faudra étudier dans le cadre de la stratégie des mobilités. Le corollaire de cela évidemment, c'est une réduction de la vitesse, cela a été dit, à 70 km/h. Cela permettra aussi de fluidifier la Rocade parce que les difficultés, ce sont les entrées et les sorties de la Rocade, et de diminuer les nuisances sonores.

Par contre, la difficulté, c'est que la largeur de la voie d'arrêt d'urgence est variable suivant les tronçons et que, un, c'est de la compétence de l'État et deux, il y a beaucoup d'entrées/sorties. Les cisaillements seront importants, mais dans le cadre de la stratégie des mobilités, cela peut évidemment être étudié.

La saturation de la Rocade n'a rien à voir avec les coronapistes, c'est parce qu'évidemment, il y a une augmentation à nouveau des déplacements quotidiens. On se retrouve avec des difficultés que l'on connaissait avant, ce n'est pas pire. C'est juste que peu à peu, comme à l'échelle de l'ensemble des métropoles de France, on voit les courbes de charge des pénétrantes principales. En effet, les difficultés reviennent et il faudra aussi travailler sur des voies réservées aux transports en commun et au covoiturage pour l'ensemble des pénétrantes autoroutières de l'agglomération, Rocade comprise.

Également, je suis très fier de notre réalisation concernant l'emploi. Nous l'avons défendu fortement dans ces temps difficiles en termes de Covid-19. La création de l'OIM, l'Opération d'Intérêt Métropolitaine, Rive droite sur l'économie sociale et solidaire, sur la transition écologique et puis le programme 1 million d'arbres couplé à la stratégie biodiversité pour pouvoir végétaliser et protéger nos espaces naturels.

Un plan déchet ambitieux, nous sommes en retard sur la gestion des déchets pour réduire la production de déchets, production à la source avec les habitants. Un plan climat ambitieux avec des actions concrètes chiffrées pour arriver à la neutralité carbone en 2050 et aller au-delà de l'exclamation et de l'affirmation, mais vraiment des actions concrètes, et puis un lien avec les territoires voisins tous les jours réaffirmé pour dire que nous arriverons à porter ces politiques publiques ambitieuses avec les territoires voisins girondins.

Enfin dernier point, une demande de démocratie participative renouvelée de la part des habitants de la Métropole, nous serons évidemment à l'écoute de faire vivre cette démocratie à l'échelle de la Métropole. C'est une des solutions pour lutter contre ce désintérêt et de désenchantement démocratique que nous vivons malheureusement en France.

Donc je suis très fier de voter cette délibération au nom évidemment du Groupe écologiste et solidarité.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur CAZABONNE.

**M. Alain CAZABONNE** : Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, un sujet qui m'a fait très plaisir et qui est actuellement aussi étudié au Sénat par rapport à la loi climat et vous l'avez évoqué, c'est l'hydrogène.

Enfin ! Et je tenais à vous féliciter du projet de Mérignac parce que, depuis quelques années, je me sentais isolé dans le désert par rapport à ce sujet. Il a été largement évoqué au niveau du Sénat, pourquoi je dis cela ? Parce que l'on sent bien qu'il y a quand même des évolutions même si l'hydrogène aujourd'hui coûte plus cher à fabriquer, on sait aussi que c'est une ressource inépuisable dans le futur, qu'il y a en Normandie une usine qui est en construction pour fabriquer de l'hydrogène à partir d'hydrolyse et grâce à une énergie inépuisable et décarbonée pour l'instant, c'est le nucléaire.

On a bien envisagé au niveau du Sénat aussi s'il y avait d'autres solutions que le nucléaire, sachant que dans 30 ou 40 ans, il y aura le nucléaire à fusion inépuisable et sans aucune pollution non plus, mais c'est dans 30-40 ans.

Les éoliennes, on a fait un constat, c'est que sur terre, elles ont 21% d'efficacité, en mer 71%. Sur terre, on sait aussi les difficultés qu'il y a parfois à les installer. L'impératif pour l'hydrogène, si on veut qu'il soit totalement vert, c'est de le produire de manière décarbonée notamment dans l'hydrolyse. Et là on sait qu'il y a les barrages, il y a les usines marémotrices, qu'il y a un peu l'éolienne, mais je le répète, avec 21% d'efficacité, qu'il y a également les panneaux solaires, mais la nuit, ils ne fonctionnent pas. Bref, il faut analyser toutes ces manières de le produire de manière décarbonée, mais cela reste la solution. Si je prends l'exemple du Japon, au Japon, vous avez aujourd'hui des véhicules qui roulent à l'hydrogène, mais l'hydrogène qui est fabriqué vient de l'Australie et est fabriqué par les centrales à charbon. Si on fait le bilan global, je ne crois pas qu'il soit tellement positif.

Nous avons la chance, nous, de pouvoir fabriquer avec de l'énergie totalement décarbonée, énergie nucléaire, donc je suis enchanté d'entendre ce projet qui arrive d'autant qu'il y en avait aussi d'autres, le CEA en avait, ENGIE AIR LIQUIDE en avait et on avait rêvé, à un moment donné, de pouvoir s'installer à FORD pour lancer une usine de fabrication de moteurs et en même temps de fabrication d'hydrogène. On connaît les difficultés pour l'instant de FORD, mais enfin, il y a de nombreuses initiatives dans notre région et c'est parfaitement intéressant.

Sur l'aéronautique, je n'ai pas une bonne nouvelle, Monsieur le Président. J'avais déposé un amendement au Sénat pour demander à ce que, finalement, on se prenne 18 mois de réflexion jusqu'en 2023 pour voir si cette interdiction de la ligne Bordeaux-Paris... puisque je ne connais pas de ligne ferroviaire qui fasse Orly-Mérignac, j'ai cherché et je n'ai pas trouvé, et celle qui passe par Bordeaux, il faut 3 heures et demie pour aller d'Orly jusqu'à Mérignac. J'ai demandé à ce qu'il y ait une espèce de moratoire jusqu'en 2023. Pourquoi 2023 ? Parce qu'à ce moment-là, on aura certainement à Paris un métro de la gare jusqu'à l'aéroport et ici, à Bordeaux, on aura notre tramway qui arrivera. Je m'étais dit, pendant ce temps-là, essayons de raisonner de manière tranquille, sachant que la pollution des lignes intérieures en France - on a eu un rapport là-dessus - c'est 4%. Les lignes internationales, c'est 47%, mais les lignes nationales, c'est 4%. Notre petite ligne Bordeaux-Paris, c'est 10% de ces lignes, 0,4% de la pollution. Et si on devait ramener de 10 à 2 navettes, on tomberait à 0,1% de pollution. J'avais dit, « Est-ce qu'avec 0,1% de pollution, on ne pourrait pas engager une réflexion pendant ces 18 mois pour dire : essayons de démarrer avec 2 navettes le matin, 2 navettes le soir ». La commission spéciale qui avait été nommée a donné un avis, j'adore l'expression d'ailleurs, un avis « de sagesse » qui en général est suivi par mes collègues. Il m'a manqué 5 voix venant de groupes dont je ne m'attendais pas à l'opposition. Il m'a manqué 5 voix et donc l'amendement n'a pas été reçu. Peut-être qu'il aurait été retoqué après par l'Assemblée nationale. Le Gouvernement s'y était opposé, mais si le Sénat avait voté pour, il était quand même entré dans les propositions du Sénat. Voilà pour ce qui est de l'aéroport.

Pour la Rocade, j'avais une position personnelle, mais ce sont des interrogations. Je ne suis pas sûr qu'une file de camions soit une bonne solution parce que quand il faut traverser la file pour sortir de la Rocade, je ne sais pas si c'est très pratique. Et toujours un problème qui se pose également à Paris, *quid* des véhicules électriques ? Est-ce qu'ils auront un avantage par rapport aux autres véhicules ? C'est bien que les vélos passent, moi j'y passe en scooter, c'est très bien, sur les files des boulevards et sur la Rocade, ce serait pareil. Est-ce que les véhicules électriques - à Paris la question s'est posée - est-ce qu'ils auront un avantage par rapport aux véhicules non électriques en termes de circulation ? Sinon, ils sont péjorés comme les autres.

Enfin dernier élément sur le déplacement, on sait aussi, et je voulais rappeler que tout cela est lié à l'urbanisation. Ou bien on accepte dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de permettre aux constructions de s'élever et de libérer la place, soit on les reporte à 30 ou 40 km et on multiplie les problèmes de déplacement. Toujours penser au rôle du PLU par rapport aux déplacements dans le futur. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Pour aller vite parce que cela fait beaucoup de temps passé là-dessus, j'avais plein de choses à lire, mais je ne vais pas les lire, je vais essayer de synthétiser.

Déjà pour dire qu'on est en désaccord avec le projet politique. On votera contre. Sur les 8 pages, tout est dit d'une certaine manière, toutes les questions sont abordées, cela mériterait à chaque fois de rentrer dans le détail et puis d'essayer d'en savoir plus parce que je trouve que cela manque beaucoup de concret, mais à la limite, ce sont des généralités qui sont exprimées et le concret, on le verra au fur et à mesure.

La critique de fond, déjà, c'est de ne pas partir d'un constat. On a une liste de choses que vous voulez faire, que vous avez commencé à faire, mais cela ne part pas d'une situation sociale, économique. On a besoin de cela. À quoi veut-on répondre ? Les mesures qu'on veut prendre, à quoi doivent-elles répondre ? Et avant même de dire à quoi elles doivent répondre, c'est pourquoi on en est là ? Cela veut dire être capable de tirer les leçons des politiques passées. Les difficultés d'aujourd'hui, les souffrances sociales, après on sait qu'il y a beaucoup de choses qui dépendent de décisions nationales et qui ne dépendent pas évidemment que de la Métropole ou que des collectivités territoriales, mais déjà c'est de voir, pourquoi on en est là ? Est-ce que l'on peut y répondre et est-ce que la politique du nouveau pouvoir va y répondre ou comment il va y répondre ?

Forcément, cela suppose quand même un peu d'analyse, un peu de réflexion et à partir de là, on développe une politique, et il n'y a pas cela. Évidemment, tout est listé, on va être écolo, on va planter des arbres, 1 million même, cela dit, il y avait un rassemblement ce matin à 8 heures et demie pour contester l'abattage d'arbres centenaires à Bagatelle, c'est pour vous dire que ce n'est pas si simple que cela. Vous affirmez des choses et puis en même temps, il y a de la destruction un peu de coin de nature ou en tout cas de choses qui ne devraient pas être détruites. Cela révèle aussi peut-être parfois des annonces qui ne se vérifient pas au quotidien. C'est comme sur la bétonisation, cela continue à construire. Ce n'est pas si simple que cela.

**Monsieur ROSSIGNOL-PUECH** est très fier de ce qui se passe, mais on peut aussi avoir des gros doutes sur le fait que finalement, cela continue quand même un peu comme avant. Ce n'est pas juste. Nous, on ne va pas être juste en posture. Là je suis d'accord avec **Monsieur HURMIC**. On n'est pas là pour dire : « Vous ne faites rien » parce que ce n'est pas vrai, il y a des choses qui sont faites. Et on n'est même pas là pour dire que vous faites mal finalement

parce que cela ne veut pas dire grand-chose, « Vous faites mal ». On est en désaccord avec les choix politiques qui sont mis en œuvre. On est en désaccord parce que le fond du problème à mon avis ou à notre avis, c'est ce que vous disiez, Monsieur HURMIC, justement quand vous êtes arrivé, c'était cette phrase que tout le monde retient : « Je ne suis pas là pour renverser la table, je suis là pour la réparer ». Nous, on pense qu'il faut renverser la table parce que les problèmes d'aujourd'hui, c'est à cause de tout ce qui a été fait auparavant. Il n'y a pas de fatalité. Le mal-logement, même les effondrements de bâtiment, le chômage, la précarité, la difficulté du quotidien, les problèmes de transport, c'est lié à des politiques passées, ce ne sont pas des fatalités. Sinon après, il n'y a plus de responsabilité. C'est cela qu'il faut arriver à discuter, à préciser. On a besoin de comprendre pourquoi cela va mal. C'est pour cela qu'il faut renverser cette table parce que cela va mal, parce que depuis longtemps et dans tous les domaines, c'est le privé qui décide, c'est la rapacité des groupes privés, que ce soit en sport pour les Girondins de Bordeaux, que ce soit en culture, que ce soit sur la question du logement. Voilà, c'est le privé qui passe devant et le public, il n'a plus son mot à dire. Ce que l'on constate, c'est que les pouvoirs publics ont de moins en moins de pouvoir d'agir, de moins en moins de moyens d'action. Comment on redonne du pouvoir aux collectivités territoriales ? Comment on leur redonne des moyens d'action ? Nous, c'est pour cela qu'on pense que ce qui est central, c'est la question des services publics.

Alors là, vous vous vantez, et on est d'accord avec cela à la limite, sur la question de la régie publique de l'eau, vous en êtes fiers, mais nous, ce que l'on dit, c'est que ce petit geste-là ou ce gros geste-là mérite une suite. La suite, c'est de faire une régie publique des transports, c'est de faire une régie publique ou en tout cas un véritable service public du logement parce que tout cela, ce sont des outils d'action. Cela permet de redonner du pouvoir à la puissance publique et de pouvoir répondre aux souffrances sociales. Dans votre rapport, vous parlez de la crise sanitaire, mais la crise sanitaire n'est pas responsable de tout. La crise sanitaire n'a fait qu'amplifier les souffrances, elle n'a fait que révéler les inégalités sociales, elle n'a fait que montrer comment une partie de la population est complètement en dehors, pratiquement exclue, elle n'a plus accès au service public, elle n'a plus accès à la santé, plus accès y compris à La Poste. Vous avez vu, des bureaux de poste comme par hasard dans tous les quartiers populaires, cela va fermer et puis, même on peut parler des écoles, même si évidemment ce n'est pas la compétence de la Métropole, mais les écoles, il y a des classes qui ferment dans les quartiers populaires, dans les zones REP (Réseau d'éducation prioritaire). C'est cette politique-là qui continue. La question, c'est comment la Métropole, comment les mairies peuvent agir contre cela, comment elles peuvent mettre la pression, comment elles peuvent poser ces problèmes-là, insister et donner des moyens à la reconstruction de services publics ? Parce que c'est comme cela qu'on répond à la souffrance sociale, c'est comme cela qu'on répond aux besoins des gens au quotidien.

Nous, c'est notre axe, mais ce n'est pas dit et c'est un problème politique de fond. Cela voudrait dire se heurter, se confronter à des logiques économiques précédentes qui sont toujours en cours d'ailleurs. Il faudrait stopper les marchandisations, stopper les courses à la rentabilité, stopper ce pouvoir du privé qui détruit tout et cela détruit à la fois les droits sociaux, cela détruit la collectivité, cela détruit l'environnement et on ne pourra pas défendre l'environnement, défendre le social, défendre les droits humains si on ne s'oppose pas à ces logiques qui détruisent tout. Cela pose le problème d'une politique de fond qui dit : « Nous, on pense que l'issue, ce sont des services publics et on va redévelopper les services publics, on va mettre tous les moyens qu'il faut dedans » et cela suppose des recrutements. C'est pour cela que tout est lié parce que même la question de l'emploi passe par là. La question de l'emploi, j'ai vu, vous avez cité la Papeterie, vous avez cité MAGNA. Évidemment les points chauds. Alors la Papeterie pas de bol, elle a fermé quand même. On aurait pu penser que le nouveau pouvoir aurait pu trouver une solution, non, ce n'est pas le cas. Là, cela ne change pas trop, et MAGNA, vous avez vu, c'est quasiment... on ne va pas prédire la fin de MAGNA, mais la logique veut que cela ferme parce que MAGNA n'en a rien à cirer et que FORD a déjà lâché l'affaire.

Comment on répond à cela ? Si on ne fait pas l'analyse de ce qui s'est passé, si on ne dit pas : « FORD a fermé, mais pourquoi cela a fermé ? Est-ce que les pouvoirs publics n'avaient pas quelque chose d'autre à faire que de signer un accord avec FORD pour que FORD parte tranquillement ? » Aujourd'hui, sur MAGNA ou sur la Papeterie, cela peut aussi poser le problème de quelle politique on mène et est-ce que cela ne pose pas le problème, à un moment donné, de réquisitionner les outils de travail. Est-ce que cela ne veut pas dire qu'à un moment donné, la Région, la Métropole, la Ville de Bordeaux ou d'autres ne se posent pas le problème d'agir autoritairement et de dire : « Nous, on prend cela et on va s'en occuper ». C'est le problème de fond. À un moment donné, les pouvoirs publics, il faut qu'ils agissent vraiment et qu'ils se confrontent avec ces logiques privées. Si on ne le fait pas, on a l'impression que tout devient un peu du discours de l'autosatisfaction et puis qu'au bout du compte, finalement, rien de fondamental ne va changer. Je finis là-dessus pour ne pas être trop long, quand on dit : « Rien de fondamental ne va changer », cela ne veut pas dire encore une fois que vous ne faites rien, ce n'est pas la peine de dire « Oui, les donneurs de leçons gauchos, ils disent que l'on ne fait rien... » Ce n'est pas la peine de faire les vexés non plus, il y a un vrai désaccord là-dessus. Il y a une vraie souffrance sociale, elle n'est pas prise en compte. Si on ne passe pas par des combats contre les rapaces, contre tous ceux qui détournent de l'argent public, on n'y arrivera pas. Oui, il y a un combat à mener, un combat politique, et ce que l'on peut reprocher à cette gauche-là qui prend le pouvoir, c'est d'être dans la continuité et de ne pas oser s'affronter à tous ceux qui détruisent tout. C'est un problème politique de fond et c'est la bataille qu'on essaie de mener. On sait que l'on ne va pas... moi tout seul en tout cas ici, secouer tout cela, mais en tout cas, nous, on espère qu'il y aura des mobilisations populaires qui pourraient pousser justement les pouvoirs publics à agir efficacement.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci de ne pas avoir été trop long. **Madame BOST**.

**Mme Christine BOST** : Merci Monsieur le Président, je vais essayer de faire de même. Chacun a évidemment sa lecture de ce document, chacun a sa façon de voir ou de vouloir regarder dans le rétroviseur ce qui a été fait durant l'année passée. Chacun exprime sa vision des choses. Ce matin, on a eu la proposition de Monsieur DUPRAT, proposition qui parle de départementalisation carrément. Proposition intéressante, mais sans doute difficile, et il le sait bien, à mettre en œuvre puisqu'à ma connaissance, légalement, ce n'est pas aujourd'hui possible. Cela veut dire qu'il y a un chemin important à parcourir pour y arriver.

Deuxième petit point que je vois à cette mise en place, c'est que cela signifierait une instance supplémentaire. Je ne suis pas certaine que l'on gagne encore en efficacité entre le bureau, la conférence des maires, les conseils et la commission permanente.

Ce matin, nous avons eu la réaction également de Monsieur ROBERT avec sa proposition qui a toute sa place dans la réflexion sur le schéma des mobilités, qui a d'ailleurs déjà été explorée. C'est une solution qui a déjà été explorée.

Nous avons eu également ce matin, pardon de le vivre comme cela, mais les menaces de Monsieur BOBET et le désespoir de Monsieur CAZENAVE non seulement sur l'avancée des dossiers, mais sur l'instance même, sur cette exécution du projet qu'il remet systématiquement en cause. Je n'ai pas la même lecture que vous, Monsieur CAZENAVE. Nous avons débattu de ce projet chacun dans nos communes. Chacun a présenté, au travers de son projet municipal, également un projet métropolitain puisque dans chacune de nos communes, grand nombre de compétences sont des compétences métropolitaines. Forcément, en toute logique, chacun a dû exprimer des choses. En tout cas, nous, nous avions une cohérence dans nos projets

municipaux. Ce projet a donc été présenté pendant la campagne. Il a été présenté par le Président lors de son discours d'investiture. Il l'a rappelé d'ailleurs tout à l'heure.

Et puis j'ai envie de dire, il a présenté également Comité de pilotage après Comité de pilotage, Conseil de Métropole après Conseil de Métropole puisque sur chacun des dossiers, nous avançons.

Nous n'avons pas la même lecture des choses. Moi, je lis dans notre document et peut-être que cela va faire plaisir à Monsieur POUTOU, des orientations politiques très claires qui sont les suivantes.

La première, c'est la préservation et le renforcement de nos biens communs. Je lis dans les biens communs l'eau, l'environnement et les services publics. Je ne vais pas redétailler, beaucoup de choses ont été dites. Je lis aussi en termes d'axe politique l'ambition d'une Métropole solidaire. Elle se lit dans différentes actions que nous avons mises en œuvre : la lutte contre l'habitat indigne, la mise en place de l'encadrement des loyers, le permis de louer, le permis de diviser, la tarification solidaire qui a été exprimée à plusieurs reprises, la façon dont nous avons agi avec les conditions sanitaires, avec le plan d'urgence pour les acteurs économiques et associatifs, avec le lancement aussi d'une ambition numérique qui traite également la question de l'inclusion et la question de l'accessibilité et le service rendu aux usagers. Là, on est aussi dans le service public.

Je lis aussi dans la Métropole solidaire la solidarité entre les communes, le Président l'a exprimée tout à l'heure. Je crois que chacune des communes est entendue dans ses projets municipaux. Et puis la solidarité est également la solidarité envers les territoires voisins avec une volonté exprimée par le Président et par la Vice-présidente d'aller vers ces territoires et de construire avec eux.

En termes de méthode, je crois que notre méthode est très claire, elle repose sur l'anticipation. Prendre le temps nécessaire de la réflexion, mais pas plus puisqu'elle doit aussi reposer sur l'action. De ce point de vue-là, il y a aussi beaucoup de choses qui sont déjà sur les rails. Elles ont été énoncées au gré des différentes interventions et je ne vais pas alourdir le débat.

Moi, je lis dans cette exécution du projet de mandature la démonstration que la volonté de notre majorité n'est pas de faire table rase du passé, n'est pas non plus de faire un droit d'inventaire, mais de donner clairement et distinctement une teinte écologique et sociale à notre projet politique.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Je pense qu'il faut arrêter le débat puisqu'il y a d'autres sujets, mais je voudrais quand même répondre de quelques mots. J'ai bien entendu tout ce que vous avez dit et je vous remercie d'ailleurs de l'avoir dit avec courtoisie même si, parfois, la courtoisie n'exclut pas la vigueur, mais cela fait partie du débat. Nous sommes vraiment dans un débat politique comme toujours. Il faudrait écarter une légende urbaine selon laquelle la Communauté Urbaine hier, la Métropole aujourd'hui, échappe aux discussions politiques, aux affrontements, aux crises. C'est faux. La Communauté Urbaine a été faite de crises. La crise majeure, certains la connaissent puisque nous sommes tous des passionnés d'histoire, c'est lorsque Jacques CHABAN-DELMAS avait perdu la majorité à la Communauté Urbaine, que la Gauche était majoritaire et que Michel SAINTE-MARIE devait devenir Président et que Jacques CHABAN-DELMAS avec les moyens qui étaient les siens a voulu modifier le système de répartition et faire sortir Bordeaux de la Communauté Urbaine, premier accroc.

Deuxième accroc, certains d'entre nous l'ont vécu en direct, une élection – Christophe DUPRAT est parti, mais on ne respecte pas toujours les électeurs - une élection, un vote, la Gauche est majoritaire, Alain ROUSSET doit être Président et c'est Alain JUPPÉ qui se retrouve dans le fauteuil de Président.

L'histoire de la Communauté Urbaine a toujours été une histoire de crise, cela ne date pas d'aujourd'hui. Si aujourd'hui, il y a évidemment aussi des difficultés, c'est parce que comme toujours, il y a des majoritaires et des minoritaires. Je comprends que les minoritaires soient amers d'être minoritaires, mais comprenez aussi que les majoritaires veuillent aussi mettre en œuvre leur politique sans que pour autant, on ait du mépris, c'est déjà un terme qui serait trop dur, mais le moindre souci ou la moindre ambition d'inégalités entre les communes, j'y tiens beaucoup.

Voilà l'histoire, on vit un autre moment d'histoire, ce n'est pas de ma faute si des élections ont été perdues par certains et gagnées par d'autres. Moi, j'en tiens compte. J'ai toujours dit « Bordeaux Métropole sans Bordeaux, cela n'a pas de sens ». Je crois que Strasbourg Métropole sans Strasbourg n'aurait pas de sens. Toulouse Métropole, etc. On prend acte de tout cela.

Après, il y a des conséquences sur les instances. Les instances sont quand même nombreuses, presque trop nombreuses. Cela a même été dit tout à l'heure. Il y a beaucoup de groupes de travail, il y a des commissions. Je regrette que les commissions aujourd'hui n'aient pas un rôle supérieur à avant. Je regrette. Certaines commissions travaillent d'une façon différente, c'est-à-dire avec des auditions, avec parfois des déplacements. D'autres sont restées comme avant, c'est-à-dire très pépères, on attend le prochain conseil pour examiner les dossiers du conseil. Une commission doit être plus que cela et notamment pour les amendements, pour les propositions, comme Fabien ROBERT a indiqué tout à l'heure, moi, je pense que c'est le rôle des commissions. Il faut saisir les commissions pour qu'il y ait des propositions, qu'elles soient des lieux de vie, d'expression et de démocratie. Ce n'était pas le cas avant, ce n'est toujours pas le cas aujourd'hui. On a vraiment un travail à accomplir.

Sur le bureau, bien sûr qu'il y a un bureau. C'est le bureau comme avant. Le bureau réunit ceux qui ont des délégations. C'était pareil avant, sauf que ce n'est pas les mêmes qui ont les délégations, c'est tout. Le bureau c'est comme avant, il se réunit tous les 15 jours. Comme avant, il ne prend pas de décisions. C'est un avis consultatif, c'est exactement le même schéma sauf que ce ne sont pas les mêmes qui siègent en ces lieux.

Sur le compte-rendu des bureaux, moi, j'ai un désaccord avec Patrick BOBET, il le sait. Que nous dit la loi ? Que l'on doit communiquer les documents. On communique les documents. Il n'y a pas de verbatim des bureaux. C'est un choix que j'ai fait. D'ailleurs, je me demande à quoi cela sert d'enregistrer, ce qui compte, ce sont les propositions, c'est un relevé de décisions, un relevé d'orientations puisqu'il n'y a pas de décisions, mais un relevé d'orientations. Cela, vous l'avez, il est communiqué, c'est le même document qui est communiqué à d'autres, il n'y a pas un autre groupe ou un autre élu qui ait la communication d'un document différent de celui-là. Nous sommes parfaitement conformes.

La Conférence des maires, elle est aussi un peu ce que l'on en fera. Quand j'entends tout à l'heure Christophe DUPRAT dire que jamais, il n'est écouté, je crois que c'est Christophe DUPRAT lui-même qui, un jour, m'avait remercié en disant que sur le règlement concernant 1 million d'arbres, on avait tenu compte des observations qui avaient été faites à la Conférence des maires et qu'on les avait traduites dans la délibération qui avait été examinée ensuite après au conseil.

Sur la mobilité, quand même, on ne va pas jouer le coup de « Je n'ai plus de mémoire ». Vous pensez vraiment que les problèmes de mobilités sont nés il y a un an ? Franchement ? Vous pensez vraiment que la question de la Rocade, la question de la bande d'arrêt d'urgence datent d'il y a quelques mois ? L'histoire de la bande d'arrêt d'urgence, cela fait 10 ans que j'entends en parler. Je ne me permets pas de dire : « Mais qu'avez-vous fait ? » puisque j'étais avec vous. Ce n'est pas si simple que cela.

Ne prenez pas trop les habits de l'opposant, du minoritaire, qui oublie tout d'un coup tout ce qui a été fait pendant 10 ans. Les questions de mobilités, dans le temps, on voit bien que c'est une question durable et dans l'espace aussi. Franchement, Thomas, il suffit d'aller à Toulouse, il suffit d'aller ailleurs. On voit bien que la question de la mobilité n'est pas une question bordo-bordelaise, c'est une question qui se pose à toutes les grandes agglomérations attractives. Toutes, elles sont confrontées aux mêmes problèmes. Je ne dis pas que ce n'est pas une raison pour ne pas y travailler. Bien sûr que si, mais quand même cela relativise un peu. Il n'y a pas une particularité bordelaise sur cette question-là. J'étais lundi avec le Maire de Toulouse, Président de Toulouse Métropole, qui me disait que la plus grande des difficultés pour lui était évidemment la mobilité.

Sur la mobilité, ne faisons pas comme si on avait une baguette magique, on va mentir aux gens. Est-ce que vous voulez que l'on mente aux gens ? Que l'on dise qu'il y a une solution miracle et puis que demain, tout va aller bien. Ce serait vraiment une rupture profonde avec la population. Ne mentons pas aux gens. On sait que les solutions vont demander du temps.

Par contre, il y a un élément qui me paraît très important, il y a des chiffres qui le montrent : si on réduit de 10% la circulation des véhicules, on réduit de 50% la congestion. C'est vraiment une piste à étudier : 10% égalent la moitié en moins d'embouteillages.

On voit très bien qu'il y a quelque chose à travailler, c'est d'offrir une alternative. Moi, je ne dis pas qu'il faut interdire la voiture et tout cela, ce n'est pas ma vision des choses. Je dis qu'il faut offrir des alternatives à la voiture et que demain, si les gens montent davantage dans le tramway, s'ils vont davantage sur leur vélo, s'ils marchent davantage, on aura sacrément progressé et c'est cette ligne-là qu'aujourd'hui, on adopte pour avancer vers plus de mobilité. Mais il n'y aura pas de solution du jour au lendemain, c'est forcément des mois et des années en matière de mobilité. Ce n'est pas populaire de dire cela, mais c'est la vérité.

Et tous ceux qui m'ont précédé, franchement, ils pourraient vous dire la même chose. Ils savent très bien qu'eux-mêmes n'ont pas réglé les problèmes. Ce n'est pas d'aujourd'hui que Bordeaux est la troisième agglomération la plus congestionnée. Cela date de plusieurs années, peut-être même une dizaine d'années.

Sur le reste, je ne vais pas être trop long, mais sur l'habitat, oui, c'est une préoccupation, c'est même pour cela que l'on fait la onzième modification du PLU. Je discute souvent avec Madame la Préfète de la question de l'habitat. À chaque fois qu'elle me voit, elle me dit : « Mais Monsieur le Président, il faudrait produire davantage de logements » et je lui explique un certain nombre de choses. Je vais avoir d'ailleurs avec Monsieur le Maire de Bordeaux une visioconférence, je ne sais pas si c'est la semaine prochaine ou la semaine suivante avec Madame la Ministre qui est chargée de ces questions, pour que l'on voie comment faire. Mais d'abord, il faut trouver du foncier, ce n'est pas si simple. On le voit bien sur notre Métropole. Il y a la question de l'acceptabilité. On dit cela, mais à chaque campagne électorale, ceux qui construisent se font assassiner par leurs opposants. J'aimerais bien quand même qu'il y ait aussi un peu d'honnêteté sur cette question. En même temps, je réfléchis beaucoup à savoir si la vraie solution n'est pas de faire finalement l'équivalent des 50 000 logements, c'est-à-dire construire pas n'importe où, pas n'importe comment, mais à certains endroits et notamment lier la construction, l'habitat à la mobilité. Donc construire là où il y a des transports en commun. Par

contre, il y a d'autres endroits où certainement, il faut garder l'aspect village que nos habitants aiment notamment.

Sur l'action économique, franchement, comment fait-on ? On va, tout d'un coup, du ciel faire tomber une feuille de développement économique, d'action économique ? Même le Gouvernement ne le fait pas. Non, on commence par ce qu'il faut, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, il y a des ateliers qui marchent très bien, qui sont très fréquentés par des centaines de personnes et on élabore cela puis on aura notre feuille de route au mois d'octobre. Cela ne veut pas dire que parce que l'on réfléchit - c'est comme nous dans notre vie personnelle - que l'on ne fait rien. Non. On peut faire deux choses en même temps. On réfléchit et en même temps, on fait. Je crois que tout à l'heure, on a montré que l'on faisait et notamment sur des questions très importantes comme le site de FORD, comme l'OIM Rive Droite (Opération d'intérêt métropolitain), enfin comme plein de sujets, on agit, c'est même notre préoccupation quotidienne.

Alors sur cette délibération, qui vote contre ? Le groupe de Métropole commune. Monsieur POUTOU. Qui s'abstient ? le groupe de Monsieur CAZENAVE. Et qui vote pour ? La délibération est adoptée et je vous en remercie.

**Majorité**

**Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur S. MARI**

**Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PESCINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY**

**Mme Brigitte TERRAZA : Affaire n°4, Madame FERREIRA : Compte administratif de l'exercice 2020.**

**Mme FERREIRA  
(n°4) Compte administratif de l'exercice 2020 - Approbation**

**Véronique FERREIRA présente le dossier.**

**Mme Brigitte TERRAZA** : Monsieur le Président, conformément au CGCT, le Conseil doit élire un de ses membres pour présider la séance pendant la discussion et le vote du Compte administratif. Je vous propose la candidature du doyen d'âge, Monsieur FEUGAS.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Tout à fait, si tout le monde accepte, Jean-Claude FEUGAS présidera, puisque ni moi ni Patrick BOBET ne pouvons assister au vote. Monsieur FEUGAS.

**M. Jean-Claude FEUGAS** : Chers collègues, vous venez d'entendre la présentation du rapport du Compte administratif pour l'exercice 2020. Je suis prêt à donner la parole à celles ou ceux d'entre vous qui auraient des observations à formuler. Oui, Pierre HURMIC, je vous donne la parole.

**M. Pierre HURMIC** : Monsieur le Président de séance, mes chers collègues, le Compte administratif 2020 est un témoignage reflet de cette année comparable à aucune autre. Les services publics et les agents ont été en première ligne. Par leurs actions, ils ont assuré la continuité des missions essentielles à notre société. Les transports ont ainsi continué à fonctionner, même si nous avons perdu 27 millions d'euros de recettes tarifaires.

Les équipements de protection ont coûté 9 millions d'euros, mais personne ne remet en cause leur absolue nécessité pour assurer la continuité du service public. Le tissu économique de proximité a été durement touché et nous avons mis en place en novembre 2020 un nouveau plan de soutien pour aider les TPE (Très petites entreprises), les PME (Petites et moyennes entreprises) et les associations métropolitaines.

En 2020, cela représente 17,4 millions d'euros et nous avons prolongé nos dispositifs en 2021. En 2020, l'impact de la crise sur les finances de la Métropole est de 60 millions d'euros. Nous allons ressentir les effets de cette crise sur nos finances pendant plusieurs années, alors que nous avons justement besoin plus que jamais de renforcer nos investissements pour accompagner nos transformations écologiques et sociales.

Ici à la Métropole, nous prenons et nous continuerons de prendre nos responsabilités. Nous le ferons de manière rigoureuse, sans démagogie, car ce que nous révèle ce Compte administratif 2020, c'est que nos marges de manœuvre sont particulièrement contraintes. Il est certain que nous investirons différemment.

Nos dépenses réelles d'équipement s'élèvent à 138 millions d'euros en 2020, soit une baisse de 17 % par rapport à 2019, avec un taux de réalisation de 65 % des crédits. La crise sanitaire explique en grande partie cette situation, pourtant, ce ne sont pas les besoins qui manquent.

En matière de logement social, de lutte contre l'habitat indigne, d'entretien de la voirie, de création de pistes cyclables, de Plan marche, de rénovation des quartiers populaires, de nature en ville, il s'agit simplement de l'amorce d'une politique et certainement pas d'une politique aboutie. Il est temps désormais de passer à une autre politique d'investissement pour améliorer la vie quotidienne de nos habitants et leur proposer des services publics adaptés à leurs besoins. Nous devons tourner le dos aux investissements de prestige et faire le choix de la proximité des solutions écologiques. Je pense qu'il n'y aurait pas un membre de cette Assemblée qui, aujourd'hui, défendrait l'investissement fou que nous avions fait à l'époque pour le Grand stade dont on ne sait à l'heure actuelle comment se débarrasser.

Par ailleurs, ce Compte administratif 2020, nous allons continuer de le faire parler, car à l'étudier de près, il peut nous livrer des informations éclairantes, notamment nous l'examinerons dans les années qui viennent, précisément à la lueur du budget climat et nous le présenterons ainsi lors des prochaines orientations budgétaires.

Le travail est en cours à la lumière du seul volet adaptation au changement climatique. En conclusion, pour ne pas être long, je peux vous dire que ce Compte administratif est pour nous le témoignage d'une page qui se tourne. Il ne rend pas toutefois tout à fait compte encore de la nouvelle page que nous sommes ensemble en train d'écrire. Je vous remercie.

**M. Jean-Claude FEUGAS** : Merci Pierre HURMIC. La parole à Madame MELLIER.

**Mme Claude MELLIER** : Merci Monsieur le Président. Le Compte administratif qui nous est présenté ce matin est à prendre avec beaucoup de précautions. En effet, cette exécution du budget est marquée par la crise sanitaire, cela a été dit, en premier lieu par un taux de réalisation qui est en baisse, ce qui est logique au vu des circonstances. Ce taux est révélateur du bon fonctionnement de nos services, de la sincérité de notre budget. Il est bien évidemment impacté par la crise et l'arrêt de nombreux chantiers pendant quelques semaines. Nous serons tout de même à l'avenir très vigilants sur cette question, comme nous l'avons toujours été. Cependant, malgré la crise, ce compte est aussi révélateur des tendances actuelles. D'abord les ratios se dégradent, mais restent à un bon niveau. La DGF (Dotation globale de fonctionnement) baisse une nouvelle fois de 2 %. La baisse des gestions courantes est essentiellement due à la crise et aux recettes de transport. Mais ce que révèle cette crise, c'est le désengagement massif de l'État. Il aura fallu tout de même que notre établissement se substitue à l'État sur la question. Je le rappelle, c'est nous qui avons loué l'Aréna, puis le Parc des expositions. En clair, nous voyons nos dotations baisser d'un côté et de l'autre, des sollicitations incessantes de l'État pour des financements croisés, pour des compétences qui ne sont pas les nôtres, même si elles ont un impact direct sur les habitants de notre agglomération. Il nous semble, mes chers collègues, que notre établissement doit réagir vigoureusement, notamment avec nos associations de collectivités, nos associations d'élus, en rappelant à l'État ses responsabilités. Ces remarques faites, nous voterons ce Compte administratif.

**M. Jean-Claude FEUGAS** : Merci. La parole à Monsieur SALLABERRY.

**M. Emmanuel SALLABERRY** : Bonjour, merci Monsieur le Président de séance. Je vais faire court parce que plus on annonce des conseils métropolitains courts, plus ils sont longs. D'abord, remercier Madame la Vice-présidente pour cette présentation, même si c'est vrai que l'absence d'écran dans cette salle ou au moins peut-être des écrans auraient permis à mon avis de voir plus le travail qui a été fait, en tout cas de cette volonté d'expliquer de façon détachée les chiffres à laquelle j'adhère. Je pense qu'il faut retenir une chose que vous n'avez pas dite, mes chers collègues, dans vos différentes choses, c'est que notre Métropole est en très bonne santé financière. Effectivement, elle fait face comme toutes les autres, tous les autres EPCI, comme toutes les villes, à une situation plus que particulière, mais qu'au terme de plusieurs années de gestion, notre Métropole est en excellente santé financière, même si ce rôle de Cassandre, j'ai envie de dire parfois un peu de magie, qui consiste aussi à oublier qu'avec le report d'un certain nombre d'investissements, on a quasiment gagné l'année qui nous manque finalement pour terminer le mandat. On devrait être plutôt tranquille d'ici au terme de ce mandat-là.

Je disais « en bonne santé financière ». Je ne partage pas forcément tous les termes de ton intervention, Pierre, sur le fait de contraintes, oui, si un établissement public n'a pas de contraintes financières, je ne sais pas qui n'en a pas. Je ne souscris pas au fait que l'on veuille se débarrasser du Grand stade, cela peut être le souhait des uns et des autres. Ce n'est pas le nôtre, pour reprendre exactement tes propos.

Finalement et indépendamment de trouver les 7 premiers mois d'exécution plus conformes aux 5 derniers de l'année dernière, on est sur un bilan qui, à mon sens, prévoit un certain nombre de choses et un certain nombre d'alertes, j'ai eu souvent l'occasion de le dire. Je pense que finalement, la bataille de ce mandat pour la Métropole, pour les villes, ne sera pas forcément l'investissement parce que finalement, l'investissement est une question de choix, on peut être d'accord ou pas d'accord. En revanche, c'est sur les frais de fonctionnement et sur la potentielle dérive des frais de fonctionnement qu'il nous faudra être particulièrement vigilants, mais il nous appartiendra collectivement de pouvoir y prêter garde.

Je voudrais simplement conclure mon intervention sur le fait de dire qu'évidemment que cette musique de la crise va perdurer, factuellement c'est vrai, et peut-être plus particulièrement pour les métropoles que pour les villes, puisque les recettes vont être durablement impactées. Ne sous-estimons pas et soyons aussi un peu positifs, c'est l'avantage d'être dans la minorité, je pense que l'on a aussi le droit de voir dans la reprise économique, dans un certain nombre de choses, un espoir. C'est simplement que cette bonne santé financière que l'on a laissée au terme du mandat qui s'est achevé en juillet 2020, perdure. Je pense que l'on sera tous et toutes d'accord sur le fait qu'il n'existe pas de bonne gestion si jamais on n'a pas cette bonne santé financière.

Et puis de vous rappeler, non pas en menaçant, mais en rappelant que le juge de paix, ce sera la capacité que vous aurez à nous présenter les taux d'exécution conformes parce qu'entre le budget, les grandes incantations et la réalité financière, c'est à l'aune de cette réalisation et de ce taux de réalisation que l'on verra effectivement le distanciel qui pourrait y avoir entre ce que vous nous annoncez et ce qui sera effectivement réalisé. En tout cas, Madame la Vice-Présidente, merci pour cette présentation et je pense que l'on pourra tous et toutes être contents de la santé financière de notre établissement qu'au terme de l'année 2020 et c'est à ce titre que nous voterons pour ce Compte administratif. Merci Monsieur le Président de séance.

**M. Jean-Claude FEUGAS** : Merci. Y-a-t-il d'autres demandes de parole ? Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Rapidement, nous, on va faire NPPV (Ne prend pas part au vote) parce que nos spécialistes de budgets, de finances nous conseillent de faire comme cela. Si on a bien compris, le vote est plus sur la conformité des rapports, enfin des comptes, donc dépenses et recettes, plus que sur la discussion du fond politique, des choix et des décisions. C'est pour cette raison-là que l'on fait NPPV. Sinon quelques remarques vite fait, c'est vrai qu'il y a un aspect très indigeste dans ces délibérations-là. Celle-ci fait 130 pages, mais la précédente qui correspond à un sujet très proche, cela fait 700 pages de tableaux et c'est vrai que l'on se dit : « Comment on peut digérer cela ? Comment on peut l'assimiler ? Comment on peut avoir un avis comme cela en quelques jours ? ». C'était aussi une remarque à faire parce que cela pose des problèmes démocratiques au sens large. Si on n'est pas en mesure de comprendre ce dont on discute ou ce qui est présenté, c'est assez compliqué pour la suite.

Ensuite, je vais faire quelques commentaires que je lis parce qu'encore une fois, c'est notre conseil scientifique qui s'exprime. Ce que l'on voit dans cette délibération-là, enfin ce que l'on ne voit pas du tout, au contraire, c'est l'effet redistributif du budget. Pas de correction des

inégalités, peu de dépenses sociales, d'éducation populaire, de culture, de soutien au sport de masse, notamment à la question des piscines, par exemple.

Un problème aussi qui est constaté, c'est que les frais financiers présents sont assez lourds, c'est 10 % et donc plus que les frais de personnel à 6 %, ce qui est quand même un souci. On constate aussi que les entreprises contribueraient à 27 % du budget en recettes, mais rien n'est précisé en matière de dépenses à leurs bénéfices, alors qu'il y en a beaucoup et que ces effets représentent probablement plus que 27 % de l'ensemble des dépenses.

Un autre sujet aussi qui est noté par nos experts : les dépenses consacrées au logement social ne sont pas précisées.

Voilà ces quelques commentaires sur ce Compte administratif. Et puis juste une remarque aussi par rapport à ce qui a été dit précédemment, s'il y a le constat d'une excellente santé financière de la Métropole, on peut le mettre en parallèle avec une population qui est en moins excellente santé financière.

**M. Jean-Claude FEUGAS** : Merci, d'autres demandes ? Madame FERREIRA.

**Mme Véronique FERREIRA** : Merci. Pour conclure très, très vite, signaler à Philippe POUTOU que j'ai bien conscience que 130 pages, on ne se les avale pas comme cela, c'est pour cela que depuis lundi, sur le portail des élus, il y avait le diaporama de façon à ce que l'on puisse s'y retrouver un petit peu plus facilement. Merci de le souligner.

Dans le Compte administratif que l'on présente, ce sont vraiment les effets financiers de ce qui s'est passé durant l'année en ce qui concerne notre collectivité, donc sport de masse, culture, il y a tout un tas de subventions qui sont données à hauteur de nos compétences. Je pense que c'est important de pouvoir rappeler ce genre de chose.

De même, en ce qui concerne par exemple les acteurs économiques, c'est vrai que nous avons un quart de nos recettes qui vient des acteurs économiques, tout simplement parce qu'aussi, cela fait plusieurs années que les dotations de l'État se sont tellement effondrées que, mécaniquement, le pourcentage des acteurs économiques, lui, a considérablement augmenté. Je pense que, justement, avec tous les investissements que l'on peut faire sur les OIM ou alors les subventions qui sont liées au plan de soutien, on a quelque chose qui est écrit dans le document par rapport à cela.

Je suis tout à fait d'accord également sur le fait que la grosse question, cela va être les frais de fonctionnement, cela va être le budget de fonctionnement à regarder particulièrement, et j'ai envie de dire pour deux raisons. Il n'y a pas que les dépenses à regarder, mais il y a systématiquement les recettes. J'ai bien conscience que de budget en budget, d'année en année, l'Assemblée doit peut-être se lasser d'entendre dire : « Pour l'instant, ça va, mais... », parce que c'est vrai que c'est quelque chose qui a plutôt tendance à se répéter. Or le problème, c'est que l'atonie des recettes est quand même réelle depuis plusieurs années. Elle était réelle en 2020 et à mon avis, en 2021, quand je vous raconterai le Compte administratif, je vous raconterai encore une fois la même chose. Donc, on a des recettes qui sont, effectivement, à un certain niveau. Or, on a besoin parallèlement de continuer à développer les services, d'où l'importance du service public et bien sûr des charges de personnel, sachant que finalement, c'est le seul endroit où on a une vision particulière pour pouvoir arriver à contenir tout en maintenant cette question de service public.

Et j'appelle également de mes vœux la question du meilleur taux de réalisation, je l'ai fait pendant des années précédemment, je ne vais pas changer maintenant, j'aurai exactement le même discours. Quand on inscrit des choses notamment ici en investissement - je sais que Madame TERRAZA est en pleine négociation en ce moment avec les contrats de CODEV (Contrat de développement) qui vont rentrer bien évidemment dans ces éléments-là - mais que nous, que l'on soit élus métropolitains et élus communaux parce que par définition, on est les deux en même temps, que l'on soit raisonnables, pas sur une question financière. Pour une fois, je ne dis pas sur une question financière en ce qui concerne les investissements, mais tout simplement aussi sur notre capacité à faire ce que l'on inscrit. Il ne faut pas que ce soit que de l'affichage, mais que derrière, on soit dans la réalisation, je suis tout à fait d'accord avec cela. Merci.

**M. Jean-Claude FEUGAS** : Après m'être assuré que Monsieur ANZIANI et Monsieur BOBET ont quitté la séance, on va passer au vote. Qui sont ceux qui veulent voter contre ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? Il n'y en a pas, donc unanimité pour le vote de ce Compte administratif moins la non-participation au vote de Monsieur POUTOU.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Ne prend pas part au vote : Monsieur  
POUTOU**

Ceci étant fait, je vous propose une suspension de séance d'une heure et la reprise à 14 heures 15.

*Pause déjeuner - Reprise à 14 heures 25*

**M. le Président Alain ANZIANI** : Prenez place, on vient de vérifier le quorum qui est atteint. Vous savez que le quorum est toujours le quorum de la période sanitaire. Il est réduit et les 36 élus nécessaires sont présents. On va pouvoir continuer.

**Mme Brigitte TERRAZA** : Monsieur le Président, je vais demander à Christine BOST de regagner son siège parce que c'est sa délégation.

Délégation de Madame Christine BOST, affaire n° 7 : Pessac. Opération « Habiter, s'épanouir, 50 000 logements accessibles par nature » - Ilot Martin Luther King - Cession au bailleur Domofrance d'un bien immobilier d'une surface d'environ 2 941 m<sup>2</sup>.

**Mme BOST**

(n°7) Pessac. Opération ' Habiter, s'épanouir, 50 000 logements accessibles par nature' - Ilot Martin Luther King - Cession au bailleur social Domofrance d'un bien immobilier d'une surface d'environ 2 941 m<sup>2</sup> - Décision - Autorisation

**Mme Christine BOST** présente le dossier.

**Mme Brigitte TERRAZA** : Monsieur POUTOU, vous avez demandé le dégroupement de cette délibération.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur POUTOU, quelle est votre réflexion ?

**M. Philippe POUTOU** : Ma réflexion, ce n'est pas vraiment la mienne, c'est celle d'une équipe. Heureusement qu'il y a des collègues autour de nous qui arrivent à déchiffrer les délibérations. Pour cette délibération, nous, on pense que c'est positif. C'est l'idée de la construction de logements sociaux et même la façon dont cela se passe, le fond est positif, mais ce que l'on déplore, c'est que l'on ne voit pas de traces d'une concertation entre un projet qui se construit et des habitants ou la population. On suppose que s'il n'y a pas de traces, c'est qu'il n'y a pas de concertation et que l'on ne demande jamais l'avis à la population concernée. Tout se fait toujours pareil, c'est-à-dire entre les promoteurs et les collectivités territoriales. On pense qu'il faut absolument impliquer la population parce que l'on voit les dégâts que cela fait aujourd'hui quand cela se construit n'importe comment. Quand on ne demande pas l'avis des gens, cela ne correspond jamais aux besoins des gens. C'est comme partout et cela ne se fait pas donc on le déplore. Quand on lit les délibérations, on ne se rend pas bien compte de ce que cela va devenir. On ne sait pas à quoi ressemblera le bâtiment, son architecture, son insertion dans l'environnement, les matériaux utilisés. C'est pour cette raison-là que l'on s'abstient.

Comme on parle de logements sociaux, c'était aussi faire la remarque rapidement que même avec le changement de pouvoir à la Métropole ou dans quelques villes, les choses continuent comme avant. Dans quelques jours, il y aura une expulsion à Gradignan d'un squat, l'Éclaircie. Cela montre qu'il y a un petit souci quand même de capacité des collectivités à pouvoir reloger les gens, puisque là, cela va être des relogements un peu bricolés dans des hôtels. En tout cas, il y en a qui ne seront pas relogés. On peut se rappeler tous ces squats qui ont été expulsés. Cela montre aussi, encore une fois, l'incapacité des pouvoirs publics à pouvoir loger correctement toute une population qui est sans abris. Là, ce ne sont plus particulièrement des populations de réfugiés.

D'ailleurs par rapport au squat de l'Éclaircie, il y a un rassemblement, je ne sais pas si cela vous intéresse, à 17 heures mercredi prochain devant la Mairie de Bordeaux, il y a une manifestation contre l'expulsion de l'Éclaircie, à l'appel notamment des associations qui sont impliquées dans l'organisation du squat.

Et puis il y avait un autre problème aussi que l'on voulait poser, qui relève aussi du logement des gens, c'est la famille Kaya à Cenon qui est menacée d'expulsion. Là aussi, il y a un rassemblement tout à l'heure - si on finit à l'heure, on pourra y aller - 16 heures 30 à Cenon pour soutenir la famille qui est menacée d'expulsion.

C'est pour montrer à travers ces expulsions, soit des familles, soit des squats, que l'on est quand même loin aujourd'hui de pouvoir loger les gens. Pourtant c'est une urgence et il va falloir trouver des moyens, pas seulement de construire les logements sociaux, mais aussi la question de la réquisition ou la question de l'acquisition de foncier public, pour pouvoir gérer cette question sociale qui est urgente et dramatique.

**Mme Christine BOST** : Je ne sais pas si cela nécessite forcément des réponses. D'ailleurs ce ne sont pas des questions, mais toujours les mêmes procès d'intention qui sont faits. **Monsieur POUTOU**, vous avez parlé de la question de la concertation, là il s'agit d'une délibération sur la cession d'un foncier. Lorsque la Fab (Fabrique de Bordeaux Métropole) travaille sur un projet, il y a systématiquement un temps de concertation qui est prévu avec l'environnement le plus proche. Donc, ici comme ailleurs, c'est le cas.

Vous parlez de logements bricolés pour faire face aux situations d'expulsion de squats. Un logement bricolé, un hébergement en hôtel ou en logement d'urgence, c'est toujours mieux qu'un squat où les conditions de sécurité ne sont pas toujours réunies. Je n'ai rien à ajouter sur les interventions que vous venez de faire.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Abstention de Monsieur POUTOU, vote favorable des autres conseillers, la délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Madame CURVALE, Monsieur POUTOU**

**Mme Brigitte TERRAZA** : Affaire n°10, Monsieur DELPEYRAT : Agences de développement économique - Association Hauts de Garonne développement - Arc sud développement - Talence innovation - Conventions de financement 2021.

**M. DELPEYRAT**

(n°10) Agences de développement économique - Association Hauts de Garonne développement - Association Arc sud développement - Association Talence innovation - Conventions de financement 2021 - Décision - Autorisation

Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Tout aussi rapidement que la présentation, on n'adhère pas du tout ni au discours ni à la méthode. On vote contre parce que l'on sait que ce sont des outillages complètement inefficaces. Toujours parler des entreprises... je ne me rappelle plus, je n'ai pas sous les yeux le vocabulaire utilisé, mais nous, on pense que la meilleure des réponses, c'est encore une fois la question de construire ou de reconstruire des services publics et que les autorités publiques puissent prendre en main directement tout ce travail. Sinon, c'est de l'argent distribué comme cela. On n'a pas trop les retours, on n'a pas trop le sentiment d'une efficacité. C'est cela notre vision, c'est tout l'inverse, c'est reconstruire les services publics efficaces avec des recrutements, des formations avec une vision d'ensemble sur les besoins de la Métropole et sur des projets plus cohérents. Nous, sur cette délibération-là, on vote contre parce que l'on est quand même en désaccord assez important sur la méthode.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Stéphane DELPEYRAT.

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Rien de particulier. Ce sont des outils utiles, je pense notamment à la Rive Droite, je regarde mon collègue Alexandre RUBIO. On a vraiment besoin d'attirer des entreprises dans certains secteurs de la Métropole qui aujourd'hui connaissent notamment des taux de chômage importants. On évoquait ce matin les questions de mobilité, souvent des concitoyens qui traversent le fleuve pour venir travailler à Rive Gauche. On a quand même une action. Ce n'est jamais très facile, ce n'est jamais fantastique, c'est un travail de long terme. En tout cas, nous, on croit à ce développement des territoires.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU vote contre.

**Majorité**  
**Contre : Monsieur POUTOU**

Je reviens juste un instant sur la délibération n°7. Laure CURVALE s'abstient. Merci aux services de noter l'abstention de Laure CURVALE.

**Mme Brigitte TERRAZA** : Affaire n°15, Madame FERREIRA : BORDEAUX - SCIC LA COOPÉRATIVE FONCIÈRE AQUITAIN - Acquisition du foncier dans le cadre de la VEFA de 14 logements collectifs sous BRS, quai de Brazza.

**Mme FERREIRA**

(n°15) BORDEAUX - SCIC LA COOPERATIVE FONCIERE AQUITAIN - Acquisition du foncier dans le cadre de la VEFA de 14 logements collectifs sous BRS, quai de Brazza, lot A7-D1, programme 'Le Jardin Suspendu' - Emprunt de 291 580 euros, de type GAIALT Foncier, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

**Mme Véronique FERREIRA** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU, vous avez demandé le dégrouement.

**M. Philippe POUTOU** : Pareil, je vais vous lire des commentaires qui ne sont pas de moi. Ce n'est pas un outillage traditionnel puisque l'on considère que c'est plutôt un bon outillage, là aussi, avec l'Office foncier solidaire et le fonctionnement Bail réel solidaire. Je vous lis la note qui est très courte : « On préfère de loin ce genre de projets et d'opérations de logement qui mettent en place des mécanismes et des outils anti-spéculatifs... », donc ici c'est le Bail réel solidaire (BRS) pour les intimes « ... qui dissocient le foncier du bâti afin de baisser le coût du logement. Et justement il est essentiel d'élargir ces outils anti-spéculatifs à des opérations autres que du logement social, car il n'y a pas que les ménages modestes qui ne doivent pas spéculer. La promotion immobilière classique et libre, doit aussi faire de même ». On intervient pour dire qu'il faudrait généraliser ces outils anti-spéculatifs en étant convaincus qu'il faut des outils publics bien plus puissants et interventionnistes afin de défendre l'intérêt général, d'une part un établissement public foncier qui maîtrise l'envolée des prix fonciers, et d'autre part généraliser des initiatives telles que les coopératives d'habitants encore trop marginalisées dans la production urbaine aujourd'hui. Malgré cet exemple positif, on s'abstient pour l'ensemble de votre œuvre puisque tout le reste n'est pas anti-spéculatif. Donc on s'abstient.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci, est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Je n'en vois pas. Est-ce que Madame FERREIRA, vous voulez répondre ?

**Mme Véronique FERREIRA** : Je ne sais pas si c'est une œuvre globale, je trouve juste dommage de s'abstenir pour quelque chose que l'on trouve positif, histoire de donner un avertissement sur un ensemble. N'étant pas une spécialiste précise, je ne dirai pas grand-chose de plus, si ce n'est qu'il me semble que nous utilisons tous les outils qui existent et qui sont bien évidemment légaux : Établissement Public Foncier, nous l'avons ; le BRS, on le met en place. On utilise les armes législatives, c'était le terme que je cherchais.

Peut-être juste un petit point, parce que mine de rien sur ces questions de logement... je me permets, c'est peut-être un petit peu personnel ce que je vais dire, mais c'est très facile dans une intervention de dire tout et son contraire en même temps. Quand par exemple on demande plus de concertation envers les riverains pour savoir ce que les riverains veulent à tout prix, que l'on construise pile à côté de chez eux là où il n'y avait rien avant, et que dans la même intervention, on demande plus de logements et notamment plus de logements pour pouvoir accueillir des personnes réfugiées, à un moment donné, je crois qu'il y a peut-être aussi une différence entre le dire et le faire. L'intérêt du projet qui est porté par cette délibération, c'est qu'au moins c'est du faire.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci, abstention de Monsieur POUTOU. Est-ce qu'il y a d'autres abstentions ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Pas davantage. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme Brigitte TERRAZA** : Affaire n°18, Monsieur GARNIER : « Économie sociale et solidaire - Association Ikos - Projet d'implantation d'une galerie du réemploi à Bordeaux - Aide à l'investissement de Bordeaux Métropole pour la réalisation de 3 études préalables en 2021. »

**M. GARNIER**

**(n°18) ESS - Association Ikos - Projet d'implantation d'une galerie du réemploi à Bordeaux - Aide à l'investissement de Bordeaux Métropole pour la réalisation de 3 études préalables en 2021 - Décision - Autorisation - Convention**

**M. Alain GARNIER** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci Alain GARNIER. Qui souhaite la parole ? Madame HELBIG.

**Mme Fabienne HELBIG** : Merci Monsieur le Président. Oui, les élus de Renouveau Bordeaux Métropole tiennent ici à exprimer leur soutien à ce projet qui permet à plusieurs structures de l'ESS (Économie sociale et solidaire) de changer d'échelle en se regroupant. Ce changement d'échelle est en effet un enjeu majeur pour ces entreprises et associations qui cherchent à pérenniser leur modèle économique face à la concurrence de l'économie traditionnelle. Elles sont à la recherche à la fois de rentabilité et de moyens pour générer des emplois durables.

Pour réussir dans cette montée en puissance, notre collectivité a un rôle facilitateur à jouer, notamment pour rendre les marchés publics accessibles. Pour cela, il est nécessaire que les critères spécifiques liés à l'ESS soient bien pris en compte et valorisés dans les appels d'offres.

Plus globalement, nous tenons à affirmer ici notre souhait de voir se développer dans notre Métropole une économie dynamique plurielle qui mise sur la complémentarité entre l'ESS et l'économie traditionnelle, car les enjeux liés à cette collaboration sont doubles.

En premier lieu, cette coopération permet aux structures de l'ESS d'intégrer des filières dynamiques en vue de leur assurer une activité compétitive. En parallèle, elle doit permettre aux entreprises classiques de s'appuyer sur les caractères innovants des activités portées par l'ESS et ainsi intégrer de nouvelles niches d'activités. Certains secteurs sont propices à cette collaboration, comme par exemple celui du traitement des déchets. Il existe de nombreuses formes de coopération entre ESS et économie classique, et engager un travail commun peut

être le fruit de l'initiative de ces structures. Néanmoins, elles se font rarement de manière spontanée, car le climat de méfiance et les intérêts divergents qui subsistent entre ces structures constituent un grand frein dans cette perspective. C'est pourquoi notre Métropole a un rôle primordial pour encourager cette rencontre et ce travail entre ces deux secteurs et nous soutenons cette délibération. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Métropole commune ne veut pas intervenir ? Non. Personne d'autre ? Alain, si tu as des éléments.

**M. Alain GARNIER** : Rien de particulier, simplement pour parler de retraitement des déchets, nous travaillons aussi au réemploi notamment avec les déconstructions qui vont avoir lieu dans les secteurs de la Rive Droite aussi. Je vois Alexandre RUBIO, concernant l'OIM Rive Droite (Opération d'Intérêt Métropolitain), il y aura des intentions et aussi le GPV pour travailler sur cette filière de réemploi et de déconstruction propre des bâtiments.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Non. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Monsieur POUTOU. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme Brigitte TERRAZA** : Affaire n°21 de Madame CASSOU-SCHOTTE : « Convention relative à la réalisation par le SDIS de la Gironde des opérations de contrôle des points d'eau incendie publics et à la gestion administrative des points d'eau incendie privés de Bordeaux Métropole ».

**Mme CASSOU-SCHOTTE**

**(n°21) Convention relative à la réalisation par le SDIS de la Gironde des opérations de contrôle des points d'eau incendie publics et à la gestion administrative des points d'eau incendie privés de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU, je crois que vous avez des interrogations.

**M. Philippe POUTOU** : On vote pour la délibération. On voulait profiter de cette délibération pour poser une question sur l'avenir du bâtiment de la Caserne des pompiers de la Rive Droite. On reconnaît que l'on fait un peu de hors sujet, mais vite fait. Il y avait eu des projets, même d'une école de luxe, mais ils ont été abandonnés. C'était pour savoir s'il y avait des choses en cours, en discussion. Si c'était le cas, il serait important de le faire en concertation avec les habitants parce que ce bâtiment-là, on peut en faire quelque chose d'utile et d'agréable, mais on peut aussi faire n'importe quoi. C'était cette question-là et voir s'il y avait quelque chose en cours et donner l'information.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non, Sylvie CASSOU-SCHOTTE.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Effectivement, comme c'est hors sujet, pour ce qui me concerne, en tant que Vice-présidente de l'eau, je ne peux pas répondre à cette question sinon que bien évidemment, lorsque le sujet sera réfléchi et débattu, il y aura assurément une concertation.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Si j'ai bien compris, unanimité.

**Unanimité**

**Mme Brigitte TERRAZA** : Affaire n°22, Monsieur PUYOBRAU : « Incité - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte - Rapport 2020. »

**M. PUYOBRAU**

(n°22) **Incité - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du code - Rapport 2020 - Exercice 2019 - Information**

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : J'avais une petite note à lire. Cela a été un peu abordé en début de séance avec le problème de l'effondrement de quelques bâtiments. Ce sujet a été également discuté lors du Conseil municipal de Bordeaux, le même rapport avait été fait. InCité est un outil utile, mais il y a d'une part peu de moyens, pas assez, et en même temps, ce que fait InCité n'est jamais très clair ou pas souvent ou pas toujours très clair. Je ne lis pas la note finalement pour aller plus vite, mais ce n'est pas dit que j'aille plus vite.

Encore une fois insister sur l'importance d'une maîtrise publique du foncier. Une question avait été posée, je ne sais plus par qui, je crois que c'est Véronique FERREIRA tout à l'heure qui disait que je me contredisais ou que l'on se contredisait. Sur la question du logement, il faudrait construire plus de logements pour pouvoir loger tout le monde, mais ce n'est pas juste un problème de reconstruction, c'est aussi un problème de rénovation, d'un plan d'entretien. On voit qu'il y a pas mal de choses qui ne se font pas et qui devraient se faire. Est-ce que c'est une question de choix politique pour donner plus de moyens ? Justement InCité, avec plus de moyens et en lien avec la construction d'un véritable service public du logement, cela peut être beaucoup plus efficace. On sait qu'il y a des tas de logements vides encore à Bordeaux même si le chiffre est vague, puisqu'entre ce que peut donner le droit au logement, les statistiques INSEE (Institut national de la statistique et des sciences économiques) ou d'autres chiffres, cela se contredit un petit peu. On a quelques milliers de logements vides. C'est aussi ce problème politique qui est posé, c'est comment on fait pour à la fois avancer sur l'entretien et la rénovation de tous ces logements inoccupés ? En même temps combattre tout le poids de l'immobilier privé qui veut prendre tout ce qu'il peut prendre pour construire et reconstruire. On voit comment il fait, un peu n'importe comment. Comment la puissance publique redevient en position ou en capacité de réquisitionner, de reprendre, de préempter, d'acquérir à nouveau ou de rénover ou de reconstruire là où c'est bien habillé ? C'était cela que l'on voulait poser comme problème. Il y a un outil qui peut être bien, mais qui pourrait être beaucoup mieux si jamais vraiment de véritables moyens étaient mis. Cela correspond tout simplement à une priorité sociale. Est-ce qu'il y a la conviction qu'il faut faire cela en urgence ou est-ce que finalement, c'est une préoccupation qui est un peu secondaire ? Ce sont aussi ces questions-là que l'on peut discuter.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Jean-Jacques PUYOBRAU.

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** : Monsieur le Président, merci. Oui, Monsieur POUTOU, on peut toujours être d'accord sur la volonté de faire et de faire davantage. Ce que l'on peut constater ensemble et ce sur quoi nous pouvons être d'accord, c'est que la mission d'InCité est bien celle qui lui a été déléguée par Bordeaux Métropole dans la volonté de stimuler sa politique habitat pour du meilleur logement. C'est toute la mission d'InCité. Comme je le rappelais ce matin, le périmètre de l'agence, c'est 344 hectares comprenant 41 500 logements. La concession a concerné, sur les années 2014-2019, 2 159 logements.

Sur l'exercice au 31 décembre 2019, InCité, je le disais ce matin à nouveau, a géré 1 950 logements au total, plus 200 sur Lormont. Voyez-vous, c'est toujours l'histoire du verre à moitié vide et à moitié plein. Ce dont je peux vous assurer, c'est que l'une des priorités de cette mandature, tout comme cela le fut sur la mandature précédente d'ailleurs, c'est de participer à l'amélioration de l'habitat pour donner à nos concitoyens les possibilités de bien habiter et de toujours mieux habiter. Je ne vous en dirai pas davantage cet après-midi.

Je rajouterais que le dispositif du PIG (Programme d'intérêt général) est là aussi pour aider les propriétaires indépendants à améliorer les conditions d'habitat dans le cadre du volet énergétique de ceux-ci. Il y a différents dispositifs qui sont mis en place.

J'évoquais ce matin aussi ce nouvel outil qui est l'outil Permis de louer/Permis de diviser, qui doit contribuer aussi à améliorer les conditions d'habitat de nos concitoyens qui sont les plus exposés à l'habitat précaire ou au mal-logement. Voyez-vous, nous sommes vraiment dedans. Nous pouvons toujours partir du principe que ce n'est jamais suffisant, mais nous sommes dedans.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur PFEIFFER.

**M. Stéphane PFEIFFER** : Je vais être très rapide et juste compléter ce qu'a dit Monsieur PUYOBRAU. Rappeler que ce rapport d'activité sur InCité porte sur l'ensemble des missions d'InCité. On a une activité de bailleur social, une activité de foncière commerciale et une activité d'aménageur via la concession d'aménagement du Centre historique de Bordeaux. Il faut prendre la mission et les objectifs dans son ensemble. On aura l'occasion, au Conseil métropolitain de juillet, si je ne me trompe pas, de pouvoir s'intéresser plus particulièrement à la question de la concession d'aménagement et aux objectifs que l'on va pouvoir lui donner. On vous propose, Monsieur POUTOU, d'engager le débat plutôt au prochain Conseil métropolitain au cours duquel on pourra vous fournir un certain nombre d'éléments complémentaires. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU, quel est votre vote s'il vous plaît ?

**M. Philippe POUTOU** : C'était un rapport, pas de vote. Vous voyez, je suis quand même !

**M. le Président Alain ANZIANI** : Oui, il n'y a pas de vote. On prend acte du rapport, merci.

**Communication effectuée**

**Mme Brigitte TERRAZA** : Affaire n°24, Madame BLOCH : « Crous de Bordeaux Aquitaine - Année 2021 - Subvention d'aide à la manifestation "Campulsations ».

**Mme BLOCH**

(n°24) **Crous de Bordeaux Aquitaine - Année 2021 - Subvention d'aide à la manifestation "Campulsations" - Convention - Décision - Autorisation**

**Mme Brigitte BLOCH** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Métropole Commune, je crois que vous avez demandé la parole. Monsieur SALLABERRY.

**M. Emmanuel SALLABERRY** : Merci Monsieur le Président. Évidemment, on votera pour ce très beau festival, dans cette très belle commune qui l'héberge. On voudrait quand même renouveler auprès de Stéphane DELPEYRAT et de Stéphane PFIEFFER également une demande en tout cas de réunion sur les accompagnements que l'on va faire pour les étudiants lors de la rentrée. Dans le cadre du déconfinement, les villes de Bordeaux, Pessac, Gradignan, Talence ont mis en œuvre des initiatives. Je pense par exemple au Café Papote qui s'est tenu dans lequel les étudiants viennent manger un gâteau, récupérer une fringue pour 1 euro. On s'est aperçu de la pertinence de ces dispositifs ultralégers avec le CROUS (Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires) et nos partenaires pour créer du lien avec les étudiants. Je pense que l'on aurait tort d'imaginer qu'avec la rentrée et peut-être la fin de la pandémie qui serait derrière nous, que ces actions doivent être supprimées. On doit recréer du lien avec les étudiants et peut-être imaginer une aide qui concernerait toutes les villes du campus universitaire pour recréer ce lien-là. C'était une suggestion de notre part.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Stéphane DELPEYRAT.

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Baptiste MAURIN est là aussi, il apportera des précisions également, mais c'est effectivement une préoccupation tout à fait importante, vous l'avez dit, avec des chiffres un petit peu inquiétants dont nous avons tous pris connaissance à la fois sur les questions sociales, mais aussi les difficultés psychologiques et de santé.

Nous allons prochainement, c'était notre demande, vous proposer une délibération justement en ce sens et notamment pour aider toute une série d'initiatives d'associations qui interviendront sur le campus.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Baptiste MAURIN.

**M. Baptiste MAURIN** : Pour compléter, au-delà des aides et des grandes délibérations de fond sur le logement que l'on a déjà prises, on a un travail engagé pour la rentrée. On se penche sur différentes pistes parce que c'est vrai que la question de la précarité alimentaire a été traitée notamment par les municipalités concernées. La Métropole a développé plusieurs dispositifs d'accompagnement des étudiants en précarité, que ce soit sur l'aide à la consommation ou sur l'ouverture du FAJ (Fonds d'aide aux jeunes) aux étudiants en situation de précarité. Pour la rentrée, c'est vrai que l'on a plusieurs préoccupations. On aura une réflexion sur les mobilités, sur la prévention des risques, sur les préventions de l'isolement. Donc, à disposition pour pouvoir travailler collectivement sur le sujet.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Est-ce que Madame BLOCH a des précisions à apporter ? Non. Est-ce que je peux considérer qu'il y a unanimité ? Oui, pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Unanimité.

**Unanimité**

**Mme Brigitte TERRAZA** : Affaire n 26, Madame DE FRANÇOIS : Présentation du rapport annuel du délégataire « Transport » – Année 2020.

**Mme DE FRANÇOIS**

(n°26) Présentation du rapport annuel du délégataire ' Transports ' - Année 2020 - Information

**Mme Béatrice de FRANÇOIS** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci Béatrice de FRANÇOIS. Qui veut intervenir ? Monsieur POUTOU,

**M. Philippe POUTOU** : Je vais lire une note de ma collègue Conseillère municipale de Bordeaux, Évelyne, qui travaille à TBM (Transports Bordeaux Métropole), qui voudrait parler essentiellement des conditions de travail à partir justement de ce que l'on peut voir dans le rapport.

Sur les conditions de travail qui, avec le futur appel d'offres, ne risquent pas de s'améliorer puisque nous savons très bien que c'est seulement sur le personnel - les conditions de travail et les salaires - que les marges pourront être réduites pour remporter la mise. Elle pointe du doigt la question des licenciements pour inaptitude définitive qui sont trop nombreux, 35 chiffrés dans le rapport. « *Qu'en est-il de ces reclassements ? À quoi sont dues ces inaptitudes aux conditions de travail, ergonomie des postes de travail, organisation du temps de travail ? Il y a eu 27 démissions alors qu'il fut un temps entrer dans les transports urbains bordelais, garantissait une certaine sécurité de l'emploi et des salaires. TBM recrute, mais pas suffisamment puisque l'on annonce régulièrement des demandes d'embauche de conducteurs, mais pas que. Dernièrement, une grève à plus de 90 % dans les services techniques, une banderole avait été apposée sur les grilles du dépôt de Lescure....* » pas du stade, de toute façon il ne s'appelle plus Stade de Lescure « ... une banderole avait été apposée sur les grilles de Lescure par les salariés en grève disant que « *TBM recrutait dans le technique* » pour dénoncer le sous-effectif ».

Elle pointe aussi une hausse des incidents qui est énorme, 116 %. « *À quoi est-ce dû ? Combien concernent des conducteurs isolés ? KEOLIS a beau dénoncer la chose, que mettent-ils en place pour y remédier ? Les pannes plus que récurrentes sur les quatre lignes de tram, les services non couverts sur les lignes de bus par manque d'effectifs de conducteurs et parc automobile vieillissant ainsi que les conditions de transport à certaines heures de la journée. Et enfin la mauvaise ou le manque total d'information en station pour guider les usagers en difficulté ne peuvent que rajouter au ras-le-bol des usagers et hélas aussi donc de l'agressivité qui monte d'après les chiffres* ». Alors, question : « *À quand un véritable service public des transports ? Il fut un temps où une équipe de sécurité faisait le lien avec les scolaires. Des agents allaient à la rencontre des jeunes dans les écoles, dans les collèges, dans les lycées afin d'expliquer la vie du réseau et sensibiliser justement aux agressions des conducteurs. Cette équipe n'existe plus dans ce cadre-là. Elle ne fait plus que de la sécurité pure et dure et le lien de prévention vis-à-vis des jeunes ne se fait plus certainement par souci d'économie. La fréquentation de Mobibus diminuerait. On peut se demander si cette baisse en dehors de la*

*crise sanitaire ne serait pas due au manque de moyens mis par KEOLIS pour satisfaire les besoins des personnes dans des situations de handicap. En effet, ni le nombre de conducteurs formés au transport de ces personnes nécessitant une attention particulière ni le nombre de véhicules équipés n'augmente. KEOLIS a fait appel à la sous-traitance, au mieux les personnes sont transportées par des conducteurs non ou peu formés. On en arrive parfois à des situations ubuesques. Une personne non voyante appelant pour demander s'il est normal qu'elle ait dû guider le conducteur pour rentrer chez elle, car il ne savait pas utiliser son GPS. Au pire, le trajet est annulé faute de place.*

*En ce qui concerne le BatCub, pourquoi ne pas l'utiliser pour venir en appui en renfort des lignes traversant la Garonne ? Si les horaires étaient plus fréquents, cela permettrait à des salariés de l'utiliser afin de traverser le fleuve, et cela permettrait également de désengorger le réseau, de permettre aux Bordelais et aux Bordelaises de ne pas prendre la voiture, ce qui aurait un impact écologique significatif.*

*À quand un véritable service public des transports gratuit respectant les salariés et guidés non pas par le profit des actionnaires, mais bien par l'intérêt général ? »*

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur FEUGAS.

**M. Jean-Claude FEUGAS** : Monsieur le Président, chers collègues, je n'interviendrai pas à proprement parler sur le rapport du délégataire parce que nous l'avons dit à plusieurs reprises et lors des années précédentes, ce rapport n'a de sens que s'il est accompagné du rapport du délégant qui permet de construire ainsi une critique effective de notre délégataire. La pandémie a complètement bouleversé notre vie et nos pratiques. Elle a eu un impact direct sur le fonctionnement du transport en commun et le rapport traduit ce problème. Aujourd'hui encore, la fréquentation n'a pas retrouvé son niveau d'avant. Nous allons avoir devant nous un enjeu primordial, celui de la reconquête des usagers des transports, et cela va être une bataille longue directement en lien avec les enjeux climatiques.

Notre groupe pense qu'il faut pour cela agir sur deux aspects. Premièrement, les tarifs, et pour cela avoir une politique attractive et arrêter l'augmentation régulière de 3 %. Secondement, agir sur l'offre de transport. Sur ce sujet, un collectif de jeunes, composé de 8 organisations bordelaises, a fait un travail remarquable de démocratie participative sur les besoins de transport de la jeunesse. Je crois que ce travail mérite d'être pris en considération pour répondre tout de suite aux besoins, mais également pour travailler à l'architecture de notre plan transport à venir.

Mes chers collègues, Présidents et Présidentes de groupe, je tiens ce document à votre disposition et je vais me permettre d'en apporter un exemplaire à vous, Monsieur le Président, et à Madame la Présidente aux transports.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur LABARDIN.

**M. Michel LABARDIN** : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'un rapport annuel du délégataire. L'exercice est terminé. C'est une photographie de l'existant. On convient évidemment que cet exercice très particulier affecte lourdement les résultats. Les indicateurs sont cohérents, qu'il s'agisse des voyages comptables, des validations ou de la fréquentation des parcs-relais, on est entre 30 et 40 % de baisse. C'est un exercice significatif évidemment, mais qui ne signifie rien par rapport au précédent ou ceux à venir si ce n'est la perte de recettes

qui est assez considérable évidemment, qui creuse le déficit, le R/D qui diminue, mais on peut penser que c'est conjoncturel. Il y aura encore des effets sur 2021.

Je voudrais faire quelques observations complémentaires. On a tous relevé la hausse de ce que l'on appelle souvent « les incidents » ou « les incivilités », mais qui, pour une part concerne véritablement des actes de délinquance : les agressions verbales, les agressions physiques, les menaces, le harcèlement sont en augmentation substantielle, peut-être même en dessous de la réalité. Je crois que c'est un indicateur qui doit nous alerter parce qu'aujourd'hui, de plus en plus, l'espace public est rempli de manifestations violentes ; l'espace public, la rue, les fêtes, on l'a vu encore récemment, et les moyens de transport en particulier. Nous connaissons tous des conducteurs de tram ou de bus qui peuvent avoir la peur au ventre en tous les cas, qui nous décrivent des situations extrêmement stressantes. Donc, je pense que le délégataire aurait intérêt, sous notre pression, à accroître les moyens d'accompagnement, de formation, mais aussi d'intervention des équipes mobiles d'intervention pour sécuriser les chauffeurs notamment à certaines heures en soirée.

Enfin, c'est quelque chose qui n'est pas anecdotique, il faut que l'on s'y penche, cela concerne tous les équipements publics évidemment, on le sait, les collèges, les lycées ou tous les lieux où l'isolement crée de la fragilité et de l'exposition aux risques.

Autre remarque, et cela a été dit précédemment, la question du rebond. Comment regagner des usagers puisque la libération des voiries en période de confinement a permis de rendre la voiture plus attractive. Tout se joue sur les temps de parcours, et on sait, comme en matière commerciale d'ailleurs que quand il y a des usages qui sont pris, le retour ou la reconquête des usages est extrêmement difficile. Je pense qu'il faudra des campagnes de communication très actives sur l'attractivité des transports en commun. Peut-être valoriser des lignes exemplaires qui fonctionnent les mieux de façon à ramener les usagers parce que je ne suis pas certain que les effets de congestion qui se reproduisent actuellement mécaniquement ramènent immédiatement les usagers vers les transports collectifs. Je crois qu'il y a des questions à se poser, une politique très proactive pour regagner des usagers, et induire de nouveaux usagers sur nos lignes.

Enfin, puisque c'est un exercice passé, que la DSP est devant nous - 1<sup>er</sup> janvier 2023, c'est demain matin - on attend avec impatience les propositions de la stratégie des mobilités, nous l'espérons sur le prochain Comité de pilotage parce que c'est finalement ce regard croisé entre l'exploitation de l'existant, mais surtout la prospective qui nous intéresse beaucoup sur de nouveaux usagers qui ne peuvent être gagnés que par des infrastructures, par un effet de réseau bien maillé et par une attractivité qui, elle seule, peut réduire la congestion.

Je pense, et on le vérifiera dans les mois à venir, que malgré tout ce que l'on a dit sur les nouveaux usages de télétravail, ils seront vite absorbés par les effets d'attractivité, c'est-à-dire l'accroissement de la demande de transport qui est elle-même liée au fait que certains veulent prendre les transports en commun, mais surtout que l'attractivité de la Métropole mécaniquement entraîne un accroissement de la demande. On sait que l'offre de service est toujours inférieure à l'accroissement de la demande. Nous sommes très attentifs et, personnellement, je le serai parce que toute décision qui nous retarderait dans les infrastructures proposées va creuser le déficit entre la demande et l'offre et créer un effet de ciseau qui sera assez délétère. Je crois qu'il y a une vraie pulsion de mobilité, j'utilise ce mot à bon escient, pulsion de vie tout simplement. Après la pandémie, on a envie de bouger, on a envie de voyager, on a envie de se déplacer. Et aujourd'hui, il faut pouvoir y répondre en assurant une transition vers le transport collectif qui, elle seule, va pouvoir nous permettre de regagner des gains de confiance. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Alors, c'est un rapport, donc il n'y a pas de vote.  
Monsieur GARRIGUES.

**M. Guillaume GARRIGUES** : Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues, j'aimerais attirer votre attention sur une difficulté majeure qui touche les Talençais, de nombreux étudiants aussi et l'ensemble des usagers de la Ligne B du tramway en particulier sur le tronçon Saint-Nicolas - Peixoto qui est l'un des plus fréquentés et qui subit de très nombreuses interruptions pour des raisons diverses, mais surtout en raison d'une panne de l'APS, de l'Apport Par le Sol. Si j'en recense quelques-unes :

- Le 15 juin à 18 heures, coupure d'alimentation entre Saint-Nicolas et Peixoto, plusieurs minutes, de longues minutes mêmes d'interruption.
- 11 juin à midi, coupure d'alimentation, 3 heures d'interruption du tram entre Bordeaux et Talence.
- Si je remonte encore au 9 juin, interruption encore entre Saint-Nicolas et Peixoto.
- 5 juin encore, 2 juin, même interruption, 2 heures d'interruption entre Saint-Nicolas et Peixoto.

On pourrait remonter encore plus loin avec ces problématiques. Ces interruptions perturbent fortement le quotidien des 100 000 usagers quotidiens de la Ligne B. C'était le chiffre avant la pandémie puisqu'elles imposent aux usagers soit de marcher environ 40 minutes entre Peixoto et Saint-Nicolas, parfois sous une pluie battante comme ces derniers jours, soit d'essayer d'emprunter des bus de substitution mis en place seulement une heure après l'interruption - donc il y a une heure de battement où les usagers sont dans une situation très compliquée - soit d'emprunter des lignes de bus régulières. Je pense à la Liane 5 puis à la Liane 10 ou à la Ligne 20 qui sont des lignes qui ne sont pas du tout dimensionnées pour accueillir les flux de cette ligne de tram en période d'interruption. D'ailleurs, je prends l'exemple des bus de la Ligne 20, je ne vais pas rentrer dans le détail puisque ce n'est pas l'objet de ce rapport, mais lorsque le tram B est interrompu, tout le monde se reporte vers ces bus, et les habitants du quartier Est de la Ville de Talence ne peuvent plus monter dans le bus puisque les bus circulent pleins et donc, ne s'arrêtent plus. Cela met nos usagers dans des situations très difficiles notamment vis-à-vis de leurs employeurs parce qu'ils arrivent en retard sur leur lieu de travail, et de manière assez régulière.

C'est une situation qui dure depuis de nombreuses années. Elle s'est légèrement améliorée avec la mise en place des nouvelles cartes dans les coffrets APS (Alimentation électrique Par le Sol), c'est ce qui est indiqué dans le rapport que Madame DE FRANÇOIS vient de nous présenter. 25 % de réduction des arrêts d'exploitation, c'est bien, mais il en reste encore 75 %. Donc, la situation est bien loin d'être résolue comme vous venez de le constater.

Vous aviez demandé en 2017 l'aménagement d'un aiguillage au niveau de la barrière Saint Genès. C'est une solution qui permettrait de faire rebrousser les rames à Saint Genès, et donc de diviser par 2 le temps de marche, 20 minutes de marche au lieu de 40 minutes aujourd'hui, ce qui réduirait considérablement l'impact des interruptions. Ce projet, et c'est pour cela que je vous alerte aujourd'hui, est aujourd'hui en souffrance. Une étude a été menée pour des travaux qui étaient initialement prévus en 2020, ils ont été repoussés en 2021, puis encore repoussés *sine die*. Nous n'avons aujourd'hui aucune date prévisionnelle de début de travaux.

**Monsieur le Président**, pouvez-vous faire votre possible auprès des services pour relancer ce projet essentiel ? Est-ce que vous pouvez, le plus rapidement possible, nous communiquer une date, pas de début de travaux, mais au moins une échéance qui permettrait de rassurer les usagers, les nombreux usagers qui, aujourd'hui, sont dans le flou. Les Talençais, les étudiants et tous les usagers de la ligne vous en seraient grandement reconnaissants.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame DE FRANÇOIS, est-ce que vous avez des éléments ?

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Oui, quelques éléments, Monsieur le Président, mais je vais commencer par la dernière question concernant plus particulièrement Talence même s'il s'agit aujourd'hui du rapport de délégataire pour l'année 2020.

Simplement, le marché a été lancé deux fois et a été deux fois infructueux. Ce n'est pas une mauvaise volonté de faire quelque chose. Par contre, il fallait peut-être se poser la question aussi à l'époque de savoir s'il fallait de l'APS sur une ligne aussi longue parce que quand il y a une panne, c'est très compliqué aussi de mettre des bus qui ne peuvent plus passer. C'est une vraie question, mais ne vous inquiétez pas, sans anticiper trop sur l'avenir, les marchés sont en cours.

Concernant les conditions de travail du personnel, bien sûr que nous y sommes sensibles. D'ailleurs, au mois de septembre seront présentées l'analyse complète du rapport du délégant et l'analyse complète des comptes sociaux.

Concernant le personnel, j'ai reçu plusieurs fois à titre personnel les syndicats pour les écouter avant le lancement de la DSP et encore régulièrement, et nous restons dans notre rôle de questionnement du délégataire. Nous sommes le délégant. Nous questionnons régulièrement le délégataire, et bien sûr que les services surveillent de très près ce qui se passe.

La sécurité, ce n'est pas un problème uniquement de transport. Effectivement, c'est un problème plus général. C'est bien pour cela que j'ai évoqué tout à l'heure la mise en place du COD, le Comité Départemental de Sécurité dans les transports. Nous avons d'ailleurs un Comité de pilotage le 6 juillet à ce propos, il y a un gros effort à faire. Il me semble aussi qu'ABM (Assistance Bordeaux Métropole) est en train de contacter tous les maires de toutes les communes pour voir commune par commune comment on peut aussi avancer. C'est vrai que quand il y a eu des problèmes, notamment sur quelques secteurs de Bordeaux et autres, chacun a joué le jeu pour améliorer tout cela, il y a vraiment quand même des équipes chez KEOLIS qui sont là. C'est ce travail qui est fait en commun avec tous les réseaux de transport, que ce soit la SNCF, la Région pour les gares puisque nos transports vont dans les gares, avec les Polices municipales, avec la Gendarmerie et avec la Police nationale. Il y a un travail qui est fait, et notamment avec une grande sensibilité aussi envers les transports des femmes puisqu'il y a beaucoup de femmes qui sont aussi harcelées dans les transports. Donc, tout cela est fait, nous reviendrons dessus très prochainement, bien sûr, et nous en reparlerons plus avant.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais dire un peu plus. Et on lance aussi un marché global pour la mise en place quand même d'aiguillages pour la ligne B.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur CHAUSSET.

**M. Gérard CHAUSSET** : Oui, juste un petit point par rapport à l'intervention de Guillaume GARRIGUES sur le problème de l'APS. On a un réseau aujourd'hui qui a 20 ans dans sa conception. On a essuyé des plâtres aussi sur la mise en œuvre de l'APS puisque peut-être, sûrement d'ailleurs, on est allé trop loin à l'époque. Je crois qu'il ne faut pas hésiter aujourd'hui à réinterroger le réseau. D'ailleurs, il y a une délibération qui a été prise, il y a quelques années, elle n'avait pas été mise en œuvre, mais moi, je ne suis pas du tout opposé

à remettre de la LAC, c'est-à-dire de la Ligne Aérienne de Contact, sur ce secteur-là comme sur d'autres éventuellement.

Premièrement, on sait que l'on a plus de fiabilité. On n'aurait pas tous ces soucis. L'aiguillage, c'est bien. De toute façon, au départ, la première phase, il n'y a pas eu assez d'aiguillages. C'était un défaut de conception. L'aiguillage, à la limite, ne ferait que de diviser le problème pour les usagers par deux, mais sans le résoudre complètement. Donc, je crois qu'il faudra faire le point, lorsque tous les coffrets, les plaquettes auront été changés, voir si vraiment l'APS est redevenue fiable à 99,99 %, ou sinon, il faut vraiment se poser la question et remettre de la LAC pour vraiment avoir un dispositif qui soit fiable. C'est tout, voilà, parce que sinon on va continuer à pénaliser ce secteur et aussi à donner une mauvaise image du tramway alors que vraiment, cela fonctionne bien. C'est un système robuste.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Donc pas de vote puisqu'il s'agit d'un rapport. Merci à vous.

#### **Communication effectuée**

**Mme Brigitte TERRAZA** : Affaire n°27, **Madame DE FRANÇOIS** : Convention pour l'octroi par Bordeaux Métropole d'une subvention à l'association PIMMS (Point d'information médiation multiservices) de Bordeaux dans le cadre de la tarification sociale et solidaire des transports TBM.

**Mme DE FRANÇOIS**

(n°27) Convention pour l'octroi par Bordeaux Métropole d'une subvention à l'association PIMMS (Point d'information médiation multi-services) de Bordeaux dans le cadre de la tarification sociale et solidaire des transports TBM (Transports Bordeaux Métropole) - Décision - Autorisation

**Mme Béatrice de FRANÇOIS** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite la parole ? Madame LECERF.

**Mme Harmonie LECERF** : Oui, bonjour. Je ne prendrai pas part au vote puisque je suis Vice-présidente du PIMMS (Point d'information médiation multi-services).

**M. le Président Alain ANZIANI** : C'est noté. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : On partage la préoccupation de la délibération qui est celle d'aider ou même l'objectif de recréer du lien, mais on ne partage pas la réponse ou la solution apportée. C'est pour cela que l'on va s'abstenir. Une partie de la population est de plus en plus en difficulté, éloignée même des services ou déconnectée des propres droits, avec de plus en plus du mal à avoir accès à ses propres droits. C'est un vrai constat. C'est mis sur le dos de la crise du Covid puis du progrès numérique, mais en réalité, c'est quelque chose qui est plus ancien. C'est un appauvrissement de la population, de précarisation et les populations les plus fragiles, ce sont celles qui trinquent le plus. Les plus fragiles, cela va être les chômeurs de longue durée ou les personnes qui sont psychologiquement un peu plus fragiles.

Le problème est posé de comment recréer du lien et comment éviter que ces personnes-là partent à la dérive et comment faire en sorte qu'elles aient accès vraiment à leurs droits ? Mais la solution d'une association qui va recruter à Pôle Emploi des gens qui sont eux aussi en difficulté, de les payer, cela va être des contrats de 6 mois d'après ce que j'ai compris jusqu'à un an, des CDD (Contrat à durée déterminée) payés au SMIC (Salaire minimum de croissance). On voit aussi que la précarité continue par là. Nous, on pense que la meilleure des solutions, vu que le CCAS (Centre communal d'action sociale) est concerné de près, ce serait de renforcer les services du CCAS directement ou de faire en sorte que ce soit encore une fois une question de service public, une question de service public de proximité, prise en charge par les collectivités territoriales qui permettent d'assurer ce service-là, cette liaison-là avec les populations, plutôt que d'avoir des démarches un peu comme cela dont on sait très bien que c'est relativement inefficace parce que derrière, c'est des embauches de gens précaires. Nous, on est pour plutôt des embauches de personnes sous statut et pas précaires justement. C'est pour cela que pour nous, la solution est toujours un peu la même, c'est vrai que vous allez trouver que l'on est un peu obsédé par les services publics, mais on pense que ce sont quand même les seuls outils qui soient en capacité réellement de faire face à la souffrance sociale, et là, on est dans un des aspects de la souffrance sociale.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur SALLABERRY.

**M. Emmanuel SALLABERRY** : Monsieur le Président, mes chers collègues. Vous parliez tout à l'heure, Monsieur le Président, de l'intérêt de la Conférence des maires et des commissions. Une suggestion que l'on vous a faite dans le cadre des commissions de la Conférence des maires sur cette délibération. L'objet n'est pas de s'opposer à la tarification solidaire, nous y sommes favorables. L'objet n'est pas de s'opposer évidemment au PIMMS et même, vous nous avez proposé d'augmenter plus significativement les effectifs, nous allons voter pour.

La problématique que l'on vous a déjà exposée est double. D'abord, c'est que l'on considère que les agents du PIMMS, leur mission principale est effectivement d'être dans les transports et de faire cet accompagnement-là. Le choix que vous faites de pouvoir les positionner vis-à-vis de l'aide pour les CCAS ne semble pas être pertinent puisque l'on va perdre d'un côté un service qui, aujourd'hui, est vraiment nécessaire.

La deuxième chose que l'on vous avait faite comme proposition, un petit peu comme cela avait été le cas, à l'époque, des rythmes scolaires, c'est de créer un fonds d'amorçage pour les CCAS des villes. On vous a fait la remontée d'un grand nombre de CCAS - même si Madame le Maire d'Eysines a indiqué qu'à Eysines, il n'y avait pas de problèmes - de très grandes inquiétudes vis-à-vis de cette tarification.

Aujourd'hui, très concrètement pour les villes, peut-être pas la totalité, mais une grande majorité, on va créer des ETP (Équivalent temps plein) pour s'occuper de cette tarification solidaire. On dit souvent que l'État se reporte sur la Métropole. La Métropole, là pour le coup, s'appuie sur les villes. Pas de problème sur le constat, mais en tout cas, cela va nécessiter pour notamment séparer les flux de l'aide sociale d'une tarification solidaire pour pouvoir recruter notamment sur les accueils des mairies. On voudrait refaire la même suggestion et proposition que précédemment, c'est-à-dire que la Métropole accompagne les villes, le temps de la première année, le temps d'une expérience pour que les différents Équivalents temps plein qui seront créés, s'ils ne sont pas pérennisés parce que l'on a entendu les problématiques d'informatisation et peut-être que l'informatisation va nous aider, mais aujourd'hui, la remontée des CCAS quelles que soient les villes, c'est qu'ils sont très inquiets de cette disposition et qu'ils ont peur de ne pas savoir faire face, notamment les premiers temps, à la demande.

Voilà Monsieur le Président, merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Madame DE FRANÇOIS va répondre, mais en même temps c'est un accompagnement de transition. La Métropole ne peut pas toujours tout payer. Donc, il faut aussi que, de temps en temps, les communes puissent dans leurs possibilités pour accompagner leurs propres usagers pendant un temps limité. Et après, on verra, si c'est pérenne, on regardera la situation.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Oui, Monsieur le Président. Il y a une certaine appréhension des CCAS qui est logique et qui se comprend. Il y a eu, l'été dernier, une affluence de monde avec la tarification sociale. C'est bien pour cela que j'ai pris mon bâton de pèlerin avec les services. Nous avons fait le tour de tous les CCAS pour voir quels étaient leurs besoins. On a tout étudié. Nous avons demandé une remontée des besoins, ce qui n'a pas été fait par tout le monde, mais ce n'est pas grave, nous allons nous adapter au fur et à mesure. Aucune inquiétude là-dessus.

Ce qu'il faut savoir, c'est que ces PIMMS-là pour lesquels nous allons voter aujourd'hui viennent en plus de ceux qui existent déjà et viennent en plus des médiateurs, ce n'est pas du tout la même chose. C'est un plus que nous vous apportons par rapport à ce que vous avez aujourd'hui pour faire les cartes pour la tarification sociale.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Clément ROSSIGNOL-PUECH.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Après la Vice-Présidente, je voudrais dire quand même que c'est une grande avancée cette tarification solidaire. On l'a portée depuis très longtemps. Il y a un gros travail qui a été fait par les services. Je tiens quand même à souligner le fait que l'on peut se féliciter de la mise en place de la tarification solidaire. Cela fait longtemps que l'on en parle. Je pense que c'est important de le souligner et de le redire, de féliciter la Vice-Présidente et les services d'avoir réussi à le mettre en place.

En effet, il y a une inquiétude de la part des CCAS. Il y a un renfort qui est fait. C'est une expérimentation. J'ai bien entendu que si ce qui était prévu n'était pas au niveau, cela pourrait être revu comme aide supplémentaire s'il y avait besoin. Nous verrons bien, mais en tout cas, ce qui est vraiment important, c'est, un, que la tarification solidaire soit mise en place, qu'il y ait gratuité sous le seuil de pauvreté avec une réduction importante sous les quotients familiaux inférieurs à 610. De surcroît, on va pouvoir se mettre en conformité avec la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain) de 2000 à savoir que les bénéficiaires de l'aide médicale d'État et de la complémentaire santé solidaire vont pouvoir avoir une gratuité, et non pas un Tickarte 10 voyages tarif réduit. C'est vraiment important.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : L'objectif, là, aujourd'hui, je remercie Clément ROSSIGNOL-PUECH, c'est les PIMMS. Sur la tarification solidaire, nous y reviendrons le 9 juillet dans le détail.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci beaucoup à Madame DE FRANÇOIS d'avoir consacré autant de temps à la concertation en faisant le tour de toutes les communes.

Alors, j'ai noté l'abstention de Monsieur POUTOU, le vote contre de Métropole commune. Les autres votent pour. La délibération était adoptée. Merci.

**Majorité**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PESCINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY**

**Ne prend pas part au vote : Madame LECERF**

**Mme Brigitte TERRAZA** : Affaire n 28, Monsieur PAPADATO : Pessac – Printemps du Bourgailh édition 2021 – Contrat de co-développement 2018-2021.

**M. PAPADATO**

**(n°28) Pessac - Printemps du Bourgailh édition 2021 - Contrat de co-développement 2018-2021 - Décision - Autorisation**

**M. Patrick PAPADATO** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je crois que Métropole Commune veut intervenir. Oui, Madame MILLIER, je vous en prie.

**Mme Éva MILLIER** : Merci Monsieur le Président. Je souhaite rappeler la demande de notre groupe. Monsieur le Président, vous vous étiez engagé, lors du Conseil du 21 mai dernier, à réexaminer le dossier de demande de subvention de l'association Écosite du Bourgailh qui se voit diminuer sa subvention de 5 000 euros pour les années 2021, 2022 et 2023. Qu'en est-il à ce jour de notre demande ? Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Patrick PAPADATO.

**M. Patrick PAPADATO** : Effectivement, nous avons examiné le dossier et, à la lumière de l'historique, nous avons maintenu cette subvention de 25 000 euros. Je me permettrai juste de faire un petit historique de ce qu'est l'Écosite du Bourgailh, car souvent, il y a une petite confusion entre le Festival pour lequel nous votons la subvention aujourd'hui et l'Écosite du Bourgailh qui est une association d'environnement.

L'Écosite du Bourgailh a été créé en 2014 pour valoriser, comme son nom l'indique, l'Écosite du Bourgailh, et développer sur ce lieu des animations pédagogiques sur la biodiversité. Dès le départ, l'association a capté de très grosses subventions conséquentes, soit 40 000 euros, pour y développer des projets économiques dont celui d'un zoo, subvention d'ailleurs donnée par la Direction économique et non pas par la Direction nature.

Vous comprendrez bien que la situation n'est plus la même aujourd'hui, c'est la Direction nature qui a récupéré cette subvention. On a estimé, en tout cas la Direction nature estime que le but de ces subventions est d'aider le fonctionnement des associations de protection de la nature, mais que cela doit être aussi réparti sur l'ensemble du territoire entre les différentes associations pour répondre, si vous le permettez, aux principes d'équité. Je vous rappellerai parce que c'est vrai que c'est la deuxième fois que vous m'interpellez sur ce sujet, que ce rééquilibrage financier n'est pas nouveau. On est donc passé de 40 000 euros à aujourd'hui 25 000 euros, comme on vous le proposait le mois dernier. Cette baisse de subvention a été amorcée depuis 2015. Je note même que cette baisse de 2021 est beaucoup moins importante que celle de ces dernières années qui, je vous le rappelle, était sous l'ancienne mandature.

L'association Écosite du Bourgailh l'a très bien compris en diversifiant ses activités même si elles restent encore principalement, bien sûr, orientées vers le Bourgailh.

L'idée est de soutenir cette association en la confortant sur 3 ans avec un plan triennal. Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, j'ai décidé de ne pas revoir à la hausse, le montant de la subvention de fonctionnement.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Je crois que c'est clair. On diminue beaucoup moins les subventions qu'auparavant, par contre, on assure une durabilité sur 3 ans, et on accorde à la Ville de Pessac de nouveau 5 000 euros sur le même site du Bourgailh. En fait, le site du Bourgailh n'y perd rien.

Quel est votre vote, Métropole Commune ? Vous votez pour ? Oui. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Pas davantage. La délibération est adoptée.

### **Unanimité**

**Mme Brigitte TERRAZA** : Dernière affaire, n°29, **Monsieur PAPADATO** : Commune de Gradignan – Plan de reboisement sur le territoire de la commune Vallée de l'Eau Bourde – Contrat de co-développement 2018-2020.

**M. PAPADATO**

(n°29) **Commune de Gradignan - Plan de reboisement sur le territoire de la commune (vallée de l'Eau Bourde) - Contrat de co-développement 2018-2020 - Subvention d'aide à l'investissement - Décision - Autorisation**

**M. Patrick PAPADATO** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Oui, je vous en prie.

**M. Jean-Marie TROUCHE** : Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, en tant qu'élu de Gradignan, je tiens à remercier notre Métropole pour son soutien aux actions de la Ville de Gradignan pour l'entretien de son patrimoine arboré, notamment dans le cas présent, sur le parc de Mandavit. Le parc de Mandavit, comme vous le savez peut-être ou sans doute, est un des lieux emblématiques très appréciés de la ville de Gradignan. Il regroupe évidemment un massif forestier d'environ 70 ha qui s'étend de la rivière Eau Bourde et des quartiers de Barthez et Malartic jusqu'au premier vignoble de Léognan, mais il regroupe aussi des espaces culturels, Médiathèque Jean Vautrin, Théâtre des Quatre saisons qui est une scène conventionnée, le Conservatoire de musique, les espaces sportifs : Plaine des sports, Fronton, skatepark très apprécié des spécialistes bien au-delà de Gradignan et la Maison de la nature dédiée à l'information et à l'éducation de tous les publics.

L'intérêt métropolitain de cet ensemble sera encore renforcé lorsqu'il sera desservi par le tramway à proximité de la Médiathèque et du Théâtre conformément au projet de débranchement de la ligne B du tram dont nous attendons la concrétisation avec impatience. Ce moyen, entre autres usages, mettra les ressources du parc de Mandavit à la disposition d'un plus grand nombre d'habitants de notre Métropole, et on peut citer par exemple ceux qui vivent sur le campus universitaire ou à proximité de celui-ci et également desservis par la Ligne B du tram. Merci de votre attention.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci Monsieur TROUCHE. Patrick PAPADATO, pas d'observations ?

**M. Patrick PAPADATO** : Je n'ai rien d'autre à rajouter, merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : J'imagine unanimité ? Unanimité.

**Unanimité**

Je vous souhaite une bonne journée, et on se retrouve dans 15 jours.

*La séance est levée à 15 heures 39*

Secrétaire de séance

Mme TERRAZA